

# Institut d'Aménagement d'Urbanisme et de Géographie de Lille



*Vendin-le-Vieil, Armentières, Nord-Pas-De-Calais, Région Hauts-de-France, France*

## ***Aménagement d'un jardin du souvenir, quels points communs avec un parc urbain ?***

**MASTER de Sciences et Technologies,**  
mention **Urbanisme et Aménagement**  
*Parcours : ENVIE*

Tuteur universitaire : **Hinnewinkel Christelle**  
Tuteur professionnel : **Dinnat José**  
Organisme : **VERDI Conseil**, Eleu-dit-Leauwette

**COINT Ophélie**  
Année : 2022-2023

Coint Ophélie, 2023, **Aménagement d'un jardin du souvenir, quels points communs avec un parc urbain ?**

Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille, Université de Lille,  
mémoire de fin d'étude du Master U&A, Parcours ENVIE, 130 pages + *Annexes*

**Mots clefs** : « Cimetière », « Parc urbain », « Cimetière-parc »

**Key-words** : « Cemetery », « Urban park », « Cemetery park »,

**Résumé :**

Notre société est confrontée à des enjeux climatiques, écologiques, sociétaux et d'aménagements qui sont désormais au centre des attentions. Le stress chronique chez les citadins, le manque de nature ainsi que la hausse des températures en ville en sont quelques exemples. Pour ce faire, la loi Climat et résilience met en place des outils pour adapter le territoire comme avec l'objectif ZAN. Le cimetière urbain pourrait être une solution pour améliorer la qualité urbaine des citadins mais aussi pour valoriser la biodiversité. En effet, ce dernier est une pièce urbaine au fort potentiel à la vue de sa localisation et sa superficie. Néanmoins, il n'a pas bonne réputation et est souvent très minéral et linéaire. Pour ce faire on assiste à de nouvelles réflexions concernant son aménagement et ses fonctions... on en vient de plus en plus à se demander si cet espace ne pourrait pas favoriser la nature en ville et se transformer en de véritables parcs urbains tout en préservant sa fonction initiale ?

**Abstract :**

Our society is facing climate, ecological, societal and development issues that are now at the centre of attention. Chronic stress among city dwellers, lack of nature and rising temperatures in cities are some examples. To do this, the "Climate and Resilience" law puts in place tools to adapt the territory as well as with the ZAN objective. The urban cemetery could be a solution to improve the urban quality of city dwellers but also to enhance biodiversity. Indeed, the latter is an urban room with high potential in view of its location and area. Nevertheless, it does not have a good reputation and is often very mineral and linear. To do this, we are witnessing new reflections on its layout and functions... we are increasingly wondering if this space could not favour nature in the city and transform itself into a real urban park while preserving its initial function?

## **Remerciements :**

*Je tiens, d'abord à remercier Madame Hinnewinkel pour son accompagnement tout au long de la réalisation de ce mémoire, pour ses nombreux conseils, sa disponibilité et son attitude bienveillante. Je voudrais également remercier Coralie Defretin et Paul Bécart, pour m'avoir accompagné tout au long de mon stage, de m'avoir fait confiance et de m'avoir transmis avec passion leurs connaissances. Leur expérience professionnelle m'a été d'une aide précieuse pour l'analyse de mon travail.*

*Je souhaite remercier chaque membre de VERDI Conseil pour leur accueil chaleureux et pour m'avoir tous intégré dans leur équipe.*

*Ensuite, un grand merci à tous les acteurs ayant pris part à cette étude. Je les remercie pour le temps qu'ils m'ont accordé. Merci à Cindy Caucheteux, pour son aide et ses recommandations. Je remercie également Martine Stankovic pour ses conseils et ses paroles bienveillantes. Enfin je tiens à remercier l'ensemble de mes proches sur lesquels j'ai pu m'appuyer, merci pour leur écoute et leur soutien.*

# ***Aménagement d'un jardin du souvenir, quels points communs avec un parc urbain ?***

## **Sommaire :**

### **PARTIE 1 : VERDI CONSEIL, UNE EXPERIENCE DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER****10**

<b>1.1</b>	<b>LES MISSIONS PRINCIPALES ET SECONDAIRES : ÉTUDES DE FAISABILITE .....</b>	<b>10</b>
1.1.1	MISSIONS PRINCIPALES : ÉTUDES DE FAISABILITE SUR L'AMENAGEMENT DU JARDIN DES PORTES DE FRANCE D'ARMENTIERES ET SUR L'EXTENSION DU JARDIN DU SOUVENIR DE VENDIN-LE-VIEIL .....	10
1.1.2	MES MISSIONS SECONDAIRES : L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING-CAR A LENS, L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA MITROUILLE A ARMENTIERES ET LA REVISION DU PLU DE SEPT-SAULX .....	12
<b>1.2</b>	<b>LA STRUCTURE DU GROUPE, L'AGENCE D'ELEU-DIT-LEAUWETTE ET SON EQUIPE .....</b>	<b>12</b>
1.2.1	LA STRUCTURE DU GROUPE VERDI INGENIERIE, UN GROUPE INDEPENDANT AU RAYONNEMENT NATIONAL ...	12
1.2.2	LE BUREAU D'ETUDE VERDI CONSEIL D'ELEU-DIT-LEAUWETTE, UNE AGENCE TOURNEE VERS L'ECOCONCEPTION ET L'AMENAGEMENT PAYSAGER .....	13
1.2.3	L'EQUIPE DE VERDI CONSEIL .....	13
<b>1.3</b>	<b>PRESENTATION DE LA DEMARCHE .....</b>	<b>14</b>
1.3.1	LA DEMARCHE PROPOSEE POUR REpondre A LA PROBLEMATIQUE .....	14

### **2 PARTIE 2 : CONSTRUCTION DE LA GRILLE D'ANALYSE DES CIMETIERES EN TANT QUE PARC URBAIN .....****15**

<b>2.1</b>	<b>DEFINITIONS ET CARACTERISTIQUES DES TERMES RELATIFS AUX PARCS URBAINS ET AUX CIMETIERES .....</b>	<b>15</b>
2.1.1	LA DEFINITION DES TERMES « CIMETIERE » ET « PARC URBAIN » .....	15
2.1.2	LES DEFINITIONS D'« ESPACE VERT », D'« ESPACE PUBLIC » ET DE « JARDIN PUBLIC » COMME ATTRIBUTS CORRELES AUX CIMETIERES ET AUX PARCS URBAINS .....	16
2.1.3	LE CHAMP LEXICAL DU PARC URBAIN : DIVERSITE DES MODELES URBAINS DU PARC ET SES REFERENCES .....	17
2.1.4	LE CHAMP LEXICAL DES CIMETIERES : LIEUX DEDIES A L'INHUMATION DES CADAVRES ET DES CENDRES ET SES REFERENCES .....	19
<b>2.2</b>	<b>DIVERSITE CULTURELLE ET TEMPORELLE DES CIMETIERES .....</b>	<b>21</b>
2.2.1	DIVERSITE DES PRATIQUES FUNERAIRES : DE L'INHUMATION CELESTE AU CIMETIERE .....	21
2.2.2	L'EVOLUTION DES CIMETIERES A TRAVERS L'HISTOIRE .....	22
2.2.3	LES DIFFERENTS TYPES DE CIMETIERES EN FRANCE : DU CIMETIERE TRADITIONNEL AU CIMETIERE NATUREL ...	26
<b>2.3</b>	<b>LES ENJEUX D'AMENAGEMENT DES CIMETIERES .....</b>	<b>31</b>
2.3.1	ENJEUX ECOLOGIQUES .....	31
2.3.2	ENJEUX SOCIAUX .....	37
2.3.3	ENJEUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS .....	46

### **3 PARTIE 3 : PRESENTATION DES ETUDES DE CAS ET APPREHENSION DES RESULTATS DE LA GRILLE DE LECTURE AFIN DE TENDRE VERS UN OUTIL D'AIDE A LA DECISION POUR LES COLLECTIVITES LOCALES .....****55**

<b>3.1</b>	<b>LE JARDIN DU SOUVENIR DU CREMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL.....</b>	<b>55</b>
3.1.1	LA PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DU PROJET.....	55
3.1.2	LE DIAGNOSTIC.....	60
3.1.3	LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS.....	84
<b>3.2</b>	<b>LE JARDIN DES PORTES DE FRANCE D'ARMENTIERES.....</b>	<b>95</b>
3.2.1	PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DU PROJET.....	95
3.2.2	LE DIAGNOSTIC DU JARDIN DES PORTES DE FRANCE.....	96
3.2.3	LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS.....	107
<b>3.3</b>	<b>TEST DE LA GRILLE DE LECTURE ET APPREHENSIONS DES RESULTATS.....</b>	<b>112</b>
3.3.1	LES ELEMENTS DE CONTEXTE ET LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	113
3.3.2	LES USAGES ET LEUR CONTEXTE.....	116
3.3.3	LES AMENAGEMENTS ET AMBIANCES PAYSAGERES.....	119
3.3.4	LE CADRE REGLEMENTAIRE ET L'ENTRETIEN.....	123
3.3.5	SYNTHESE DES RESULTATS.....	125
<b>4</b>	<b><u>CONCLUSION GENERALE.....</u></b>	<b>130</b>
<b>5</b>	<b><u>ANNEXE 1 – GRILLE DE LECTURE (2 EME EBAUCHE).....</u></b>	<b>132</b>
<b>6</b>	<b><u>BIBLIOGRAPHIE.....</u></b>	<b>135</b>

## **Table des figures :**

- Figure n°1 : Agence VERDI
- Figure n°2 : Les agences VERDI en France
- Figure n°3 : Organigramme Verdi Conseil, Eleu-dit-Leauwette
- Figure n°4 : Schéma de la démarche en 5 volets
- Figure n°5 : Square Birdwood, Lille
- Figure n°6 : Jardin botanique de Bordeaux
- Figure n°7 : Parc Saint-Pierre à Amiens
- Figure n°8 : Parc naturel urbain, les prairies Saint-Martin à Rennes
- Figure n°9 : Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Figure n°10 : Parc naturel national des Cévennes
- Figure n°11 : Osiris caveau pour urne
- Figure n°12 : Columbarium, parc paysager Ultrech
- Figure n°13 : Jardin cinéraire, Bergerac
- Figure n°14 : Schéma de synthèse des concepts relatifs aux cimetières et aux parcs en milieu urbain
- Figure n°15 : Le Cimetière des Innocents en 1750 (composition rétrospective)
- Figure n°16 : Le cimetière classique
- Figure n°17 : Le cimetière contemporain
- Figure n°18 : Le cimetière parc
- Figure n°19 : Le cimetière paysager
- Figure n°20 : Le cimetière naturel/écologique
- Figure n°21 : Le cimetière du plus minéral au plus naturel
- Figure n°22 : Réaménagement durant la transition vers le « zéro pesticides »
- Figure n°23 : Schéma de l'agencement d'un cimetière
- Figure n°24 : Faune présente dans les cimetières
- Figure n°25 : Les principaux impacts psycho-sociaux du végétal en ville
- Figure n°26 : Les 3 logiques d'usages des espaces verts
- Figure n°27 : 21 résultats scientifiques sur les bienfaits du végétal en ville
- Figure n°28 : Les services écosystémiques
- Figure n°29 : La tendance croissante de la crémation
- Figure n°30 : Localisation des territoires où se pratique la crémation
- Figure n°31 : Les motifs du choix de l'incinération
- Figure n°32 : Croquis cheminement piéton
- Figure n°33 : Types de revêtements piétons
- Figure n°34 : Croquis cheminement entre cavurnes
- Figure n°35 : Silhouette d'un parc urbain
- Figure n°36 : Silhouette d'un cimetière
- Figure n°37 : Grille d'analyse exploratoire
- Figure n°38 : Localisation de la communauté d'agglomération dans le Pas-de-Calais
- Figure n°39 : Localisation de Vendin-le-Vieil dans la communauté d'agglomération
- Figure n°40 : Fosse n°8 Vendin-le-Vieil
- Figure n°41 : Localisation des cimetières et du crématorium dans la CALL
- Figure n°42 : Cimetières et mémorial
- Figure n°43 : Tableau estimatif des disponibilités au sein des cimetières de la CALL

Figure n°44 : Présentation du site  
Figure n°45 : Les futures extensions  
Figure n°46 : Le contexte urbain  
Figure n°47 : Le contexte réglementaire  
Figure n°48 : Les servitudes  
Figure n°49 : Trame verte et bleue  
Figure n°50 : Contexte naturel  
Figure n°51 : Fonctionnement trame bâtie  
Figure n°52 : Fonctionnement trame bâtie après extensions  
Figure n°53 : Fonctionnement trame bâtie  
Figure n°54 : Vues paysagères des franges  
Figure n°55 : Fonctionnement espace extérieur  
Figure n°56 : Zones d'extensions  
Figure n°57 : Les problématiques  
Figure n°58 : Les enjeux liés à l'existant  
Figure n°59 : Estimation des typologies funéraires  
Figure n°60 : Intensions paysagères  
Figure n°61 : Plan général  
Figure n°62 : Armentières dans la MEL  
Figure n°63 : Les équipements et espaces verts d'Armentières  
Figure n°64 : Le contexte urbain  
Figure n°65 : Le contexte Naturel  
Figure n°66 : Les ambiances paysagères  
Figure n°67 : Accessibilité  
Figure n°68 : Accès au site et déplacements  
Figure n°69 : Les usages affiliés au site  
Figure n°70 : Zonage  
Figure n°71 : Synthèse des enjeux du site  
Figure n°72 : Scénario d'aménagement du Jardin des Portes de France  
Figure n°73 : Tableau du traitement de la pertinence des critères

## INTRODUCTION

La langue française définit le cimetière comme étant « un terrain où l'on enterre les morts » (Larousse, 2023). En France, la plupart de ces derniers ont été créés « hors les murs » suite au décret pris par Napoléon en 1804 pour des mesures d'hygiène. Mais avec l'urbanisation, de nombreux cimetières sont aujourd'hui situés au sein des territoires urbains. A tel point que l'on pourrait se demander si ces espaces fréquentés ne permettraient pas de favoriser la nature en ville...

Associé à la mort le cimetière peut-il être associé à la biodiversité, à la vie ? Cela semble peu évident d'associer la vie à un lieu sanctuarisé où l'on enterre les défunts. Réputé comme étant immuable, vieux et déjà bien rempli voir saturé, le cimetière ne peut que laborieusement espérer une croissance et une évolution de ses mœurs au même rythme que celui de la ville. En serré dans le tissu urbain, le cimetière d'aujourd'hui est en fait le cimetière d'il y a deux siècles. Son héritage transgénérationnel, son importance patrimoniale et son immunité historique remettent timidement en cause les fondements de sa conception.

Pourtant, au vu des enjeux climatiques, écologiques, sociétaux et d'aménagement paysagers auxquels notre société est confrontée au début du 21<sup>ème</sup> siècle, le manque de foncier et la place de la nature dans la ville sont désormais au centre des attentions.

La loi Climat et résilience du 21 août 2021 identifie des mesures pour combattre le dérèglement climatique et adapter les territoires à ce dérèglement. Elle prescrit notamment la mise en œuvre de l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui permet de lutter contre l'artificialisation des sols. L'article 101-2-1 de cette loi mentionne d'ailleurs l'atteinte d'objectifs qui résultent de l'équilibre entre « la maîtrise de l'étalement urbain », « le renouvellement urbain », « l'optimisation de la densité des espaces urbanisés », « la qualité urbaine », « la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville », « la protection des espaces naturels » et la « renaturation des sols artificialisés » (LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021).<sup>1</sup>

En ce sens, les cimetières sont aujourd'hui porteurs d'un réel potentiel. En effet, ils peuvent participer au développement de la nature en ville à travers la « renaturation des sols artificialisés », « la qualité urbaine » et « la préservation de la biodiversité et de la nature en ville ». Ils pourraient donc s'affirmer comme de réels espaces verts en milieu urbain au même titre que les parcs publics. Pour ce faire, on assiste à de nouvelles réflexions concernant leur aménagement et leur fonction...

Il peut sembler curieux de conseiller un cimetière comme lieu de promenade, d'exploration culturelle, d'observation et de conservation de la faune et de la flore. Cependant, certains d'entre eux présentent des qualités de plus en plus similaires à celles des parcs publics, sans malgré tout en avoir l'agitation. On parle de cimetières paysagers ou encore de cimetières écologiques. Le premier cimetière dit « naturel » en France aurait été créé à Niort en 2015 (Lamothe, 2015). Dans ce cimetière, on ne retrouve ni pierre tombale en marbre, ni fleurs en plastique. On le qualifie même de "jardin". Il fait l'objet d'une gestion douce et raisonnée où seule la nature accompagne la mémoire. Le concept de ces cimetières est plutôt récent, mais tend à se développer en France (Basile, 2021). Pourtant, depuis longtemps, des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore l'Angleterre ont été les précurseurs de ces cimetières qui s'apparentent à des parcs, et dont les usages se confondent. Ces nouvelles réflexions soulèvent de nombreux enjeux à l'échelle de la société comme nous venons de l'aborder brièvement, mais également à l'échelle du stage de fin d'étude.

Durant ce stage chez VERDI Conseil, deux études de faisabilité ont participé à l'investigation de la problématique de ce mémoire. L'une d'elles porte sur l'étude de faisabilité de l'aménagement d'un parc et la seconde sur l'aménagement d'un jardin du souvenir. Plusieurs enjeux ont pu émerger.

---

<sup>1</sup> LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1) - Légifrance



Ces 2 études de cas m'ont permis de déceler plusieurs enjeux. Concernant l'aménagement du jardin du souvenir, les enjeux étaient de cerner quels aménagements étaient à intégrer dans un lieu principalement dédié au recueillement tout en valorisant d'autres usages, quelle quantité de mobilier funéraire étaient à prévoir sur un horizon de 35 ans et quelle place devait être dédiée à la végétation. Concernant, l'aménagement du jardin des Portes de France, les enjeux étaient de cerner les besoins d'une grande diversité d'usagers et de créer un espace harmonieux sur une grande superficie. L'un des enjeux était également de valoriser une diversité d'entités paysagères afin de créer une réelle immersion et de faire oublier le contexte urbain aux usagers. Par ailleurs, la confrontation à ces 2 cas d'étude m'ont naturellement permis de m'interroger sur les ressemblances et sur les différences entre ces deux espaces publics à travers l'aspect fonctionnel et d'aménagement. Aussi, la mission relative à l'aménagement du jardin du souvenir m'a donné l'opportunité de travailler sur un lieu public qui ne me paraissait pas attrayant mais qui finalement, a participé à transformer mon regard sur celui-ci et sur son potentiel. Enfin, l'expérience du stage permet d'approfondir les compétences pour réaliser des diagnostics pour des projets d'aménagements.

En intégrant le service VERDI Conseil de la société VERDI Ingénierie sur une durée de 5 mois, j'ai été affectée à la réalisation de l'étude de faisabilité du jardin du souvenir de Vendin-le-Vieil et du Jardin des Portes de France à Armentières. Ces études m'ont amené à me demander dans quelle mesure des cimetières peuvent ressembler et être considérés comme des parcs urbains.

Pour m'orienter et m'aider à répondre à ces interrogations, je me suis posée des questions subsidiaires telles que : Qu'est-ce qui définit un parc urbain et un cimetière ? Qu'ont-ils de communs ? Qu'est-ce qui les différencie ? Dans quelle mesure et à quel point se ressemblent-ils ? Quelle a été leurs évolutions et quels sont leur devenir ? A quels enjeux contemporains doivent répondre ces deux types d'espace public ? Qu'est-ce qui ferait davantage ressembler un cimetière à un parc urbain ?

Afin de répondre à ses questions, ce mémoire se construit à partir de la réalisation d'un état de l'art, sur des recherches documentaires et sur un retour d'expérience à partir des deux cas d'étude vu en stage. Ces différents éléments ont permis la réalisation d'une grille d'analyse qui est un support pour réaliser une comparaison entre les deux cas d'études. Le croisement de la grille d'analyse et des 2 cas d'études permettent d'aboutir à une grille de lecture. Cette dernière est ensuite analysée pour en récolter les résultats. La grille de lecture a également pour fonction d'être une base pour la création d'un outil d'aide à la décision pour les collectivités locales et pour animer des ateliers participatifs si toutefois, il y a une volonté politique de réfléchir à comment transformer leurs cimetières en parcs urbains.

La première partie de ce mémoire aborde la présentation de la mission de stage, de l'organisation d'accueil du stage et de la démarche mise en place pour répondre à la problématique. La seconde partie se compose de l'état de l'art. Ce dernier aborde la définition des termes relatifs aux parcs urbains et aux cimetières ainsi que leurs caractéristiques, l'évolution des différents types de cimetières en France et dans le monde ainsi que les différents enjeux contemporains auxquels les parcs urbains et les cimetières sont confrontés. La conclusion de cette deuxième partie est la création d'une grille d'analyse qui permet de comparer un cimetière et un parc. Enfin, la troisième partie présente les 2 études de cas, à savoir le Jardin du Souvenir de Vendin-le-Vieil et le Jardin des Portes de France d'Armentières ainsi que les propositions d'aménagements. Aussi, elle expose la comparaison et l'analyse réalisée entre ses deux espaces et les résultats obtenus.

Il est à noter que ce mémoire se focalise principalement sur les cimetières en milieu urbain (et les jardins du souvenir qui les composent) et s'intéresse de façon secondaire aux parcs urbains. Les aménagements des parcs urbains servent de références pour se questionner sur ce qui peut amener les cimetières à être considérés comme leur altère égo.

## **PARTIE 1 : VERDI CONSEIL, UNE EXPERIENCE DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER**

### **1.1 Les missions principales et secondaires : Études de faisabilité**

#### **1.1.1 Missions principales : Études de faisabilité sur l'aménagement du jardin des portes de France d'Armentières et sur l'extension du jardin du souvenir de Vendin-le-Vieil**

A travers ce stage, j'ai eu l'occasion de réaliser deux missions principales. **La première mission** est la réalisation d'une étude de faisabilité sur *le jardin des portes de France à Armentières*. Il s'agit d'un parc urbain. **La seconde mission** est la réalisation d'une étude de faisabilité sur *l'extension du jardin du souvenir de Vendin-le-Vieil*. La méthode pour concevoir ces deux études est la même. L'étude de faisabilité d'un projet consiste à vérifier si ce dernier est viable techniquement et économiquement. Dans un premier temps, il faut réaliser le diagnostic (et un Benchmark pour trouver des inspirations). Dans un second, il faut proposer des scénarios d'aménagements. Enfin, il faut quantifier et chiffrer les différents scénarios et établir un tableau prévisionnel de la réalisation des différentes étapes du projet.

**Le diagnostic** est un exercice complexe. La première étape est d'apporter des éléments de contexte et des éléments concernant le fonctionnement du site d'étude. La seconde est de cibler et de synthétiser les enjeux du site en les traduisant à l'aide de cartographies.

- **Les éléments de contextualisation** se composent de la présentation de l'opération, de la présentation de site, de l'analyse du contexte urbain et naturel, de l'analyse de l'accessibilité, du contexte réglementaire et législatif, etc. Il est à adapter en fonction du site d'étude. Il s'agit de récolter des informations sur ce qui conditionne le site, c'est une approche globale.
- Concernant **le fonctionnement** du site, il faut se pencher sur la trame bâtie (flux et capacité du site), sur la définition des différentes vues paysagères à valoriser ou à potentiel, sur l'analyse de la trame extérieure (flux et capacité du site), sur la description des ambiances paysagères grâce à la sensibilité de l'observateur et enfin et sur la description de certaines composantes (le mobilier urbain, la zone arbustive, la zone arborée). Un diagnostic n'est pas universel. Il est à adapter en fonction du site, de ses particularités et de son contexte.
- Par la suite, à travers **un Benchmark**, il faut **définir des typologies**. C'est-à-dire qu'il faut trouver des références. Par exemple, en termes de signalétique, de mobilier, etc. La typologie doit être cohérente et être adaptée au lieu au travers des matériaux et de leur couleur par exemple. Le travail de définition d'une typologie concernant le parc d'Armentières était pour moi plus évidente que celui sur la typologie funéraire du crématorium. En effet, dans la vie de tous les jours, je suis plus amenée à fréquenter des parcs. Néanmoins, le travail sur l'extension du jardin du souvenir était plus enrichissant puisque j'ai dû appréhender un langage que je maîtrisais pas et qui a donc été plus formateur.
- La dernière étape du diagnostic consiste à cibler les problèmes relatifs au site comme les points de conflits d'usages par exemple. Ainsi, **les enjeux** peuvent être mis en lumière. Une synthèse de ses enjeux est ensuite réalisée à l'aide de cartographies.

Cette mise en avant des enjeux est une étape clé car elle s'avère décisive pour la suite du travail. Elle est d'ailleurs tout l'intérêt de ce diagnostic réalisé préalablement.

**Les propositions d'aménagement** se traduisent par plusieurs scénarios. Pour cela, il faut prendre en compte les enjeux, les besoins des clients, le contexte urbain et naturels et réaliser des propositions d'aménagements paysagers cohérents. Plusieurs propositions peuvent être faites en fonction du devis. Ces dernières permettent de redéfinir une identité à la zone de projet, de participer à créer des ambiances, à sa végétalisation, à lui attribuer des usagers, etc.

Une fois les scénarios réalisés, un travail de **chiffrage** de ces derniers est à réaliser. Pour ce faire, il faut comptabiliser chaque élément présent dans les scénarios. Par exemple, l'ajout d'un banc se compte en unité alors que l'implantation d'une clôture se compte en mètre linéaire. L'enveloppe totale pour chaque scénario est calculée.

Par ailleurs, pour mener à bien ces missions, **l'utilisation d'outils** est indispensable au même titre que la participation à différentes **réunions** avec les clients.

- Concernant **les outils**, les études de faisabilité sont retranscrites sur le logiciel PowerPoint. De nombreuses cartographies sont venues parfaire ces études. Notamment grâce au logiciel Illustrator qui permet de matérialiser les caractéristiques et les enjeux d'un site. Le logiciel Autocad permet de retranscrire les aménagements potentiels sur un fond cadastral avec des dimensions réels. Quant au logiciel Photoshop, il contribue à amener de la matière et de la texture pour rendre les aménagements plus vivants et plus lisibles pour les clients.
- Parallèlement, **la visite des sites** est primordiale pour appréhender et pour comprendre le site d'étude. La prise de photographies est aussi importante. Par ailleurs, chacun de ces projets sont suivis par des réunions ponctuelles avec les clients. Le but de ces dernières est de faire un point sur les résultats obtenus à chaque étape et de s'accorder sur les futurs points à aborder lors des réunions suivantes. J'ai également eu la chance de participer à deux concertations publiques (pour la mission du jardin des portes de France d'Armentières). La première, a permis la restitution du diagnostic et au travers d'un atelier, de mettre les habitants dans la peau d'un personnage type (famille, adolescent, sportive, retraité) pour extraire les besoins de ce personnage. La seconde, a permis de procéder à un benchmark. Le but était de monter aux habitants certains aménagements de parcs concrétisés dans d'autres villes afin de les impliquer dans la conception de leur « parc idéal » à travers une maquette.

Ces études m'ont permis, de comprendre comment se réalise une étude de faisabilité au travers de toutes ses étapes. Finalement chacune d'elle est importante et permet de mener à bien la suivante. Par ailleurs, l'étude sur le crématorium a transformé ma vision des jardins du souvenir et des cimetières en général. Ces lieux m'apparaissaient comme moroses et froid. Néanmoins, je me suis rendu compte qu'ils pouvaient être agréable, voir apaisant lorsque la végétation était très présente. Aussi, ces travaux m'ont poussé à aller à la rencontre de plusieurs acteurs territoriaux et de comprendre les enjeux de leur demande. Enfin, j'ai découvert l'étendu et la diversité des champs qu'avait à offrir l'aménagement paysager en termes de projets.

Les difficultés rencontrées dans ces projets ont été le manque de connaissance vis-à-vis des logiciels Autocad et Photoshop. Mais également l'appréhension de travailler sur un lieu tel qu'un jardin du souvenir.

1.1.2 Mes missions secondaires : L'aménagement d'une aire de stationnement de camping-car à Lens, l'aménagement du chemin de la Mitrouille à Armentières et la révision du PLU de Sept-Saulx

J'ai eu l'opportunité de travailler sur des projets secondaires. J'ai participé à rédiger une notice explicative concernant une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Sept-Saulx (près de Reims). A travers ce document, j'ai décrit le contexte du projet d'extension d'un parc d'attraction, justifié le programme, présenté les modifications et produit des cartographies. Une autre de mes missions secondaires consistait à travailler sur une étude de faisabilité concernant la création d'une aire de stationnement à Lens. Le projet avait pour objectif de créer une trentaine de places, d'aménager l'espace paysager, les dessertes intérieurs et définir l'entrée. Enfin, j'ai eu la chance de travailler sur l'aménagement cyclable du chemin de la Mitrouille qui s'étend sur 1,3 kilomètre à Armentières. La variété des sujets m'ont permis de découvrir une des richesses du métier de paysagiste.

## 1.2 La structure du groupe, l'agence d'Eleu-dit-Leauwette et son équipe

1.2.1 La structure du groupe VERDI Ingénierie, un groupe indépendant au rayonnement national

Verdi est une entreprise de conseil et d'ingénierie créée en 1987 par Yves Renaud. Cette dernière intervient dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement et du bâtiment. Elle est un groupe indépendant à l'actionnariat familial et salarié. Au cours des 30 dernières années, l'entreprise s'est développée et se compose à l'heure actuelle 28 agences réparties sur le territoire français. C'est également plus de 400 collaborateurs qui occupent l'entreprise et pas moins de 42 métiers. Le territoire nord est celui qui regroupe le plus grand nombre d'agences et dont le siège social se trouve à Wasquehal.

Le bureau d'étude Verdi aide les territoires à se réinventer pour améliorer la qualité de vie des habitants tout en réduisant l'empreinte énergétique et écologique. Les missions sont vastes et s'étendent sur un large périmètre .

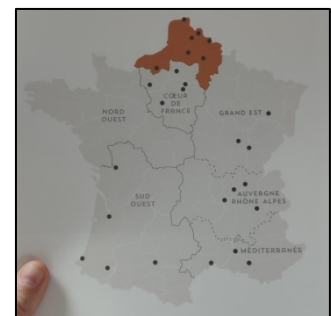


Figure n° 1 : Les agences Verdi en France  
Source : verdi-ingénierie

L'entreprise prône 4 valeurs :

- La simplicité, en cultivant la transparence, l'harmonie et la confiance avec ses partenaires.
- La responsabilité, en exerçant des métiers de façon engagés et consciente avec la volonté d'améliorer les cadres de vie.
- L'autonomie, en revendiquant la liberté et l'indépendance d'esprit pour répondre aux problématiques des nouveaux défis territoriaux.
- L'agilité, en misant sur la créativité, les capacités d'adaptation et la pro-activité pour naviguer dans l'air du temps, en identifiant et en saisissant les opportunités ;

1.2.2 Le bureau d'étude VERDI CONSEIL d'Eleu-dit-Leauwette, une agence tournée vers l'écoconception et l'aménagement paysager

L'agence dans laquelle j'ai effectué mon stage se partage entre les agences Eleu-dit-Leauwette et Wasquehal. J'ai plus précisément travaillé au sein de l'agence d'Eleu-dit-Leauwette où l'on retrouve 3 sections : l'aménagement, le bâtiment et la voirie. J'ai intégré l'agence dans le service VERDI CONSEIL, dans le secteur aménagements paysagers. J'ai réalisé ce stage auprès d'architectes paysagistes et d'urbanistes dont l'équipe se compose de 8 membres.



Figure n° 2 : VERDI Conseil  
Source : verdi-ingénierie

Chez Verdi Conseil, les missions sont plurielles, allant de la conception, jusqu'à la réalisation en passant par l'accompagnement. On peut plus précisément retrouver de la conduite d'opération, des débats publics, des concertations, de l'assistance AMO, de la conception urbaine et paysagère, de l'ingénierie d'aménagement, la création de plans de gestion, de la programmation urbaine, de l'élaboration de plan local d'urbanisme, etc.

L'équipe avec laquelle je travaillais se focalise principalement sur de l'aménagement d'espaces publics et de l'accompagnement d'AMO. C'est d'ailleurs sous ces champs que j'ai réalisé mes missions au sein de l'entreprise (réaménagement du jardin des portes de France d'Armentières et assistance d'AMO pour l'extension du jardin du souvenir à Vendin-le-Vieil).

Les clients de VERDI Conseil sont en très grande majorité des acteurs publics (communes, intercommunalité) et très peu de clients privés. Par exemple, les clients des études de faisabilité sur lesquelles j'ai travaillé sont la ville d'Armentières et l'intercommunalité Lens-Liévin.

1.2.3 L'équipe de VERDI Conseil

L'équipe de VERDI CONSEIL se compose de 8 membres aux métiers distincts. Voici l'organigramme de la structure :

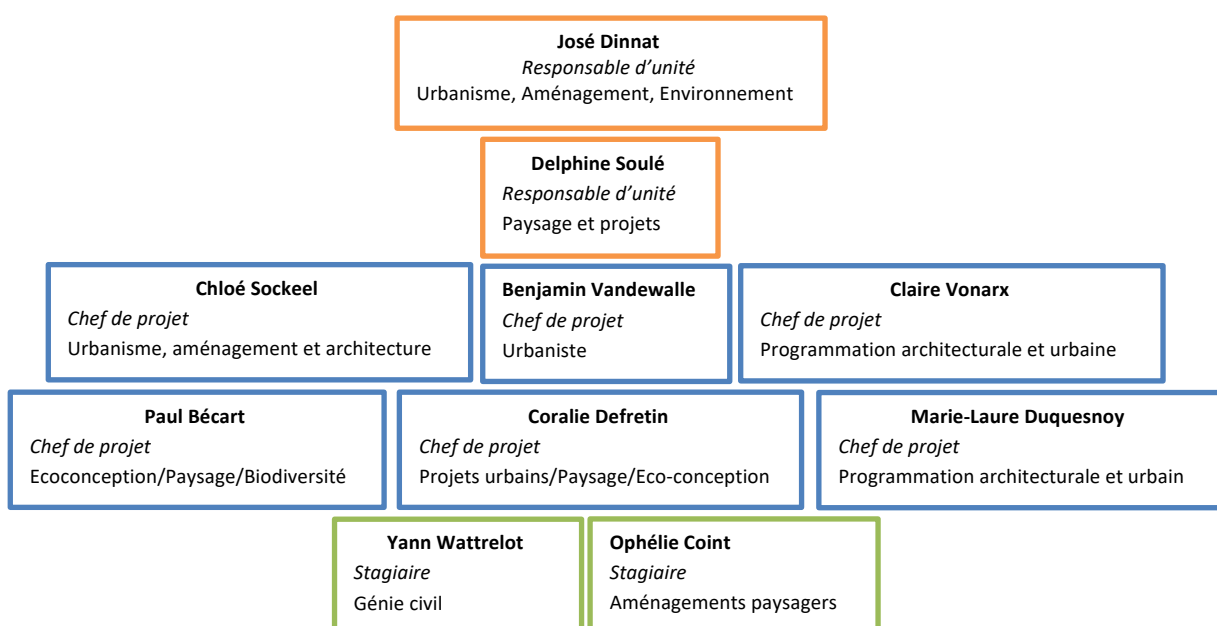


Figure n° 3 : Organigramme Verdi Conseil, Eleu-dit-Leauwette  
Source : Ophélie Coint

## 1.3 Présentation de la démarche

### 1.3.1 La démarche proposée pour répondre à la problématique

La démarche mise en place pour répondre à la problématique repose sur 5 volets : un état de l'art, des recherches de documents, la réalisation d'une grille d'analyse, une partie analytique qui s'appuie, elle, sur un retour d'expérience de cas concrets réalisés lors du stage et enfin, une grille de lecture. Ces différents volets permettent de répondre aux questions posées préalablement pour forger la problématique et sont dépendant les uns des autres.

- **L'état de l'art** débute par la définition de mots-clés qui sont le fondement de ce mémoire. Nous pouvons retrouver par exemple, les mots « cimetière », « parc urbain » ou encore « espace public ». Cet état de l'art rassemble des connaissances sur les cimetières et sur les parcs urbains en France notamment et à travers différentes dimensions comme leur origine, leur évolution et leur devenir face aux enjeux contemporains. Cet état de l'art est indispensable pour orienter le contenu des volets suivants. Le but de la réalisation de ce dernier est de contextualiser le sujet à savoir « les cimetières sont t'ils des parcs urbains ? ». Et ainsi permettre d'amener différents angles de vue sur ces deux espaces publics pour pouvoir répondre à la problématique.
- **La recherche de documents** s'appuie sur l'outil internet qui est la principale source d'informations. De nombreux articles scientifiques et articles de presses ont servi à construire et à enrichir ce volet, soit environ 70 sources. Le résultat des recherches de documents et de la constitution de l'état de l'art permettent la création de la grille d'analyse.
- **La grille d'analyse exploratoire** a pu être réalisée grâce à l'état de l'art et à la recherche de documents. Il s'agit d'un tableau composé de plusieurs « rubriques » et de « critères de comparaison ». C'est une première ébauche. Il est à compléter par la suite (à l'aide d'informations recueillies sur l'étude de cas d'un parc et d'un cimetière) pour identifier les potentielles ressemblances et dissemblances.
- **Les cas concrets** s'appuient sur un aménagement d'espace cinéraire en milieu urbain et sur un aménagement de parc urbain. Les données sont à retranscrire sur la grille d'analyse exploratoire pour la tester. Les données de ces deux espaces sont un réel retour d'expérience du travail réalisé en stage chez VERDI Conseil.
- **La grille de lecture** est l'aboutissement du croisement entre la grille exploratoire et les deux cas concrets. C'est un outil plus aboutit qui est une deuxième ébauche et est également une base pour créer un outil d'aider pour les collectivités afin de réfléchir à « dans quel mesure un cimetière peut ressembler ou être considéré comme un parc urbain ».

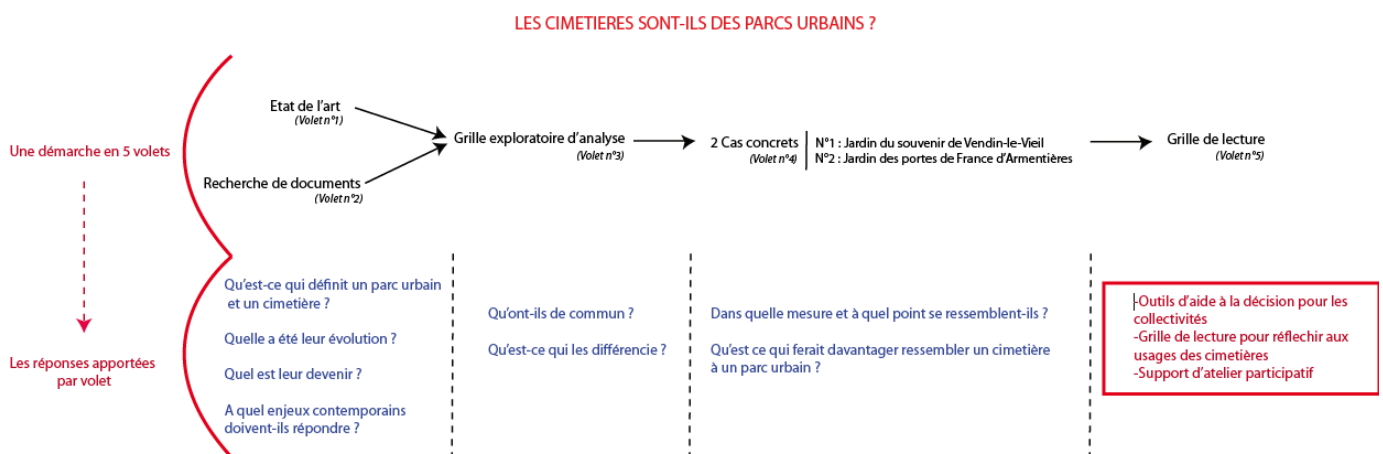


Figure n°4 : Schéma de la démarche en 5 volets

Source : Ophélie Coint

## 2 **PARTIE 2 : CONSTRUCTION DE LA GRILLE D'ANALYSE DES CIMETIERES EN TANT QUE PARC URBAIN**

A l'ère du 21<sup>ème</sup> siècle, les villes sont sujettes à de nombreux enjeux écologiques, sociétaux et d'aménagements. Au sein des villes, le cimetière est une pièce urbaine au fort potentiel de par sa surface qui peut être mis à contribution pour lutter contre les impacts négatifs de ces enjeux. Le manque d'espaces verts en ville, la hausse des températures, la pollution, en sont quelques exemples. Aussi, les citoyens souffrent de nombreux maux tels que stress, les maladies chroniques, la surcharge mentale, le manque de contact et d'efforts physiques. Ces derniers clament leur besoin d'espaces verts dans des villes trop urbanisées. Ce besoin s'est d'autant plus fait ressentir lors de l'épidémie du Covid-19. Le bien-être physique et la santé mentale sont essentiels et sont intrinsèquement liés à un environnement de qualité. Au même titre que la biodiversité a besoin de cette nature pour se développer et s'épanouir. Pour ce faire, le réaménagement du paysage cinéraire par le prisme de l'intégration de végétation et d'une multiplication des usages pourrait être une solution. Tout en conservant le respect et le calme propice au recueillement. Le cimetière pourrait être considéré comme un véritable parc public où l'on viendrait se détendre et se promener tout en gardant sa fonction initiale. Mais la relation à la mort reste un sujet sensible et propre à chacun... alors, encore faut-il que les citoyens acceptent cette tendance...

### 2.1 Définitions et caractéristiques des termes relatifs aux parcs urbains et aux cimetières

Les cimetières et les parcs urbains font partis intégrants de notre « quotidien ». Ils peuvent être utiles pour « toute » la ville et/ou pour « une partie » de la ville. Ils ont des points communs comme par exemple à travers certains usages ou en termes de végétalisation. Mais ils sont également différents l'un de l'autre (parc versus cimetière) et différent, les uns (cimetière versus cimetière) des autres (parc urbain versus parc urbain). Par exemple, en fonction de leur taille, de leur localisation ou du parti-pris d'aménagement. Ce sont des espaces publics qui peuvent être associés à des champs lexicaux communs et distincts. En ce sens, c'est au travers d'une tentative de définition et de caractérisation de ces deux espaces publics que s'amorce ce premier chapitre. Le but ici est d'amener un premier cadre à cette étude pour en faciliter la compréhension. In fine, cela participera également à l'élaboration de facteurs de comparaison.

#### 2.1.1 La définition des termes « Cimetière » et « Parc urbain »

##### ▪ **Le parc urbain**

D'après le dictionnaire Larousse, un parc est défini comme un « *terrain clos, en partie boisé, ménagé pour la promenade, l'agrément* » (Larousse, 2023). Le professeur de géographie Jean-Benoît Bouron le définit quant à lui comme étant un « *Espace vert urbain ou périurbain ouvert au public, clos ou non, de plus grande proportion qu'un square, allant de 2 ha à 3000 ha, le parc est aménagé à des fins récréatives, composées de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs boisés.* » (Bouron, 2007).

##### ▪ **Le cimetière**

Le cimetière est défini par le dictionnaire Larousse comme un « *terrain où l'on enterre les morts* » (Larousse, 2023) et par Jean-Benoît Bouron comme étant « *un regroupement de sépultures* ». Le terme désigne plutôt un lieu encore en activité, dans lequel on continue d'inhumer les morts. Pour un regroupement de sépultures patrimonial ou archéologique, on parle plutôt d'une « *nécropole* » (Bouron, 2007). Il est également un lieu qui revête « *souvent une dimension religieuse, culturelle, et évidemment mémorielle, importante* » (Bouron, 2007).

On peut constater des différences notables quant aux définitions de ces deux espaces. Le parc est en général défini à l'aide d'une description de son aménagement paysager et à travers les pratiques qui lui sont attraites comme le loisir et la promenade, alors que le cimetière est défini à partir d'un usage unique (usage funéraire) où on lui revêt une importance symbolique. Nous allons nous intéresser plus en détails aux termes qui gravitent autour de ces deux espaces publics.

2.1.2 Les définitions d'« espace vert », d'« espace public » et de « jardin public » comme attributs corrélés aux cimetières et aux parcs urbains

Dans cette étude nous nous focaliserons sur le cimetière et le parc en milieu urbain. Ce sont des espaces que l'on qualifie d'espaces publics et d'espaces verts. Les deux sites d'étude sont nommés « jardin », on retrouve le Jardin des portes de France et le Jardin du souvenir.

#### ▪ **L'urbain**

D'après le petit Robert le terme **urbain** est relatif à ce qui est de la ville. Selon Françoise Choay, le terme est « traditionnellement utilisé sous la forme d'un adjectif désignant ce qui se rapporte à la ville, le terme d'urbain s'est peu à peu imposé sous la forme d'un substantif dans le vocabulaire géographique. Il désigne alors la civilisation qui se met en place à l'échelle planétaire, supprimant l' ancestrale différence entre rural et urbain ». À cela, peuvent s'ajouter les notions de « densité importante de population et de fonction qui s'exerce » sur ce territoire (Zylberberg, 2015). Selon l'INSEE, en 2020, la France comptait « 52.9 millions d'habitants dans les unités urbaines ». Ce qui représente environ 80% de la population française (INSEE, 2020). À ce titre, le minéral occupe une place importante dans le tissu urbain des villes occidentales (voirie, infrastructures, habitations, etc.) alors que par opposition, la végétation occupe une place moins importante. Néanmoins, cette dernière est « de plus en plus désirée par les urbains pour leur permettre de supporter la ville » (Tonnini, 2012). Il est important de noter ici que les citoyens attribuent une place de plus en plus importante au végétal et qu'ils cherchent davantage à se rendre dans des espaces verts.

#### ▪ **Les espaces verts**

La végétation dans la ville est la plus souvent assimilée à celle des **espaces verts** (parcs, parterres de fleurs, alignements d'arbres) et aux espaces privés. La notion d'espace vert « appartient au vocabulaire de la planification urbaine et paysagère comme à celle de l'urbanisme paysager » (Boutefeu, 2007). Dans les agglomérations urbaines, l'espace vert désigne « des terrains encore non bâtis, végétalisés ou arborés, boisés ou agricoles. » (Boutefeu, 2007). Plus précisément ; les espaces verts sont, « des parcs, jardins, squares, les plantations d'alignement et les arbres d'ornement intramuros, de même que les bois, les forêts, les espaces naturels et ruraux périurbains sont considérés



comme des espaces verts (chlorophylliens) » (Emelianoff, 2007; Da Cunha, 2009) et sont sources de « bien-être et de plaisir » (Akbari, 2002; Nowak et al., 2006; Matusoka et al., 2008). Finalement, la végétation et les différentes ambiances paysagères font de ces espaces verts des lieux apaisants et attirants pour les usagers.

- **Les espaces publics**

D'après la revue scientifique *Géoconfluence*, **l'espace public** « peut désigner un espace accessible à tous et toutes, un espace appartenant à la collectivité, ou un espace dont l'usage est géré collectivement par une communauté. Il s'oppose à l'espace privé, qui est la propriété d'un individu ou d'un groupe susceptible d'en restreindre l'accès. L'accessibilité est donc au centre de la notion d'espace public. » (Bouron, 2007). La notion d'accueil du public et de fréquentation est ici importante. Ce sont des lieux habités où le lien social se crée. Les espaces publics offrent des catégories de lieux variés tel que « *les parcs urbains* » ou « *les cimetières* » et des sous-embranchements de ces catégories tels que « *les squares* » ou encore « *les cimetières militaires* ».

- **Le jardin public**

Le jardin public est « un espace vert urbain, enclos, à dominante végétale, protégé des circulations générales, libre d'accès, conçu comme un équipement public géré comme tel. Il doit, de ce point de vue, être considéré comme une invention de l'urbanisme du second empire » (Perrin, 2015). Il diffère selon 3 niveaux : « Les grands parcs suburbains », les « parcs urbains » et les « squares ».

### 2.1.3 Le champ lexical du parc urbain : Diversité des modèles urbains du parc et ses références

Le but ici est de mettre en lumière des espaces de nature en milieu urbain qui gravitent autour du concept de parc. Mais également des références à des modèles extra-urbains.

- **Les différents termes de l'urbain**

**Un square** est un « *petit jardin public* » (Larousse, 2023). Il est également un espace vert urbain ouvert au public, peu étendu, allant de 1 000 m<sup>2</sup> (1ha) à 20 000 m<sup>2</sup>, aménagé dans une cour intérieure d'immeuble, un quartier d'habitation, ou situé sur une place protégée des circulations générales, agrémenté d'arbres et de pelouses, généralement doté d'une aire de jeux, et clos par une grille, un grillage ou une haie (Bouron, 2007).

Voici l'exemple du square *Birdwood* à Lille. Ce square de 4.4 ha aux abords ombragés présente une grande diversité d'essences sur une petit espace en cœur de ville.



*Figure n°4* : Square Birdwood, Lille  
*Source* : <https://www.lille.fr/Nos-equipements/Square-Birdwood>

**Les jardins botaniques** sont des lieux « ouverts au public où les plantes sont aussi là pour le plaisir et la détente. Ce sont donc des jardins aux rôles multiples à la différence des jardins ornementaux habituels. ». Aussi, « Les collections végétales vivantes dans les jardins botaniques servent de support et d'illustration à la diffusion des connaissances sur les plantes, les écosystèmes végétaux, les relations entre les plantes et les animaux et les plantes et les hommes. » (Jardin des plantes de Paris, 2023).

Voici *le jardin botanique de Bordeaux* qui est un outil d'observation exceptionnel dans un environnement urbain avec une partie en plein air comme nous pouvons le voir.



*Figure n°5* : Jardin botanique de Bordeaux  
*Source* : <https://www.bordeaux.fr/p63920/le-jardin-botanique-de-bordeaux>

**Le parc urbain** est quant à lui un lieu où « l'espace est occupé par des pelouses et des surfaces plantées au milieu desquelles circulent des allées » et un espace « à vocation ludique et récréative principalement, un lieu de convivialité aussi. » (DREAL, 2020). Il est de plus grande proportion qu'un square, allant de 2 ha à 3000 ha. Il dispose parfois de mobilier spécifique de jardin (banc, candélabre, grille, fontaine, porte d'entrée monumentale, etc.) (Bouron, 2007).

Voici l'exemple du parc Saint-Pierre à Amiens qui est un parc paysager qui met en valeur l'eau.



*Figure n°7* : Parc Saint-Pierre à Amiens  
*Source* : <https://www.somme-tourisme.com/parc-saint-pierre/amiens>

**Les parcs Naturels Urbains (PNU)** ont été inspirés des parcs naturels régionaux. La création d'un parc naturel urbain (PNU) vise à « préserver et à valoriser des espaces naturels, agricoles et aquatiques en milieu urbain pour en faire un levier de développement durable du territoire sur le plan économique, social et environnemental » (Christophe, 2019). La démarche est centrée sur « la confiance en la capacité des acteurs, qu'ils soient habitants ou institutionnels, associatifs ou économiques, à collaborer pour promouvoir leurs territoires. » (Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse, 2022).



*Figure n°8* : Parc Naturel Urbain, les prairies Saint-Martin à Rennes  
*Source* : [www.baseland.fr/projets/rennes-prairies-st-martin/](http://www.baseland.fr/projets/rennes-prairies-st-martin/)

Voici l'exemple du *parc naturel les prairies Saint-Martin à Rennes*. Il est situé entre le canal d'Ille-et-Rance et un bras naturel de l'Ille en cœur de ville. Le parc compte 30 hectares de nature et de loisirs ; Ce projet est un acte fort dans le prolongement de la COP21 issu de Renne « capitale française de la biodiversité 2016 ».

#### ▪ Références à des modèles extra-urbains

**Les parcs naturels régionaux (PNR)** sont des territoires « protégés et habités, majoritairement situés dans des zones fragiles à haute valeur environnementale. Ils ont une double vocation : la protection et le développement économique « durable » (Bouron, 2007).



*Figure n°9* : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut  
*Source* : <https://flines-lez-mortagne.fr/culture-et-loisirs/le-parc-naturel-scarpe-escaut/>

Voici l'exemple du *parc naturel régional Scarpe-Escaut* qui abrite des éléments importants du patrimoine industriel et minier de la région dont les terrils sont aujourd'hui protégés et/ou aménagés pour la biodiversité ainsi que pour diverses activités récréatives.

**Le parc national** est un territoire sur lequel la « conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. » (Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse, 2022).



*Titre n°10* : Parc Naturel National des Cévennes  
*Source* : [hwww.cevennes-parcnational.fr/](http://www.cevennes-parcnational.fr/)

Voici l'exemple du *parc national des Cévennes* qui est un vaste territoire de moyenne montagne de 2700 km<sup>2</sup> situé au sud du Massif central sur la Lozère, le Gard et L'Ardèche.

Le parc est une catégorie d'espaces verts. Nous pouvons remarquer qu'il existe une diversité de modèles urbains qui se différencient à raison de leur taille, de leurs emplacements, de leurs équipements ou encore de leur vocation. Mais également des modèles extra-urbains. Nous constatons que l'identité des parcs urbains est donc basée sur la localisation en milieu urbain, sur la taille ne dépassant pas 3 000 ha et sur les enjeux sociétaux et de loisirs auxquels il répond. En effet, le champ lexical de la récréation et de la détente en sont un des fondements. Au même titre que la nature est une composante de l'identité des parcs urbains. Néanmoins, ces critères varient en termes d'intensité, d'un parc urbain à l'autre en fonction de nombreux facteurs (surface, économique, besoins, etc.).

2.1.4 Le champ lexical des cimetières : Lieux dédiés à l'inhumation des cadavres et des cendres et ses références

Il s'agit ici d'une liste non exhaustive de termes relatifs aux cimetières qui est scindée en 2 catégories issues des 2 rites funéraires pratiqués en France : l'inhumation et la crémation. Aussi, ces termes seront importants pour la compréhension de la suite de ce mémoire.

#### ▪ **L'inhumation**

**L'inhumation** est « un mode de funérailles traditionnel pendant lequel le corps du défunt est mis sous terre ou déposé dans un caveau » (Obsèques-infos, 2023).

**Une sépulture** est l'action de mettre un mort en terre (Larousse, 2023).

**Un caveau** est une « fosse maçonnée dans le sol d'un cimetière, destinée à accueillir les cercueils des membres d'une famille. On les appelle également « caveau funèbre » ou « caveau de famille » (Meilleures-pompes-funèbres, 2023).

#### ▪ **La crémation**

**La crémation** consiste à brûler et réduire en cendres le corps d'une personne décédée. On parle aussi d'incinération. Elle est réalisée dans un crématorium dans un délai de 6 jours au plus après le décès, sauf exception.



*Figure n°11* : Osiris Caveau pour urne.  
*Source* : © Urbastyle

**La caverne** « est une sépulture maçonnée qui s’implante dans le sol, uniquement destinée à accueillir des urnes cinéraires. » (Granmond, 2017).

**Le columbarium** « est un monument funéraire destiné à accueillir des urnes. Il offre des emplacements individuels et personnalisables, qu’il revient aux familles de choisir. Dans ces columbariums, chaque case famille. » (Granmond, 2017).

**Le Jardin du souvenir** « se rapproche du terrain commun pour l’inhumation et est un **espace gratuit**, libre de concessions, destiné à la dispersion des cendres des défunts après la crémation, qui est mis à disposition dans l’enceinte du cimetière. » (Granmond, 2017).



Figure n°12 : Columbarium. Parc paysager. Utrecht. ©

Source : 2021 - Ada Wille Landscaps- & begraafplaatsarchitectuur



Figure n°13 : Jardin cinéraire.

Bergerac

Source : © Xavier Boucherie

Le « columbarium », la « caverne » et le « jardin du souvenir » renvoient directement à la pratique funéraire qu’est la crémation. On remarque que cette pratique est affiliée à la mort, et qu’elle se déploie à travers l’implantation de petits équipements.

A l’échelle globale, nous pouvons remarquer que ces deux espaces se parent d’une armature commune ; ce sont des espaces verts qui accueillent du public. À une échelle plus locale, ces espaces se singularisent par les pratiques réalisées dans leur enceinte. Dans les cimetières, la pratique est spécialisée. Il s’agit de la pratique funéraire qui n’est d’ailleurs réalisée dans aucun autre espace public. Cette dernière revêt une dimension religieuse, culturelle et mémorielle importante. Dans les parcs, les pratiques sont plus ‘banales’ et moins spécialisées comme celle de la promenade, du loisir, de la récréation. Le mobilier est lié aux pratiques.

Voici un schéma de synthèse des lieux affiliés aux cimetières et aux parcs :

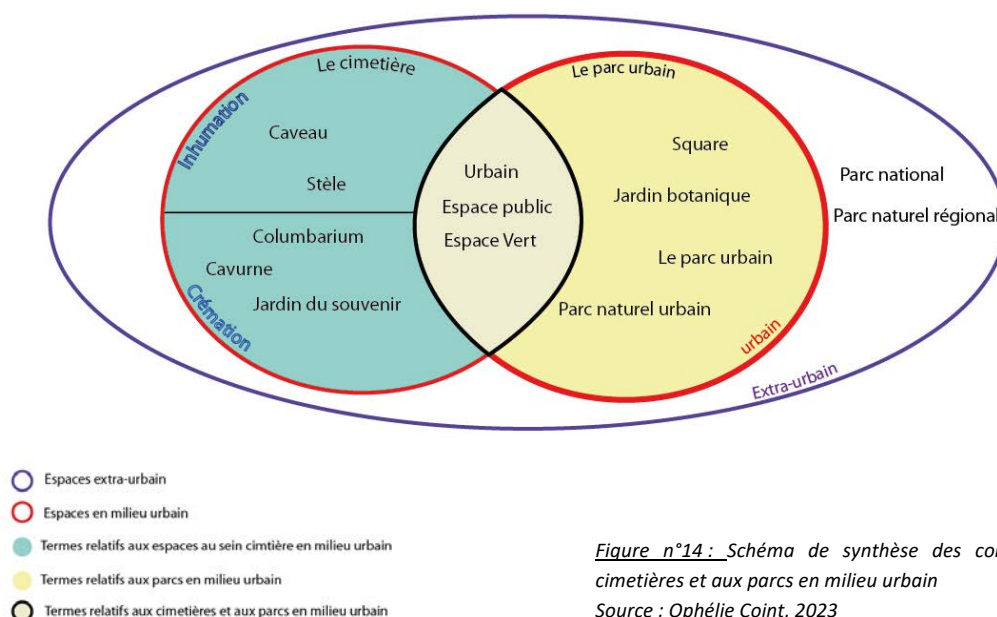


Figure n°14 : Schéma de synthèse des concepts relatifs aux cimetières et aux parcs en milieu urbain

Source : Ophélie Coint, 2023

## 2.2 Diversité culturelle et temporelle des cimetières

Le décès d'un membre d'une communauté est ressenti par les groupes humains comme « un double traumatisme, tant physiologique qu'émotionnel, en percevant à la fois l'absence physique de la personne que l'absence de sa présence sociale » (Cornellier, 2011). Aussi, « Le décès d'un membre de la famille ou de la communauté se transforme en un rite de passage pour les vivants » à travers le processus de deuil et des cérémonies l'accompagnant (Cornellier, 2011). Le cimetière s'inscrit comme des lieux privilégiés rattachés aux rites et à la mémoire funéraire qui tire son origine depuis la nuit des temps auprès de cultures parfois aux antipodes. Par ailleurs, le cimetière d'aujourd'hui, n'est pas le cimetière d'hier. Ce dernier a subi des transformations tout au long des siècles autant en termes de fond que de forme. A l'heure actuelle, différents types de cimetières s'étendent sur le territoire urbain, chacun d'eux possèdent ses caractéristiques. C'est dans cette optique que nous verrons, la diversité des pratiques funéraires dans quatre pays du monde, l'évolution des cimetières à travers l'histoire en France et enfin les différents types de cimetières de ce même pays.

### 2.2.1 Diversité des pratiques funéraires : De l'inhumation Céleste au cimetière

Dans le monde, les différents pays suggèrent diverses solutions au travers de l'aménagement de leurs cimetières en tant qu'espace à créer ou à maîtriser. Ces lieux de mémoire sont autant de symboles de la manière dont les peuples prennent soin de leurs proches décédés.

- **Une inhumation « Céleste » au Tibet**

Dans la croyance Bouddhiste, l'âme du défunt continue d'exister après la mort à contrario du corps de ce dernier qui ne devient plus qu'une enveloppe vide. Cette enveloppe doit retourner à la nature. Au Tibet, le corps du défunt est alors offert aux vautours. La dépouille ne doit pas être touchée durant trois jours. D'après un article du magazine Géo les « dépeceurs sont réunis autour d'un feu de branches de pin et de cyprès qui attire, les oiseaux sacré » (Dauthuille, 2010). A la suite de quoi, la dépouille est conduite sur une « aire de découpage » ou les reste sont « mélangés à de la farine d'orge, du thé et du lait de yak » puis sont laissé de nouveau aux vautours » (Dauthuille, 2010).

- **Des cercueils aériens aux Philippines**

Dans certains pays comme aux philippines, les rites funéraires ont un style aux antipodes de nos traditions occidentales. Près de Manille, au nord du pays, les habitants du village de Sagada suspendent les cercueils des défunts en bois aux falaises. Cette ancienne pratique ne concerne qu'une minorité de philippins mais aussi de chinois et d'indonésiens. Selon les anthropologues, cette tradition « permettrait aux défunts d'être au plus près du ciel, de rejoindre plus rapidement le paradis. Pour d'autres, c'est un signe de respect des plus jeunes envers les anciens, les morts garderaient un œil bienveillant sur leur proche » (Alanna, 2022).

- **Les momies en Indonésie**

En Indonésie, dans le Sud-Salawesi, certains défunts sont momifiés. Ces derniers passent plusieurs mois chez eux en attendant que la famille rassemble de l'argent pour réaliser les funérailles. La famille fait comme si le défunt était encore parmi eux. Ils se comportent de la même manière en lui donnant à manger par exemple (Alanna, 2022).

- **Des cimetières très naturels et de grande envergure en Allemagne**

Les cimetières Allemands sont des espaces fréquentés, que ce soit pour rendre visite à une tombe, arpenter des allées calmes ou pour profiter de la nature. Se rendre dans un cimetière n'est pas synonyme d'aller se recueillir et n'est pas systématiquement perçu comme morose et lugubre. Ce pays foisonne de cimetières semblables à des parcs qui conviennent les visiteurs à la promenade (Irion, 2023).

Chez nos voisins allemands, les cimetières naturels sont en pleine croissance notamment en forêt. Ce constat s'explique au travers de prix plus bas pour une inhumation en forêt et au travers de prix plus conséquents pour un enterrement classique (Irion, 2023).

Le Bois de Nuthetal-Parforceheide se situe au sud de la capitale. Ce dernier ressemble aux autres bois. Néanmoins, on peut remarquer que les troncs des hêtres et des chênes sont enlacés par des rubans colorés. La forestière, Johanna Krause, relate que « ce sont les arbres au pied desquels des emplacements sont à vendre ». Elle rajoute que, « les jaunes indiquent les arbres communautaires, ou l'on peut inhumer jusqu'à quinze urnes. Les bleus sont destinés à des acheteurs individuels ou à des familles. Ils sont prévus pour deux urnes ou plus selon les souhaits du client. » (Hauteville, 2019).

Les cimetières et les rites sont des éléments majeurs des sociétés humaines depuis longtemps. Cependant, la relation à la mort et au corps du défunt diffère en fonction des croyances et des cultures. Elle se traduit par un traitement spatial différent. Selon nous, occidentaux, les rites funéraires classiques sont l'inhumation et l'incinération. Nous mettons les corps sous terre. Alors que par exemple, les philippins eux, n'utilisent pas d'emprises foncières et suspendent leurs cercueils dans le vide. Ce qui est étonnant pour nous, ne l'est pas pour eux et inversement.

## 2.2.2 L'évolution des cimetières à travers l'histoire

Depuis la préhistoire, l'homme rend hommage aux morts. L'apparition des premières sépultures est une étape clé dans « l'évolution psychologique du genre humain » (Moreaux, 2009). Au fur et à mesure, « les rites et les traditions funéraires se perpétuent et prennent de l'importance » (Moreaux, 2019). Le cimetière devient religieux. L'ère chrétienne marque l'Occident à travers l'inhumation des corps autour des églises. Mais des mesures d'hygiène viennent bousculer l'organisation des cimetières. Ces derniers s'édifient alors en dehors des frontières de la ville. Par la suite, la pratique de la crémation se développe au même titre que le principe des concessions est créé accompagné de délais (Comitam-obseques, 2022).

- **La construction des villes à travers la relation à la mort**



Le nomadisme existe depuis des millénaires. C'est grâce à la sédentarisation de groupes d'humains que les premiers cimetières sont apparus. La création des villes est associée à la transformation des habitudes culturelles des peuples du monde entier. Différentes sociétés voient le jour en fonction de la spécialisation des tâches et des qualifications des individus. Ces dernières développent des spécificités culturelles propres. Le culte de la mort reste un rituel courant de notre espèce (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).

En Europe occidentale, les fondations des villes sont indissociables de leurs cimetières. Il y a un entremêlement entre la cité des vivants et celle des morts. Cela est lié au respect du défunt, au rite de passage vers l'au-delà et à la conservation de la mémoire locale. Deux événements récents marquent des transitions majeures concernant la « gestion de la mort en ville » :

En 1776, le Roi Louis XVI interdit l'inhumation des cadavres dans l'église et préconise le transfert des cimetières en dehors des villes. Parallèlement, cette translation s'inscrit dans un contexte de déchristianisation des élites sociales. Cette translation se rapporte à la désacralisation de l'espace urbain. En effet, depuis le moyen-âge, les villes étaient sous la protection de l'église et des couvents. Ces espaces formaient avec les cimetières des lieux de paix et d'asiles. Cette translation a initié une désacralisation généralisée. Un second événement a influencé cette « gestion de la mort ». Napoléon Bonaparte a signé un décret, le décret du 12 juin conviant « chaque commune à créer son propre cimetière, les pompes funèbres à assurer le suivi des obsèques » (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021). Pour ce faire « les extensions des faubourgs et le développement « des villes nouvelles » autour des centres de production et de consommation aux cours des XIXe et XXe siècles accentueront la « désacralisation de l'espace urbain » pour progressivement évoluer vers la notion d'espace public » (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).

Au 19<sup>ème</sup> siècle, avec la croissance démographique et la densification des villes les autorités publiques sont intervenus par la construction de cimetières-parc. Parallèlement, la capacité des cimetières paroissiaux a atteint sa limite. L'opportunité d'aménager des cimetières en périphérie a été saisie. Cette délocalisation a influencé la relation alors traditionnelle entre l'église et le cimetière. Ces cimetières étaient à cette époque, considérés comme des jardins publics mais également comme des espaces verts. Ils étaient utilisés pour les sorties en famille et les promenades (Roulier, 2020).

En 1905 une loi s'institue sur la séparation des Églises et de l'État et vient amener un cadre législatif laïc au sein des cimetières. Néanmoins, les cimetières restent les seuls lieux abritant des édifices culturels et les seuls lieux où peuvent être transposés des signes de nature religieuse (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).

Quant à la pratique de la crémation, elle s'étend de la préhistoire jusqu'à l'Antiquité et plus loin encore. Elle a été abandonnée progressivement lorsque l'Europe s'est convertie au christianisme. En 789 Charlemagne a interdit la crémation. Puis, en 1880 la 1<sup>ère</sup> « Société pour la propagation de la crémation » a vu le jour (Fédération française de crémation, 2023). Mais cette pratique était considérée comme opposée à la foi chrétienne et est pourtant restée longtemps dans le secret. En 1963, un décret du Concile de Vatican a émis que « l'incinération du corps n'affecte pas l'âme... Il ne s'agit pas d'une pratique intrinsèquement mauvaise ou, de soi, hostile à la religion chrétienne »

(Fédération française de crémation, 2023). Depuis, ce phénomène a progressé d'années en années de façon spectaculaire. Parallèlement, les jardins du souvenir voient le jour. Le premier du genre a été inauguré à Paris au cimetière du Père Lachaise en 1985, pour répandre les cendres des défunts qui n'ont pas souhaité être inhumé (Cimetière du père Lachaise, 2023).

#### ▪ **La trace Bonapartiste dans le modèle funéraire de l'Europe**

Napoléon impose un nouveau modèle à l'Occident. Ce dernier est d'ailleurs toujours à l'origine des pratiques à l'égard des défunts comme nous le connaissons à l'heure actuelle. C'est via le décret de 1804 que l'organisation spatiale des cimetières et leur aspect va s'ancrer. Notamment à travers les modèles architecturaux et paysagers.

L'interdiction d'inhumer à l'intérieur des églises (mais aussi dans les lieux privés et supprime les fosses communes) est renouvelée en 1970 par l'Assemblée Nationale. Tous les cimetières intramuros sont supprimés en 1971. Les inhumations sont désormais réalisées en fosses séparées.

Par décret, les communes ont l'obligation en 1804 de créer des cimetières en dehors des limites communales de l'époque. Aussi, les autorités municipales obtiennent le pouvoir de police. La possibilité de créer des cimetières confessionnels est accordée aux communes (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).

C'est à ce moment que le système des concessions voit le jour. Le cimetière va devenir « un lieu de représentation sociale où s'expriment les succès commerciaux et les richesses de certaines dynasties bourgeoises ». D'ailleurs, « le succès des concessions et la démesure de certains tombeaux, consommatrice de foncier, amène Louis Philippe en 1843 à prescrire par ordonnance, les trois classes de sépultures autorisées : les perpétuelles, les trentenaires et les temporaires » (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).

Par ailleurs, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a aussi marqué l'histoire funéraire française. La laïcisation des pompes funèbres s'enclenche. En 1887, tout majeur devient libre de choisir, le caractère civil ou religieux de ses funérailles et le mode de sépulture. Ceci amène en 1889 à « la construction du crématorium du Père Lachaise, une première en France » (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).

La deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle marque un changement d'organisation des enterrements et un changement d'aspect des cimetières. La première guerre mondiale fait plus d'un million de mort, l'état crée en urgence des nécropoles militaires. Parallèlement, il y a la disparition des cortèges à pied et une généralisation des décès au sein des hôpitaux. Aussi, la législation supprime en 1959 les concessions centenaires soucieuses de la gestion des cimetières communaux. Des monuments plus simples et moins coûteux viennent remplacer les chapelles et les caveaux s'expandent alors que l'inhumation en pleine terre régresse. La commercialisation des services funéraires apparaît. Les produits dérivés de ces derniers banalisent le paysage du cimetière.

En 1950, l'architecte Robert Auzelle se captive pour les cimetières et les lieux de mémoire. Il cherche à les accorder aux besoins contemporains et réinvente les columbariums qui étaient presque inexistant. L'architecte porte le message que la conception paysagère et la présence de végétal au sein du cimetière sont une composante primordiale pour le processus de deuil afin que les conditions de



recueillement et de paix soient réunies. Auzelle conçoit une nouvelle génération de grands cimetières parisiens comme le cimetière du parc Clamart en 1956 qui est un cimetière paysager (Roulin, 2020).

- **Rapprochement vers le modèle des parcs urbains**

La représentation que nous avons des parcs comme poumon vert dans des villes très minéralisées, accessible à tous, n'était pourtant pas la première perspective envisagée pour ces espaces. L'idée d'espaces public s'est acquit avec le temps.

### **L'histoire des parcs urbains et des espaces verts**

Dans sa genèse, le parc est « la portion de territoire clos appartenant à un château ». La première fonction de ces parcs est d'être « des espaces réservés à la chasse par l'aristocratie à l'époque médiévale », on les encercler de murs massifs qui avaient deux fonctions. D'une part, ils maintiennent le gibier dans l'enceinte, d'autre part, ils gardent la population à l'extérieur (eu!radio, 2020).

Le château de Vincennes est le premier à être créé en France, en 1340 (Château de Vincennes, 2023). Au 16<sup>ième</sup> siècle, les parcs restent le fief de l'aristocratie. Mais outre la chasse et le sport, l'aspect esthétique devient un des facteurs essentiel de la conception de ces espaces. Les parcs paysagers voient le jour. Ils se trouvent en général autour des maisons de l'élite. Il existe également « les jardins du roi » ou différents espaces de plantes y sont cultivées à des fins scientifiques (Javel, 2014).

Avec la révolution française, les parcs deviennent des biens nationaux et s'ouvrent au public. Néanmoins, l'idée de créer des jardins pour le public n'est pas répandue.

Sous le second empire, Napoléon III amorce une politique de grands travaux. Son objectif est de lutter contre les maladies telles que le choléra et la tuberculose en aérant les villes pour les assainir. Il souhaite amener des « poumons verts » dans le tissu urbain grâce à la végétation. Napoléon et le préfet Haussmann s'inspirent des avancées des modèles à l'anglaise. Le Regent's Park est le premier parc urbain à voir le jour à Londres. Les deux collaborateurs créent par la suite de nombreux espaces tels que le Bois de Boulogne, le parc Monceau, etc. Peu après les grandes percées de 1852, on réfléchit à planter les voies. Finalement, les avenues et les Boulevard sont plantés en alignements (Gabriel, 2010). Une des principales créations du second empire est le square. Ce dernier est public et est organisé de façon à créer une intimité pour les citoyens qui souhaite s'y promener et est entouré de végétation épaisse. C'est également sous le second empire qu'apparaissent les premiers services municipaux associés aux jardins (Javel, 2014). Le premier est le « service des plantations et promenade » à Paris. Il est créé en 1854. Par la suite, les services se forment dans la plupart des villes. Ils ont pour objectifs de créer des jardins publics, de les entretenir, de gérer le mobilier et de cultiver les plans (Javel, 2014). Parallèlement, avec la révolution industrielle la population se concentre de plus en plus dans les villes et l'industrialisation s'étale dans le paysage urbain. La volonté de créer et de préserver des espaces de nature est bien présente.

Au 20<sup>ième</sup> siècle, on parle désormais d'« espaces verts », cette expression est valorisée sous l'égide de Le Corbusier au congrès international d'architecte d'Athènes en 1933 (Javel, 2014). D'après le guide des sources de l'histoire des parcs est jardins cette notion « recouvre tout ce qui relève du végétal

dans un cadre urbain, autant les jardins, parcs et squares traditionnels, que les terrains de sport, les bases de loisirs, les petites places, les allées plantées d'arbres, les ronds-points, les balcons fleuris ». Les services plantations deviennent les services des espaces verts. Dans les choix d'urbanismes, ces espaces verts prennent désormais une place majeure comme le démontrent les grands ensembles et les villes nouvelles. Ce même guide explique que la protection de ces espaces a beaucoup évolué à cette époque. Dans un premier temps, « ils ont été considérés comme des extensions des monuments historiques, avant de devenir eux-mêmes objets de protection. ». Des projets de restaurations sont menés ainsi que des inventaires. L'aspect social, paysager, esthétique et écologique dans la conception des parcs prend de l'ampleur. D'après le biologiste Emmanuel Boutefeu, en 1930 « les parcs contribuent à l'embellissement de la ville, ils sont là pour aérer le tissu urbain » et en 1950 « les parcs sont considérés sous l'angle social : les espaces verts sont des supports d'activités sportives, éducatives et de détente. On construit une ceinture verte pour limiter l'expansion urbaine » (Boutefeu, 2007). Il relate également qu'en 1980 « la notion de paysage est mise en avant, garant d'une qualité et d'un cadre de vie. Les technopoles vertes sont favorables à l'attractivité de la métropole. », en 1990, ils « s'inscrivent dans une réflexion écologique. La biodiversité et le patrimoine naturel sont à préserver. On parle de trame verte, zone inaltérable, corridor biologique ». Enfin, en 2000, le scientifique explique que ces espaces deviennent « des enjeux de développement durable. Il se crée des réseaux maillés à grand échelle. L'espace vert est un espace public incontournable de la ville durable. » (Certu, 2008).

L'homme a créé des espaces de repos pour les défunts et a aménagé des sépultures en fonction des mœurs consécutives. Le positionnement des nécropoles a également été influencé par ces dernières. Nous l'avons vu, l'évolution des cimetières est lente mais elle est belle est bien enclenchée. Néanmoins, les cimetières dits traditionnels ne sont plus les seuls à apparaître dans le paysage urbain. De nouveaux types de cimetières aux caractéristiques plus singulières apparaissent, ressemblant de plus en plus à de véritables parcs urbains (pour certains). L'aménagement de ces nouveaux types de parcs intègre des enjeux écologiques et sociaux. Ils contribuent à valoriser le cadre de vie des citoyens tout en préservant la biodiversité. On parle de cimetières naturels, de cimetières écologiques, de cimetières parcs, etc. Les appellations sont foisonnantes. Il convient donc de les définir.

### 2.2.3 Les différents types de cimetières en France : Du cimetière traditionnel au cimetière naturel

L'histoire des cimetières est, dans certaine mesure, un exemple de l'évolution de nos sociétés. Des anciens cimetières deviennent des lieux de promenade à l'intérêt patrimonial et archétypal reconnu aujourd'hui, comme le célèbre cimetière du Père-Lachaise de Paris. Les enjeux contemporains et les particularités spatiales et/ou culturelles influencent la disposition des tombes et le traitement paysager. Longtemps réalisés de façon similaire, les cimetières évoluent : un aspect paysager qui revête de plus en plus d'importance, une hausse des espaces réservés à la crémation, une dématérialisation des tombes...

- **Le cimetière classique**

Le cimetière classique est le premier lieu urbain et public détaché de l'église et est le modèle dominant en Europe. Comme dit précédemment, le traitement paysager et la composition des cimetières diffèrent en fonction de l'aspect historique, culturel et anthropique.

Le cimetière classique est issu du 18<sup>ème</sup> siècle. Il est installé dans l'enceinte des églises et est désaffecté au fur et à mesure. De nouveaux cimetières voient le jour aux seuils des villes, mais aussi des villages et ne sont plus administrés par l'église, mais par l'autorité municipale. Les cimetières sont déplacés à l'extérieur des villes en 1770 et sont entourés de murs avec interdiction de creuser des puits pour des raisons d'hygiène.

Ces cimetières se trouvent en général en tissu urbain. Ils possèdent le plus souvent une densité de sépulture élevée avec une faible présence de végétation hors fleurissement des sépultures (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).



*Figure n°16 : Cimetière de Balanguéy-  
St Médard-en-Jalles*  
*Source : a'urba*



*Figure n°16 : Cimetière de Bègles*  
*Source : a'urba*



*Figure n°16 : Fleurir les tombes*  
*Source : LP Guy Gios*

### ▪ Les cimetières contemporains

Les cimetières contemporains sont des lieux urbains à l'architecture moderne. Ces derniers sont issus du 18<sup>-ième</sup> siècle et s'apparentent aux cimetières classiques. Ils traitent la problématique de la qualité du lieu en tant que tel et de l'insertion paysagère.

On retrouve ces cimetières contemporains dans les grandes et les petites villes. Ces lieux sont optimisés. Ils se façonnent en unité, leur traitement architectural est uniforme bien que des éléments soient distincts comme le caveau ou le columbarium (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).



*Figure n°17 : Mur d'urnes*

*Source : Van Benthem's Aannemingsbedrijf*

### ▪ Le cimetière vertical

Le cimetière vertical prend place dans les régions en général surpeuplées ou l'emprise au sol n'est plus possible. Les professionnels érigent des cimetières verticaux qui peuvent avoir l'apparence de gratte-ciel. On peut retrouver ce cimetière d'un nouveau genre notamment au Japon, au Brésil et en Israël par exemple. Ils sont des lieux de curiosité pour les visiteurs. Ces cimetières confèrent des particularités telles que la vue et le calme (CNEWS, 2023).

On retrouve les cimetières verticaux dans les grandes villes et les mégapoles. Les concessions sont coûteuses et peuvent amener des inégalités. Les catégories sociales élevées sont avantagées. Ce sont des éléments architecturaux « symboliques » dans les villes avec des étages très élevés, une circulation de l'air plus fluide qui amplifie la décomposition des cadavres (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).



*Figure n°18 : Le plus haut cimetière du monde (108 mètres de haut) à Santos au Brésil.*

*Source : a'urba*



*Figure n°18 : Édifice funéraire dans la banlieue de Tel Aviv au Brésil*

*Source : LesEchos;fr*

### ▪ Le cimetière parc/plantés

Les cimetières parcs ou cimetières plantés sont des espaces en milieu urbain caractérisés par des traits proches de ceux des parcs et où les promenades valent le détour. Ces derniers peuvent même être gérés comme des arboretums (Ouest France, 2022). Ces cimetières offrent une atmosphère végétale qui renvoi directement à l'aspect d'un parc en milieu urbain. La déambulation y est agréable et appréciée par les citoyens. Ils permettent des visites culturelles ou encore artistiques grâce aux tombes et aux monuments. Ils sont un atout pour le tourisme urbain (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).

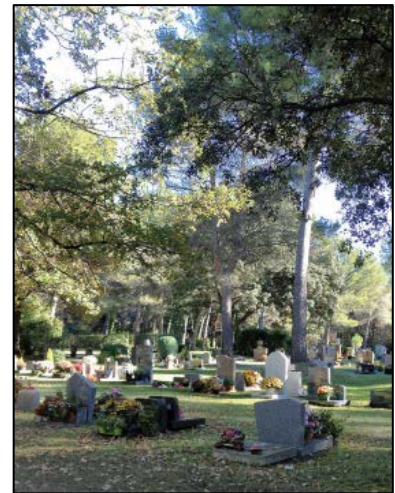


*Figure n°18* : Cimetière parc de Nantes  
*Source* : Ouest France

### ▪ Le cimetière paysager

Le cimetière paysager s'affirme comme un lieu de mémoire au cœur d'un parc. Au sein de ce dernier, l'équilibre végétal/minéral tend en grande majorité vers une occupation végétale beaucoup plus importante. Cependant, il s'apparente davantage à un jardin à l'anglaise qu'à un bois. Une particularité du cimetière paysager est qu'il possède en général des allées sinueuses enherbées et peuvent être aménagés de points d'eau comme des mares ou des ruisseaux.

On retrouve le cimetière paysager en dehors des centres villes à cause de leurs dimensions conséquentes afin d'accueillir un nombre important de tombes (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).



*Figure n°19* : Cimetière paysager d'Aix-en-Provence  
*Source* : CAUE du Loiret

### ▪ Le cimetière naturel/écologique

Il s'agit d'une alternative aux modèles de cimetière plus traditionnel. Le cimetière naturel est pensé pour réduire son empreinte écologique et pour relier le visiteur à la nature. Les cadavres sont rendus à la terre ou sont dans un cercueil ou dans une urne biodégradable. Aucuns soins ne sont apportés à ces derniers. Le fleurissement se fait via des plantes vivaces en pleine terre. Les stèles sont discrètes. Cet espace arbore une grande qualité paysagère (Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, 2021).



*Figure n°20* : Cimetière d'Orléans, la Source  
*Source* : CAUE du Loiret

Les sites peuvent s'inscrire par exemple, dans des espaces boisés comme le cimetière d'Orléans « La source ». Des stèles verticales peuvent être aménagées pour préserver au maximum la nature et la biodiversité du site. Les parkings sont souvent traités avec des dalles engazonnées. Outre le recueillement, les cimetières naturels peuvent offrir des promenades boisées (L'observatoire CAUE, 2023)

Nous pouvons constater que le cadre paysager des cimetières est en évolution. Le cimetière traditionnel et contemporain est plutôt minéral tandis que les cimetières parcs, paysagers et écologiques tendent à se végétaliser un maximum. Ce sont de nouveaux modèles qui transforment l'aspect général des cimetières mais sont peu démocratisés. Finalement, ces derniers se rapprochent esthétiquement du paysage du parc voir même à en devenir une pâle copie. Aussi, cette ambiance paysagère est le support d'une fonction sociale qui vient la compléter. La promenade devient un fait commun grâce aux aménagements paysagers : la végétation, les chemins sinueux, les points d'eau, etc. Par ailleurs, nous verrons plus en détails les potentielles ressemblances esthétiques entre les cimetières et les parcs à travers l'un des points suivants. Nous verrons également, si leurs fonctions se rapprochent. Voici des photographies de différents types de cimetières classées du cimetière le plus minéral au plus végétalisé :

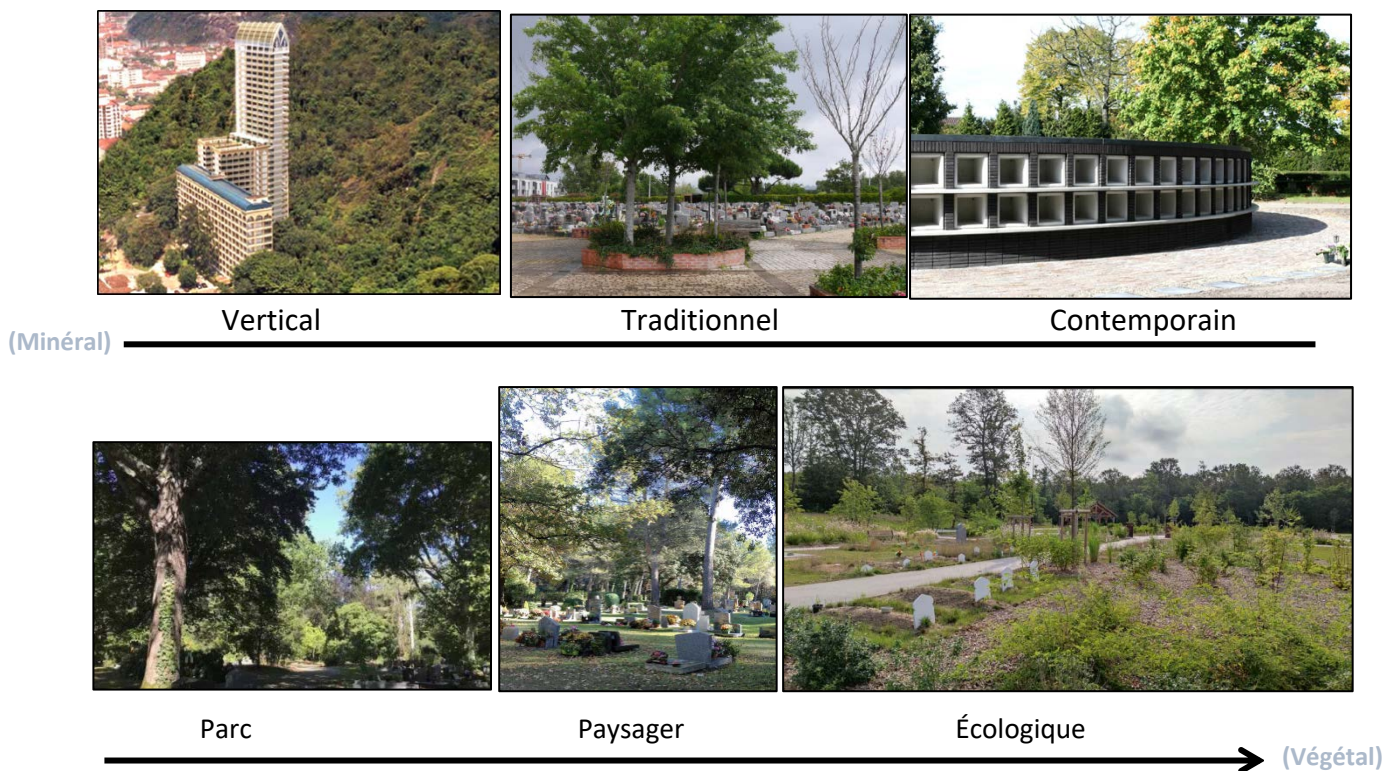


Figure n°21 : Le cimetière du plus minéral au plus naturel

Source : Ophélie Coint

Les cimetières sont des espaces publics en mutation. Comme nous avons pu le voir à travers ces différentes présentations, ils sont des lieux à intérêt architectural qui conservent un patrimoine funéraire. Ils étaient à l'origine proche du cœur de commune et notamment des églises et manquaient de places. Ils ont ensuite été réadaptés au fur et à mesure vers des nouveaux emplacements. Mais les cimetières sont au cœur de nouvelles attentes. Le cimetière traditionnel et contemporain est

généralement minéral. En réponse à cette minéralisation, on remarque que la qualité paysagère c'est largement amélioré amenant de nouveaux « modèles » sujets à des variantes. On retrouve par exemple, les cimetières parcs, les cimetières paysagers ou encore les cimetières écologiques. Ils sont plus largement intégrés au paysage grâce à une végétalisation importante. Une fonction sociale est également redonnée à ces derniers. De par l'emplacement (en ville), l'ampleur et le potentiel paysagers qu'ils offrent, ils ont « un rôle à jouer dans les usages des espaces publics urbains comme des lieux de promenade et de recueillement » s'apparentant de plus en plus à des parcs urbains (La fabrique de la cité, 2019).

## 2.3 Les enjeux d'aménagement des cimetières

Les villes sont sujettes à des enjeux écologiques, sociétaux et d'aménagements. Le cimetière est une pièce urbaine au fort potentiel qui peut être mise à contribution pour lutter contre les impacts négatifs de ces derniers. Ces impacts se traduisent de multiples façons, tels que le réchauffement climatique, la pollution, le déclin de la biodiversité et le manque d'espaces verts en milieu urbain. Ils contribuent également à dégrader le cadre de vie des habitants. Ces derniers sont sujets au stress, à des maladies chroniques, invoquent un manque de verdure dans un milieu trop minéral et sont frappés par un excès de stimuli. En effet, l'aménagement des cimetières par le biais de végétation et d'une multiplication des usagers permettrait d'atténuer les retombées néfastes et de combler un manque d'espaces verts. Les cimetières pourraient être appréciés comme étant des lieux de détente, de promenade ou encore comme des espaces où l'on réalise une activité sportive. Finalement, ils pourraient être considérés comme de véritables parcs publics bien qu'ils garderaient leur fonction principale. Pour autant, certains cimetières sont déjà des cimetières-parc mais cette tendance n'est pas forcément démocratisée. Par ailleurs, la question de l'acceptabilité de cette nouvelle tendance au sein des cimetières n'est pas évidente pour tous. Le rapport qu'entretient chacun avec la mort en est l'une des raisons. Aussi, des nouveaux phénomènes tels que l'augmentation du taux de la crémation et la saturation des cimetières remettent en cause l'organisation spatiale de ces espaces cinéraires. Nous verrons dans cette partie, les enjeux écologiques, les enjeux sociétaux et enfin les enjeux d'aménagements relatifs aux cimetières.

### 2.3.1 Enjeux écologiques

Les enjeux écologiques actuels sont nombreux et sont une préoccupation majeure dans notre société. Le réaménagement du paysage cinéraire par le prisme du végétal (tel que le paysage verdoyant qu'offrent en général les parcs) peut être une des solutions pour répondre à ses enjeux écologiques. Le réchauffement climatique engendre plusieurs effets négatifs dans nos villes trop denses et trop minérales. Les îlots de chaleur urbain en sont un exemple. Pas moins de 40 000 cimetières sont implantés sur le territoire francilien (Meilleures pompes funèbres, 2023), ce qui représente une surface à forte potentialité pour pouvoir pallier ces effets. Pour ce faire, nous verrons dans cette partie plusieurs solutions à appliquer sur ces espaces telles que leur renaturation et l'arrêt des pesticides en leur sein (afin de réduire les effets nocifs sur la santé et sur l'environnement). Ces solutions ont pour but de laisser se développer une végétation spontanée et de permettre à la biodiversité de reconquérir les cimetières. Enfin, nous verrons que la biodiversité présente dans les cimetières est une ressource intéressante et que ces espaces funéraires peuvent contribuer à la trame

verte et bleu des territoires. Grâce à l'application de ces solutions, nous parlons aujourd'hui de « cimetières naturels », plus proche d'un espace vert (Agence régional de la biodiversité, 2015). Il s'agit d'un lieu qui permet de concilier gestion écologique et deuil des familles

- **La renaturation des cimetières comme réplique face aux effets du réchauffement climatique en ville**

Le réchauffement climatique impacte de façon négative les villes. En janvier 2023, L'OMM (organisation météorologique mondiale) a démontré que « sous l'effet de l'augmentation constante des concentrations de gaz à effet de serre et de la chaleur accumulée, les huit dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées au niveau mondial. » (One France, 2023). Ainsi, de nombreuses conséquences apparaissent comme l'augmentation des températures. Le rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) de février 2022 invoque quant à lui l'impact « des vagues de chaleur, des tempêtes, sécheresse, inondations ». Il rajoute que « si les températures extrêmes en ville se sont intensifiées, ce phénomène va continuer à s'aggraver, notamment sous l'effet d'une urbanisation rapide non planifiée et du développement péri-urbain » et que ce réchauffement entraînera également des impacts généralisés sur « les infrastructures, des risques accrus pour l'approvisionnement en énergie, l'augmentation des besoins en climatisation, une forte demande en eau. » (Union sociale pour l'habitat, 2022). En ce sens, le stress thermique et l'effet des îlots de chaleur urbain qui participeront à l'élévation des températures en ville provoquera une augmentation du taux de mortalité ciblant notamment les plus fragiles (personnes âgées et jeunes enfants).

Une prise de conscience s'opère au fil du temps auprès des collectivités territoriales face à la problématique de surchauffe urbaines et de ses enjeux. D'autant plus que de nombreuses villes sont très denses et très minérales (Sud-Ouest, 2020). Pour ce faire, des stratégies sont pensées pour atténuer ses phénomènes et leurs retombées chaotiques. Le Céréma met en avant le fait de « renforcer la présence de la nature et de l'eau au sein des projets d'aménagements » ainsi que dans les différents espaces urbains (Céréma, 2019). L'ajout de végétal semble une solution naturelle, propice et convaincante de par les vertus qu'il offre. En effet, planter de la végétation « permet de créer de l'ombrage, mais aussi l'évapotranspiration » ce qui permet de rafraîchir l'air (Sud-Ouest, 2020). D'autres alternatives sont mises en œuvre telles que le changement des matériaux de constructions (plus claire pour renvoyer les rayons du soleil et plus poreux pour laisser pénétrer l'eau), le changement de la morphologie des villes, la création de parcs, etc.

Une partie des espaces bétonnés pourrait être végétalisée pour étendre des espaces de nature dans une optique de pallier (dans une certaine mesure) les effets du réchauffement climatique. Les espaces sous-utilisés pourraient être requalifiés et mis au service de la nature tout en étant reliés entre eux. De par le nombre et la superficie des cimetières en ville, ces derniers offrent un fort potentiel pour devenir des lieux de fraîcheurs pour les citoyens résidant dans des îlots de chaleur urbain (Ville de Soyaux, 2023). Aussi, ils peuvent participer à la trame verte « en jouant un rôle relais lorsqu'ils sont à proximité d'espaces plus naturels » mais également « un rôle refuge pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, en raison du calme inhérent de ces lieux » (Ville de Soyaux, 2023). Cette renaturation des cimetières renvoie à l'idée « d'un retour à l'état naturel ou semi-naturel des écosystèmes qui ont été dégradés, endommagés ou détruits par les activités humaines. » (Agence



régionale de la biodiversité, 2022). Ce concept se déploie depuis l'introduction de l'objectif ZAN (Zéro artificialisation nette). La renaturation se définit également comme « des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé » (Agence régionale de la biodiversité, 2022).

Nous verrons plus concrètement dans la partie « enjeux d'aménagements » quels aménagements paysagers participent à cette renaturation dans les cimetières. Ainsi, la renaturation des cimetières en ville est précieuse pour l'adaptation au changement climatique à travers la reconquête de la biodiversité en leur sein, pour l'amélioration de la santé et du cadre de vie des habitants et pour la baisse des températures dans les villes. La renaturation des cimetières s'appuie sur la végétalisation de ces espaces et aussi sur une gestion plus écologique de la végétation des cimetières en supprimant les pesticides.

#### ▪ Vers le zéro pesticide dans les cimetières

Les produits phytosanitaires ont longtemps été (depuis une soixantaine d'années) utilisés dans les espaces verts en général, dont les cimetières, pour leur entretien. Jugés trop dangereux pour le public depuis quelques années, ils sont interdits depuis la loi Labbé, ce qui implique un changement de pratique. Plusieurs enjeux entrent en ligne de compte : la santé publique, la représentation sociale, la préservation de l'environnement et la responsabilité des communes.

Le terme pesticide englobe différents produits comme les insecticides, les fongicides ou encore les herbicides. Ils étaient utilisés pour « l'entretien des routes, des aéroports et des voies de chemins de fer, des parcs, des jardins publics, des cimetières. » (Plante & Cité, 2017). Leur utilisation apparaissait efficace et peu onéreuse, d'où l'attrait des services communaux pour ces derniers. L'idée de cimetières « propres » sans « mauvaises herbes » s'ancrait dans les mentalités. C'est à travers une gestion dite « horticole » que cette pratique était développée.

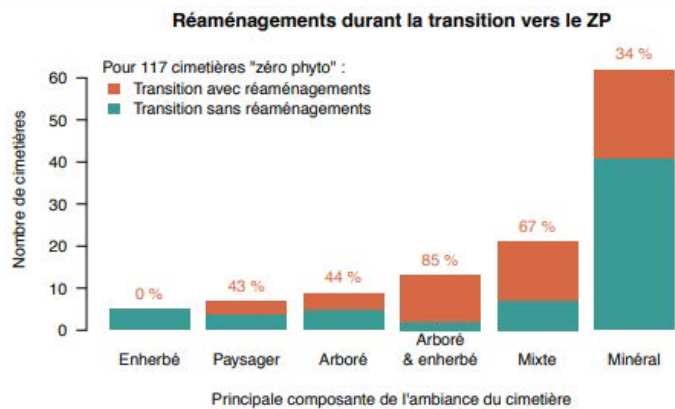
Cependant, cette pratique incombait de nombreux risques pour la santé et pour l'environnement. **Les risques pour la santé** proliféraient à plusieurs étapes de l'intervention : « pendant la préparation de la bouillie, pendant son application, et, enfin, pendant les phases de rinçage et de nettoyage du matériel. » (Plante & Cité, 2017). L'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) affirme que les effets pourraient créer des pathologies neurologiques, agir en tant que perturbateurs endocriniens, développer des cancers, etc. (INSERM, 2013). **Les risques pour l'environnement** sont également nombreux. Les pesticides peuvent « contaminer les milieux » à travers une « pollution ponctuelle (débordement de cuve, etc.) » ou encore « de manière diffuse (ruissellement, etc.) » (Plante & Cité, 2017).

Afin d'éradiquer les effets dévastateurs de l'utilisation de ces produits phytosanitaires sur le vivant, leur interdiction a été mise en place progressivement. La loi Labbé de 2014 en est l'étendard et vise « à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national » et l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a ramené « le délai initialement prévu pour les collectivités de 2019 à 2017 (et de 2022 à 2019 pour les particuliers) ». En ce sens, le terme zéro-phyto (zéro produit phytosanitaire) est apparu. Il signifie l'arrêt de l'utilisation des pesticides et s'illustre par le « cimetière écologique qui est entretenu sans aucun produit

phytosanitaire dangereux pour l'environnement, et grâce à des solutions alternatives » (Center de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, 2023). Nous pouvons voir apparaître une nature « spontanée ». Cette transition peut s'accompagner du réaménagement des cimetières comme nous le démontre le graphique ci-dessous.

Figure n°22 : Réaménagement durant la transition vers le « zéro pesticides »

Source : Pauline Laille, 2017



En 2017, Pauline Laille réalise un sondage à travers 117 cimetières concernant la méthode de réfection des cimetières suite au zéro phyto.

Nous pouvons remarquer que les réaménagements concernent 45% des réponses et que 55 % ne sont pas concernés par des réaménagements. Tous les types de cimetières sont concernés hormis les cimetières enherbés (Plante & Cité, 2017).

1 - Réaménagements durant la transition vers le « zéro pesticides ». © P&C - Pauline LAILLE 2017

Parallèlement, pour accompagner cette évolution des pratiques et des mentalités, la communication auprès des usagers a été mise en place. En effet, la flore spontanée offre de nombreux avantages et ne doit plus être perçue comme étant de « mauvaises herbes ». Aussi, la démarche zéro pesticide a permis une gestion plus naturelle des cimetières comme à travers une gestion différenciée. La gestion du cimetière de Fontainebleau en est un exemple. Cette gestion différenciée s'inscrit dans la politique de transition écologique et prend en compte les dimensions environnementales. Patrick Coubat, chef d'équipe d'espaces verts et cimetières de la ville de Fontainebleau relate que cette dernière « prend en compte les diversités et potentialités des espaces verts pour les valoriser. L'espace communal n'est plus considéré comme un espace uniforme, mais comme un ensemble d'espaces particuliers. L'entretien est pensé au cas par cas et plus de façon globale. » (Agence régionale de la biodiversité, 2022).

Cette nouvelle gestion réinvente le paysage funéraire qui est beaucoup plus naturel et qui est accompagné d'écosystèmes plus riche. Aussi, elle contribue à évincer les risques sur la santé humaine.

- **La biodiversité abritée dans les cimetières comme pièce importante de la trame verte et bleue**

Malgré une forte minéralisation des cimetières, ils restent des lieux de quiétude qui sont plus ou moins à l'abri des perturbations inhérentes à la ville. Ce qui offre un potentiel assez favorable à la biodiversité. Mais grâce à une gestion plus naturelle des cimetières via la démarche zéro pesticide couplée à leur renaturation, une véritable mutation de ces espaces s'enclenche. Par conséquent, la faune et la flore croient et se réapproprient d'autant plus ces espaces. Ces effets bénéfiques se manifestent à l'échelle locale mais également à une échelle plus vaste au sein du territoire. Bien que la biodiversité dans les cimetières urbains ne soit que peu connue.

Les inventaires de la flore et la faune ne sont que trop rares dans ces espaces de recueillement (Observatoires participatifs des espèces et de la nature, 2023). Pourtant depuis 2020, l'ARB (agence régionale de la biodiversité en ile –de-France) a réalisé une étude qui s'appuie sur 45 cimetières et qui a pour but d'enrichir les connaissances sur la biodiversité présente dans ces espaces. Cette étude se terminera en 2023. Les premiers résultats ont déjà permis d'observer des tendances intéressantes. De 2020 à 2021, dans ces 45 cimetières, « 421 espèces de flore vasculaire, 175 morpho groupes d'insectes pollinisateurs ou encore 15 espèces de chauves-souris » ont pu être identifiés d'après l'ARB. Aussi, cette étude a été réalisée à travers une comparaison entre les cimetières et les autres milieux tels que les milieux urbains, naturels ou agricoles. L'agence a pu réaliser que contrairement aux autres milieux, les cimetières « semblent avoir une flore prairiale plus riche, originale et rare en espèce » qu'ils « semblent être moins riches, moins originaux et abondants en pollinisateurs » que « l'originalité des chiroptères est supérieure au reste des milieux franciliens ». Elle rajoute « qu'il y a plus de petits mammifères détectés » par rapport aux autres milieux et que les cimetières « semblent accueillir une avifaune aussi riche, originale et abondante que les autres milieux » (Agence régionale de la biodiversité, 2022). Un second point de cette section d'étude aborde la comparaison entre les inter-tombes et les prairies au sein des cimetières. Voici un schéma illustrant ces deux composantes :

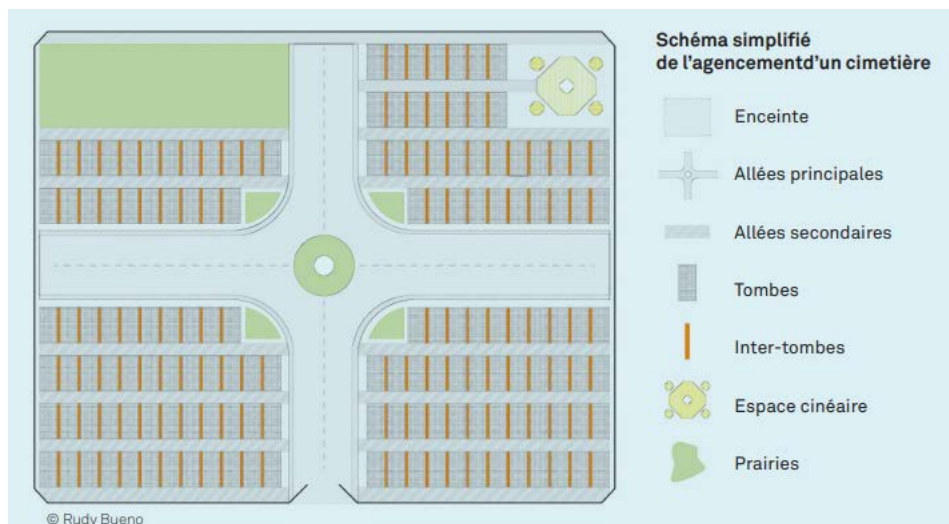


Figure n°23 : Schéma de l'agencement d'un cimetière

Source : Agence régionale de la biodiversité

Il semblerait que les inter-tombes abritent des plantes plus riches que les prairies, que l'hétérogénéité spatiale et la minéralisation de l'inter-tombe permettrait le développement « de plus d'espèces dont certaines plus rares. » Mais que les prairies sont plus riches en pollinisateurs de par l'offre floricoles plus intéressante.

Enfin, 3 conclusions ont été émises par l'ARB. La première est que les cimetières « sont des écosystèmes urbains ayant une capacité d'accueil intéressante pour la biodiversité. La forme minérale de ces milieux semble permettre l'implantation de taxons adaptés à des conditions chaudes et sèches ». La seconde est que l'urbanisation et la pollution lumineuse « semblent être les facteurs les plus impactant sur la biodiversité ». La dernière est que « les micro-habitats des cimetières tels que les prairies et inter-tombes semblent abriter des communautés d'espèces différentes, adaptées aux conditions environnementales de chaque milieu ».

La ville de Lyon en est également un exemple. Les services municipaux ont arrêté l'utilisation de produits phytosanitaires et ont laissé pousser ses prairies tout en y installant des nichoirs et en créant des mares écologiques. Des résultats considérables ont été observés. L'adjoint au maire à l'écologie urbaine Alain Giordano relate que « de nouvelles espèces d'oiseaux et de mammifères se sont ajoutées aux espèces déjà présentes ». Il rajoute que « C'est bête que les cimetières ne servent qu'à la mort. A Lyon, ils servent aussi à la vie et à la biodiversité ».



Figure n°23 : Photographies de la faune présente dans les cimetières

Source : Ophélie Ricci, Jonathan Flandin, Sylvie Sevellec

Les cimetières naturels deviennent de véritables espaces verts « qui sont des lieux souvent impossibles à créer au sein de zones urbaines denses » et qui « jouent un rôle important dans la trame verte des villes » (Observatoires participatifs des espèces et de la nature, 2023). En effet, ces derniers peuvent s'édifier comme de réels corridors écologiques quand ils sont proches d'espaces naturels tels que les parcs urbains, les espaces résiduels de nature, les bois ou encore les jardins privés et qui constituent des zones de refuge pour la faune. Certains cimetières sont des maillons constitutifs de la trame verte et bleue et sont classés en zone naturelle. C'est le cas pour les cimetières intercommunaux de Paris. En effet, « leur paysage, leur arbres remarquables et l'ensemble des strates végétales qu'ils recèlent doivent être protégés car ils contribuent à la préservation de la biodiversité » (Gasnier, 2016). Pour autant, parmi ces derniers, un bon nombre d'entre eux ne sont pas identifiés sur les cartes de la trame verte et bleue des différentes régions alors même qu'ils soient à proximité de réservoir de biodiversité.

Finalement, plus un cimetière est végétalisé, plus il est intéressant pour la biodiversité. Certains cimetières sont intégrés dans la trame verte et bleue alors que d'autres ne le sont pas, bien qu'ils soient à proximité d'espaces de nature. Pourtant, il semblerait intéressant de valoriser la végétalisation et de réduire la minéralisation au sein de tous les cimetières franciliens pour les intégrer à la trame verte régionale afin de créer un maillage écologique encore plus vaste et riche.

Les enjeux écologiques sont au cœur des préoccupations de nos sociétés. La renaturation de tous les cimetières en France serait une solution concrète à appliquer pour en atténuer les retombées néfastes. L'arrêt des pesticides a quant à lui été plus que bénéfique pour la biodiversité et a contribué à la mutation des espaces cinéraires. Aussi, l'aménagement des cimetières par le prisme du végétal permettrait de valoriser leur qualité environnementale. En parallèle, leur intégration systématique dans les documents d'urbanisme telle que la trame verte et bleue via le SRCE participerait à élever davantage cette qualité environnementale. Bien que ces actions soient utiles contre le réchauffement climatique, elles ont un effet limité sur un phénomène d'une telle ampleur.

Finalement, c'est à travers une diversité d'actions via les espaces verts (comme la gestion de l'eau) mais également via tous les autres champs qui touchent l'environnement de près (comme l'urbanisme)

ou de loin qu'une riposte s'opérerait. Une combinaison d'actions serait le meilleur moyen pour que ces actions gagnent en force. Aussi, les enjeux écologiques sont intrinsèquement liés aux enjeux sociétaux et aux enjeux d'aménagements et vice versa. En effet, la renaturation d'un espace est bénéfique pour la biodiversité mais, elle l'est tout autant pour le citoyen en participant à améliorer son cadre de vie, son bien-être et sa santé...

### 2.3.2 Enjeux Sociaux

D'après Emmanuel Boutefeu chargé d'études au CERTU, « Quatre français sur cinq vivent aujourd'hui dans des aires urbaines. ». Il stipule également que parmi les différents critères recherchés pour une qualité de vie agréable, nous retrouvons « la présence d'espaces verts de proximité, autrement dit de parcelles végétalisées, de parcs et de jardins publics » qui sont sans cesse recherchés pour tous les biens faits qu'ils apportent (Leboeuf & Barra, 2022). La présence d'espaces verts est donc essentielle pour les habitants notamment pour le bien-être mental et physique qu'ils apportent. La ville est également un lieu d'échanges par excellence que ce soit au travers de services, de biens ou encore d'affects. Les liens se tissent entre les différents individus par le prisme de ses espaces végétalisés. Néanmoins, les cimetières sont des lieux particuliers contrairement aux autres espaces verts. La représentation des cimetières est variable d'un individu à l'autre, selon le rapport qu'il entretient avec la mort. C'est par le prisme d'une intégration paysagère que l'acceptabilité des espaces funéraires est la plus susceptible de réussir. Aussi, les cimetières sont sujets à une saturation qui est corrélée à l'augmentation démographique et au taux de mortalité. Parallèlement, le taux de crémation s'intensifie au détriment de l'inhumation. L'extension de ces derniers est une opportunité d'améliorer le cadre de vie des citoyens, d'influencer, l'acceptabilité de ces espaces cinéraires, d'offrir de nouveaux espaces verts calmes au sein des villes et de densifier l'offre funéraire pour qu'elle soit en adéquation avec le développement urbain.

- **Les bienfaits psychologiques et physiques des espaces verts (dont les cimetières végétalisés et les parcs urbains) sur les habitants dans l'espace urbain**

La société façonne la ville qui est constamment en mutation en fonction des évolutions sociales, économiques, scientifiques, etc. Elle en est « l'expression spatiale » (Bourdeau-Lepage, 2019). Aujourd'hui, d'après les statistiques, c'est 81% de la population française qui vivrait en espace urbain (Statista, 2023). Mais de nombreuses nuisances urbaines altèrent la qualité de vie de ces nombreux citoyens et influencent leur santé mentale et physique. Ce qui induit, pour ces derniers, un besoin de se reconnecter au monde physique et plus précisément à la nature pour en trouver ses bienfaits (Bourdeau-Lepage, 2019).

Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, l'urbanisation et l'industrialisation des villes européennes ont eu de nombreux « impacts négatifs sur la santé des habitants, avec l'apparition de plusieurs épidémies » par exemple (Carreras, 2016). Pour répondre à ces difficultés, les pouvoirs publics ont agi « sur les infrastructures pour améliorer les conditions de santé : eau courante, égouts, logement » et ont « délocalisé les activités industrielles ». Ces décisions ont permis de limiter les impacts négatifs sur la santé humaine.

A l'heure actuelle, d'autres maux sont mis en avant et impactent le citoyen du 21<sup>ème</sup> siècle. L'urbanisation ne cesse de croître et contribue à transformer les paysages (à travers plus de minéral et moins de végétal), les modes de vie et l'organisation sociale. En effet, les habitants des villes vivraient « dans un environnement pollué, congestionné, stressant, déshumanisant, favorisant les maladies chroniques. » et subiraient « une surcharge environnementale, c'est-à-dire l'excès de stimuli qui rend le traitement de l'information difficile et aurait perdu le contact avec la nature et ses semblables » (Bourdeau-Lepage, 2019). Aussi, d'autres raisons telles que « la colonisation de la sphère réelle par la sphère virtuelle », le « manque de contact face à face dans les actions et pratiques quotidiennes » produiraient un manque de lien social (Jauréguiberry, 2014).

Par ailleurs, l'urbanisation agit également de façon négative sur la santé physique. Avec la « séparation des fonctions urbaines », « l'étalement urbain », la « construction d'autoroutes », l'« absence d'espaces publics » l'urbanisme a contribué au « manque d'activités physique » (Carreras, 2016). D'après le Ministère de la Santé, en 2023, « 42,5% des Français atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé ». C'est donc 58% des franciliens qui n'atteignent pas un niveau d'activité physique recommandé.

Pour répondre à ces nuisances, la science a reconnu à travers de nombreux travaux les vertus de la nature sur la santé mentale et physique. En effet, il existe « une relation entre l'état de santé d'un individu et la proximité d'éléments naturels tels qu'une voie d'eau, un parc ou un jardin (De Vries et Verheij, 2003).

La sociologue et urbaniste Sandrine Manusset, a fait de nombreuses recherches sur la compréhension de la relation entre l'homme et la nature. Elle a plus particulièrement réalisé une étude sur les impacts « psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains » à partir de plusieurs terrains d'étude en 2012. Trois impacts majeurs ont été mis en lumière par le biais des résultats de son étude.

Premièrement, les espaces verts seraient une « réponse aux attentes de loisir, de détente et de nature des habitants » (Manusset, 2012). La scientifique soutient ce résultat en relatant qu'« un espace végétalisé n'est pas tant esthétique qu'un lieu sûr, agréable, social et riche ». Elle rajoute que, « Les usages des espaces verts reflètent la confluence de dynamiques individuelles (psychologiques) et collectives (sociales) dont la compréhension permet de saisir ou de réactualiser la place des espaces verts comme des espaces de vie et d'humanité majeure dans l'espace urbain répondant, en même temps, aux attentes de nature et du « vivre-ensemble » des habitants. ». Voici un tableau décrivant les impacts psycho-sociaux du végétal en ville sur les citoyens.

**Tableau 2 : Les principaux impacts psycho-sociaux du végétal en ville, relevés dans la bibliographie depuis le début des années 2000.**

Principaux résultats	Impacts sociaux	Impacts psychologiques
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Relations sociales</li> <li>➤ Cohésion sociales</li> <li>➤ Violences domestiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fatigue mentale</li> <li>➤ Syndrome du déficit d'attention et hyperactivité chez les enfants</li> <li>➤ Etat de stress et d'anxiété</li> <li>➤ Bien-être (santé mentale)</li> </ul>
<b>Références bibliographiques</b> Auteur(s), année de publication, zones d'études concernées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Barbosa and al. (2007), <i>UK</i></li> <li>▪ Kuo and Sullivan (1996, 1997, 1998, 2001a et b, 2004), <i>USA</i></li> <li>▪ Schipperijn and al. (2010), <i>Danemark</i></li> <li>▪ Seeland and al. (2009), <i>Suisse</i></li> <li>▪ Stahe (2009), <i>Sweden</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fuller and al. (2007), <i>UK</i></li> <li>▪ Graham and al. (2004), <i>Sweden</i></li> <li>▪ Jutras (2003), <i>Canada</i></li> <li>▪ Kuo, Sullivan and Taylor (2001, 2004), <i>USA</i></li> <li>▪ Sheet and Manzer (1991), <i>USA</i></li> <li>▪ Ulrich (2002), <i>USA</i></li> </ul>

Figure n°25 : Les principaux impacts psycho-sociaux du végétal en ville

Source : Sandrine Manusset

Nous pouvons remarquer que les impacts sociaux et psychologiques sont très favorables. Aussi, ce premier résultat a mis en lumière 3 logiques d'usages des espaces verts en ville.

Tableau 3 : Les 3 logiques d'usages des espaces verts

	« je vais dans un espace vert pour ... » Usages identifiés par Schipperijn et al. (2010), Danemark	« un espace vert, c'est ... » Usages identifiés par Graham (2004), Angleterre
Logique psychologique « Recherche de Soi »	Prendre l'air et profiter du soleil Se détendre Faire une activité physique Avoir de la tranquillité	Jardin agréable Espace Sérénité
Logique sociale « Recherche de l'Autre et des Autres »	Faire quelque chose en famille ou avec des amis	Lieu collectif Lieu festif Lieu culturel
Logique écologique « Recherche de la Nature »	Observer la Nature au fil des saisons	Sauvage Biodiversité

Figure n°26 : Les 3 logiques d'usages des espaces verts

Source : Sandrine Manusset

Ce tableau permet de répondre à la question suivante ; pourquoi les espaces verts sont-ils fréquentés ? Trois réponses sont majoritaires. L'auteur souligne « une logique psychologique de recherche de Soi », « une logique sociale de recherche de l'autre et des autres » et « une logique de recherche de nature ».

Deuxièmement, les espaces verts seraient « un élément d'appartenance et de cohésion sociale ». Pour illustrer ce point, Sandrine Manusset prend comme exemple la situation d'un arbre dans un espace vert. Elle explique que l'arbre dans un espace vert est un marqueur identitaire du quartier et que, si le voisinage vient discuter sous cet arbre, c'est parce que justement, il habite le quartier et que cet arbre confère à l'utilisateur de l'ombre. Aussi, les habitants ayant vue sur un espace vert et plus précisément sur les arbres sont en lien quotidien avec eux et sont des personnes « plus ouvertes sur les autres et plus impliquées dans les relations sociales ». Par ailleurs, la végétation augmente « le sentiment de sécurité physique et sociale, quels que soient le groupe social et le taux d'urbanisation ».

Enfin, les espaces verts seraient « un élément majeur de la santé mentale ». Pour ce faire, la chercheuse reprend des travaux de biologistes qui expriment que « près de 2 millions d'années de développement dans des milieux naturels, ont laissé des empreintes biologiques et génétiques dans l'espèce humaine pour répondre positivement à certains éléments naturels (par exemple la végétation, l'eau...) ». Elle expose également que les espaces verts « augmentent le sentiment d'appropriation de l'espace des habitants » et que la présence de végétal « induit une baisse du niveau d'anxiété et une augmentation du niveau de bien-être par la régulation de la fatigue mentale et l'augmentation de la capacité de récupération au stress » (Sterp de Vries et al., 2003 ; Sheet et Manzer, 1991). Par ailleurs, elle s'appuie sur une étude de Maas qui a démontré que « les taux de dépression sont 1,33 fois supérieurs dans les zones avec peu d'espaces naturels. » et que « les habitants en présence d'espaces naturels dans un rayon d'un kilomètre autour de leur habitation se sentent plus en forme et ont moins d'épisodes morbides » (Mass, 2008). L'urbaniste affirme également que la

présence d'espaces verts induit « une modification des activités et des comportements, bénéfique pour la santé : davantage d'activités physiques extérieures telles que le vélo et la marche et une moindre exposition aux pollutions de l'air ».

Les formes d'urbanisation constituent un facteur majeur pour la santé de la population à travers les activités physiques et le bien-être psychique. Les espaces verts sont primordiaux pour un cadre de vie optimal pour les habitants d'un territoire. C'est dans cette optique que les citoyens d'aujourd'hui aspirent à réduire ces nuisances urbaines afin « d'atteindre un niveau de bien-être supérieur en vivant dans un environnement de qualité » (Bourdeau-Lepage, 2019). En effet, la présence de nature en ville participe à assurer des services écosystémiques ou les écosystèmes « fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement » (Blanchart, 2014). Elle assure également des bienfaits sur la santé mentale, physique mais également écologique, économique et sociale comme nous pouvons le voir sur les deux graphiques ci-dessous. Cette idée de bien-être est intrinsèquement liée aux représentations que se fait le citoyen du lieu à travers l'ambiance perçue ainsi qu'aux pratiques réalisées dans les espaces verts.

Services de Support/Soutien	Services de Production	Services de Régulation	Services Culturels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle de la matière</li> <li>• Cycle de l'eau</li> <li>• Formation des sols</li> <li>• Conservation de la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimentation</li> <li>• Eau</li> <li>• Fibres</li> <li>• Combustible</li> <li>• Ressources génétiques</li> <li>• Produits biochimiques et pharmaceutiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du climat</li> <li>• De la qualité de l'air</li> <li>• Des flux hydriques</li> <li>• De l'érosion</li> <li>• Des maladies</li> <li>• Des parasites</li> <li>• De la pollinisation</li> <li>• Des risques naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeurs spirituelles et religieuses</li> <li>• Valeurs esthétiques</li> <li>• Récréation et écotourisme</li> </ul>

Figure n°28 : Les services écosystémiques Source : UVED

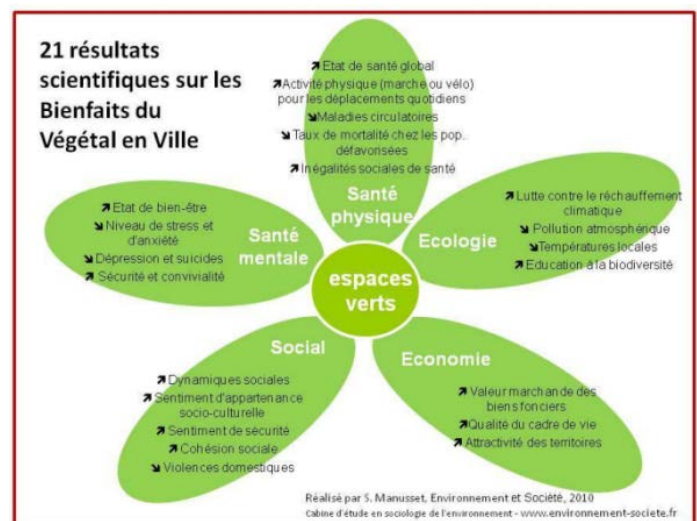


Figure n°27 : 21 résultats scientifiques sur les bienfaits du végétal en ville Source : Sandrine Manusset

▪ **Les usages et la représentation que se font les citoyens des parcs urbains et plus particulièrement des cimetières en ville**

Comme nous l'avons vu précédemment, la nature est une demande incontournable des citoyens pour améliorer leur cadre de vie afin de contribuer à une meilleure santé mentale et physique. Mais l'amélioration de ce cadre de vie passe également par le ressenti de l'utilisateur face à l'ambiance, l'esthétisme et le confort de ces espaces verts et plus précisément des cimetières. D'autant plus que déambuler dans ce lieu semble une démarche moins commune que se promener dans un parc urbain. L'interrogation de ce ressenti semble un exercice sensible, car « il suppose de prendre en compte des éléments aussi variés que subjectifs » (Long, 2012). L'écologiste et économiste Philippe Saint-Marc définit ce ressenti par « le fait d'éprouver une émotion, une sensation, d'être affecté d'une façon agréable ou pénible et s'articule autour de la notion de socialisation de la nature » (Saint-Marc, 1971). Nous verrons dans cette sous-partie une comparaison entre les représentations des usagers pour les cimetières et pour les parcs urbains et les pratiques qui accompagnent ces espaces.



## Le cimetière

Un cimetière se compose d'un regroupement de sépultures, de cavurnes, de columbariums et d'un jardin du souvenir qui conditionnent les usages et les usagers du cimetière. Nous y retrouvons également un fleurissement plus ou moins spontané. Ce lieu est donc principalement un espace calme où l'on y réalise des pratiques funéraires comme le recueillement.

D'après le sociologue Patrick Baudry, le cimetière est un espace où « l'on dépose les morts » et qui « est surtout le support d'un imaginaire en traduisant le rapport qui s'édifie à la mort. ». Ce dernier fait l'objet d'un enjeu symbolique. L'auteur rajoute que l'espace cinéraire « agit comme un espace de médiation, comme une sorte d'articulation entre les vivants et ceux qui ne le sont plus » qui peut être dépourvu « d'activités » (Baudry, 2021). Il est également un lieu où l'on pratique un rituel funéraire, il permet le « rassemblement de personnes », la « pratiques d'une solidarité, de dernières relations » et participe à une « forme de l'au revoir. » ainsi qu'à aider une famille qui entre dans le processus de deuil (Baudry, 2021). Aussi, d'après Séverine Roulin, le cimetière est un lieu « de mémoire : avec une épaisseur historique de deux siècles voire davantage, remplis de monuments aux morts et de tombeaux célèbres, il participe à l'histoire. Témoin du temps, le cimetière préserve les souvenirs ainsi que les émotions individuelles et collectives » (Roulin, 2020).

Néanmoins, d'après une étude réalisée par Pauline Laille, il est bien plus que cela. Cette dernière a interrogé 247 participants par le prisme de la question suivante : « D'une manière générale, considérez-vous que le cimetière puisse avoir une autre fonction que l'inhumation des défunts ? ». D'après les résultats, 29% des participants ont répondu qu'il était « un lieu de promenade », 26% « un lieu social, de rencontre des habitants », 14% un lieu « touristique », 13% « un lieu d'observation et de protection de la faune et de la flore », 5% « un lieu où se produisent des animations culturelles et 14% n'avaient pas d'avis (Baudry, 2021).

Par ailleurs, en 2013, une étude a été menée pour la communauté urbaine du Grand Lyon sur la perception des cimetières, les pratiques affiliées et sur l'acceptabilité de ces espaces cinéraires par les habitants. Dans cette dernière, nous pouvons retrouver le témoignage d'une habitante qui vit à proximité d'un cimetière. Cette femme vit dans un appartement logé au dernier étage d'un immeuble qui offre une vue panoramique sur un cimetière. Cette dernière manifeste que « le cimetière est un plus puisqu'il nous garantit une vue dégagée, de la lumière et nous évite tout vis à vis. De plus, il appartient au paysage, il fait partie du décor, de la ville et peut être beau quand il est bien fleuri et émouvant sous la neige. » (Boutleux, 2021). Lorsque cet espace n'est pas cantonné à un équipement public assimilé à une fonction exclusivement utilitaire, il peut également être perçu comme un espace paysager accepté. Cette femme poursuit en relatant que « la mort fait partie de la vie et de fait, les cimetières font partis de la ville ». Ce témoignage met en lumière l'avantage de vivre à proximité d'un cimetière.

Néanmoins, il existe aussi des inconvénients. L'étude poursuit en exposant le fait que l'idée d'acceptation est variable « en fonction du rapport des individus à la mort ». Aussi, cette même étude met en avant qu'en vue d'une extension de cimetière « de nombreuses requêtes convergent en faveur d'une séparation visuelle entre le cimetière et le reste des habitations » (Boutleux, 2021). Nous pouvons convenir que l'acceptation des cimetières reste limitée. D'autres personnes participant à l'étude « vont même jusqu'à mentionner l'existence d'une distance réglementaire de 35 mètres séparant le cimetière des habitations » (Boutleux, 2021).

On constate que le cimetière a une vocation principale claire, c'est « un endroit dédié aux défunts », mais il n'est pas réductible à n'être qu'un alignement de tombes. Il peut également en avoir des vocations secondaires qui se rapprochent de celles des parcs comme celle de la promenade pour les vivants. Aussi, le rapport à la mort des habitants influence leur perception et leur acceptabilité des cimetières à proximité de leur lieu de résidence. Pour certains c'est un avantage, pour d'autre c'est un

désagrément. Néanmoins des conditions d'acceptation peuvent solutionner cette problématique par l'implantation de haies séparatives par exemple.

### **Le parc urbain**

D'après la chercheuse Nathalie Long, spécialisée dans les inégalités environnementales, l'envie de se rendre dans les parcs urbains provient du fait de « considérer la végétation urbaine comme un moyen de fuir » et de « faire oublier la ville », c'est d'ailleurs « une attitude très fréquente de la part des habitants » ; Le parc est un moyen de rendre la vie en ville plus supportable pour effacer les aspects plus négatifs tels que le stress, le bruit ou encore l'agitation. Le parc est donc un endroit considéré comme calme où l'on peut s'aérer. Aussi, l'autrice a réalisé une étude quant aux pratiques réalisées dans trois parcs distincts. Les résultats obtenus ont été les suivants : « Il est possible de distinguer les usages itinérants tels que la marche, la promenade, la balade et les trajets, mais aussi certaines pratiques sportives (footing, vélo, VTT) ou visites. Les pratiques sédentaires en sont alors le complément » (Long, 2012). Elles sont constituées de « la surveillance des enfants, de la lecture, du bronzage, des parties de football, de la pêche, etc. » (Long, 2012). La scientifique s'est également intéressée aux ressentis des usagers vis-à-vis de ces espaces verts. Il en est ressorti que les parcs émettaient « une ambiance conviviale » et faisaient ressentir « un sentiment de bien-être, de détente ou d'une émotion esthétique » (Long, 2012). Ce ressenti était dans la quasi-totalité des cas, agréable. Elle rajoute que « si le rapport aux plantes adventices est encore le plus souvent mitigé, divers indices montrent l'évolution des mentalités ».

Finalement, c'est au travers de « l'évolution de son intégration paysagère et par un besoin d'espaces extérieurs » comme pour certaines grandes villes que « les cimetières sont quelquefois transformés en véritables parcs urbains » (Roulin, 2020). Bien qu'il puisse y avoir une volonté de masquer la mort par des aménagements paysagers. S'il est principalement le lieu de repos des défunts, des souvenirs et du recueillement, le cimetière n'en demeure pas moins à devenir autre chose : « lieu de vie au cœur des habitations, il regroupe de nombreuses activités comme la promenade, le repos, la lecture ». Par ailleurs, d'après les religions, le cimetière se transforme aussi « en espace festif pour les célébrations » (Roulin, 2020). Il est donc également « considéré comme un espace de détente et de loisirs ». Cette fonction, qui n'est pas originelle, est réaliste. L'autrice conclue que cette "nouvelle" fonction est « étroitement reliée au contexte de planification urbaine contemporaine ». Dans une certaine mesure, les cimetières peuvent donc se rapprocher des parcs urbains au travers de l'aménagement paysager.

### **Les enjeux sanitaires et spatiaux : la saturation des cimetières et l'augmentation de la crémation contribuent à faire évoluer le paysage cinéraire**

Les cimetières ont un rôle majeur à fournir à travers la qualité urbaine (patrimoine, architecture), la qualité environnementale (gestion écologique, trame verte et bleue) mais également au travers de l'activité funéraire (offre et pratique funéraire). A l'heure actuelle, face à l'évolution démographique couplée au taux de mortalité, de plus en plus de cimetières sont saturés (Apur, 2016). La planification urbaine a la nécessité d'estimer et d'anticiper les besoins futurs. Il faut donc que les villes disposent d'une offre funéraire qui concorde avec son développement urbain. Parallèlement, une 'nouvelle' pratique funéraire est en constante augmentation, la crémation. La combinaison de ces facteurs remet en cause l'ordre spatiale établit dans les cimetières et soulève la question de la réinvention des cimetières urbains.

- **La saturation des cimetières**

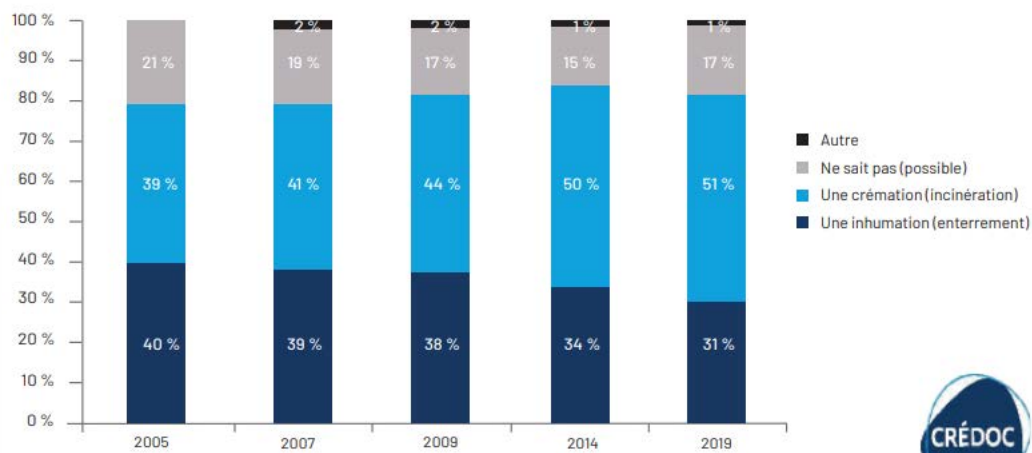
Bien que tous les cimetières ne soient pas saturés, beaucoup d'entre eux le sont. D'après l'INSEE, en 2022, 673 637 décès ont été comptabilisés (Insee, 2022). A l'heure actuelle ou dans un futur proche, certaines mairies seront confrontées à un manque de place disponible dans leur cimetière, ce qui va générer des problèmes tel que l'obligation des communes à offrir un espace cinéraire à leurs habitants (Granimond, 2017). La ville de Paris en est un exemple. De nombreux cimetières ne peuvent plus accueillir de défunts. En effet, « les concessions affichent complètes et des défunts sont parfois renvoyés à plusieurs kilomètres du lieu où ils souhaitent être enterrés » (Vanderbrugge, 2018). En 2018, sur 5000 demandes, seules 71 ont été accordées. Cette saturation est la cause de plusieurs facteurs. Le président de l'association française d'information funéraire en cite un parmi d'autres « Dans les cimetières parisiens, on ne vend que des concessions perpétuelles ». Pour lutter contre ce phénomène, les villes telles que Nimy installent des avis d'échéances pour déplacer des dépouilles vers les ossuaires. Certaines sépultures sont donc enlevées pour en accueillir de nouvelles (Vanderbrugge, 2018). D'autres facteurs vont influencer la saturation des cimetières comme par exemple « le décès de la génération des baby-boomers » (personnes nées en 1943 et 1960 après la seconde guerre mondiale) qui va « s'étaler sur deux décennies » et accentuer cet effet (Agence d'urbanisme de Bordeaux, 2022).

En réponse à ce phénomène de saturation, l'agence d'urbanisme a développé un modèle permettant d'en déterminer les signes avant-coureurs. Cet outil s'appuie sur plusieurs critères. Nous pouvons retrouver « l'évolution du taux de crémation d'ici 2039 », « le nombre de défunts par emplacement », « le taux d'incinérés reposant en caverne », « la densité des cavernes », « le taux de reprises », etc. Ensuite, par le biais de cet outil, des courbes de disponibilités sont réalisées sur les prochaines décennies. A bordeaux par exemple, la courbe de disponibilité devient justement négative à la fin de cette prochaine décennie (Vanderbrugge, 2018). Des scénarios cohérents peuvent ainsi être proposés. Par ailleurs, l'agence d'urbanisme souligne de nombreuses difficultés quant à l'appréhension de cette anticipation de capacité cinéraire. Nous retrouvons, par exemple, le fait « qu'il n'est pas évident d'affirmer que la croissance de l'incinération a connu depuis 30 ans va perdurer ». Aussi, la surmortalité liée à des épisodes tels que les épidémies sont des facteurs difficilement prévisibles. Le covid-19 survenu il y a peu en a été un exemple. D'après l'INSEE, la pandémie a causé 116 000 décès entre mars 2020 et septembre 2021 (Insee, 2022).

Face à ce phénomène de saturation des cimetières, des solutions sont possibles telles que la création, l'extension ou la densification des cimetières existants. La réinvention des cimetières urbains est donc un enjeu important.

#### ▪ **Le taux de crémation en constante évolution**

La crémation en France est en pleine expansion. Historiquement, à raison des croyances religieuses, c'est l'inhumation qui était préférée à la crémation. Ces croyances « prônaient l'intégrité du corps avant tout » (Meilleures pompes funébres, 2023). Avec le temps et notamment avec la laïcité, les perceptions ont évolué. Depuis, le taux de crémation est en constante évolution (Meilleures pompes funébres, 2023). D'après une étude réalisée par l'agence d'urbanisme de bordeaux, voici un graphique qui démontre la tendance croissante de la crémation de 2005 à 2019. Le sondage a été réalisé auprès de 1002 individus ayant plus de 40 ans.



Source : Les Français et les obsèques, CSNAF-CREDOC, 2007, 2009, 2014, 2019



Figure n°29 : La tendance croissante de la crémation Source : Les français et les obsèques

En effet, la crémation est continuellement en évolution. En 2005, elle était de 39% et a atteint les 51% en 2019, soit 12% de plus. Alors que l'inhumation était de 40% et est passée à 31%, soit 9% de moins. Néanmoins, nous allons voir que la répartition de la pratique de la crémation par département n'est pas homogène. D'après cette même étude, voici un graphique localisant les territoires où se pratique la crémation.

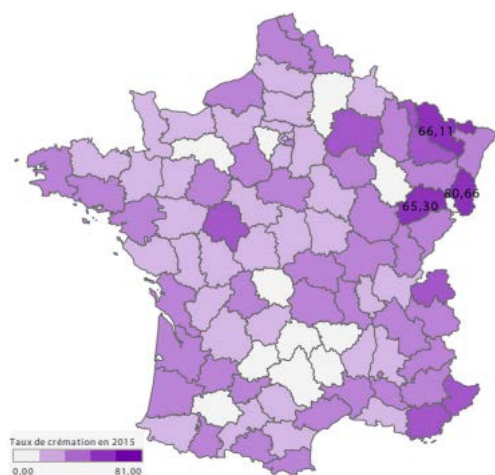
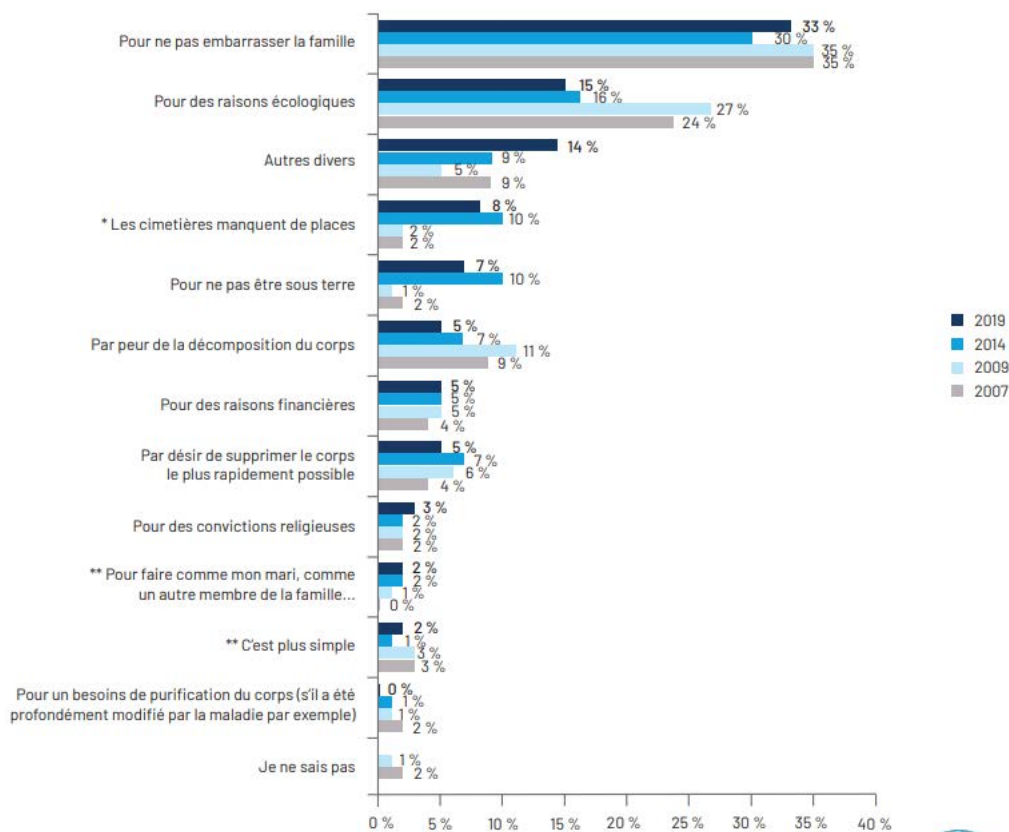


Figure n°30 : Localisation des territoires où se pratique la crémation Source : Les français et les obsèques

Nous pouvons remarquer que la crémation se pratique en majorité dans le Haut-Rhin (80%), en Moselle (66%) et dans la Haute Saône (65%). Néanmoins, la raison de cette pratique est propre à chacun. Plusieurs motifs ont été répertoriés à travers un sondage auprès de 512 individus ayant le souhait de se faire incinérer.



L'agence d'urbanisme de Bordeaux a pu classer les raisons du choix de la crémation. En 2019, nous pouvons retrouver l'idée de « ne pas embarrasser la famille » avec 33%, pour des « raisons écologiques » avec 15%, pour de diverses raisons avec 8% et parce que « les cimetières manquent de place » avec 8%. D'autres raisons ont été énumérées telles que « la peur de la décomposition », « pour des raisons financières », « par désir de supprimer le corps le plus rapidement possible », « par conviction religieuse », etc. Il est donc essentiel de prendre en compte cette hausse de la crémation dans les projets d'aménagements ou de réaménagements des cimetières urbains.

Anticiper les besoins en matière d'accueil des défunts est primordial. Les espaces cinéraires ont différentes possibilités d'actions. Nous pouvons retrouver des actions liées au mobilier funéraire telles que la rénovation des concessions abandonnées ou encore le raccourcissement des délais de concessions. A une échelle d'actions plus vaste, nous pouvons retrouver la création, l'extension ou le réaménagement des cimetières. Par ailleurs, à la vue de l'augmentation de la crémation, il est nécessaire pour les communes de répondre à cette pratique en aménageant davantage les « jardins du souvenir », et par ce biais, d'investir dans des équipements propres à ces espaces tels que des columbariums et des cavurnes. Aussi, comme vu précédemment, les enjeux écologiques et sociaux rentrent également en compte à travers cette réinvention des cimetières urbains. L'agence d'urbanisme de Bordeaux exprime d'ailleurs que « certains espaces paysagers ou parcs existants pourraient intégrer des espaces du souvenir afin de répondre aux objectifs de diversification de l'offre funéraire dans des contextes plus arborés ». Mais également qu'il serait intéressant de « permettre la traversée au quotidien des cimetières ». Le cimetière est une pièce urbaine, en multipliant les points

d'accès et en rendant le cadre plus agréable et similaire à celui des parcs cela permettrait d'encourager la fréquentation/ de ces lieux. Finalement, ce renouvellement peut être une opportunité d'amener de la végétation et d'affirmer une mixité des usages. Pour ce faire, le champ de l'aménagement paysager est indispensable.

### 2.3.3 Enjeux d'aménagements paysagers

La plupart des cimetières en France sont conçus de façon traditionnelle, ils se composent de peu de végétation et d'une forte minéralisation. La conception y est géométrique, les tombes sont organisées et rangées de façon linéaire et sont serrées. Aussi, la végétation peut s'apparenter à une contrainte. Mais les enjeux écologiques et sociétaux influencent la transformation de ces espaces comme étant des espaces verts à part entière. Les concepteurs revoient leur façon d'aménager ces espaces et font en sorte que le végétal ne soit plus une contrainte mais un atout. Aussi, la réglementation est un point crucial dans l'aménagement paysager des espaces verts puisque qu'elle assure le bon fonctionnement et la gestion à long terme de ces derniers. Le premier point de cette partie abordera la composition plus ou moins commune des cimetières et des parcs urbains mais également leurs dissemblances. Le second traitera la réglementation qui leur est associée. L'idée dans cette partie est de mettre en lumière leurs points communs et leurs différences.

#### ▪ La composition

La composition de ces deux espaces relève de l'aménagement paysager. La conception est une étape importante, car c'est à ce moment que les courbes d'un lieu se dessinent. Nous pouvons d'ailleurs souligner que l'une des premières étapes de l'aménagement d'un espace est la réalisation d'une étude de faisabilité.

#### Une composition plus ou moins commune

En général, nous pouvons retrouver dans ces deux espaces publics une multitude d'éléments communs comme les abords, qui sont des espaces situés sur le pourtour du site. **Les abords** sont d'une certaine façon déterminant pour la fréquentation du lieu à travers « **l'accessibilité** ». Par exemple, si nous nous retrouvons sur les abords d'un espace des arceaux à vélo, des places de stationnement ou encore des arrêts de bus, ils influenceront forcément l'affluence des visiteurs. C'est deux lieux sont en général bien desservis.

Ce sont également des espaces qui sont **délimités**, les cimetières en ont notamment l'obligation (Art R. 2223-2 CGCT). Les cimetières ont un règlement plus strict que celui des parcs concernant ce sujet. **Ces limites** peuvent d'ailleurs symboliquement matérialiser la frontière entre le monde des morts et celui des vivants (CAUE des Pyrénées-atlantiques, 2016). Tandis que les parcs ont la possibilité de ne pas être directement délimités par des clôtures et la possibilité de rester ouvert la nuit. Ils sont plus spongieux et offrent un plus grand choix d'accès. Les matériaux pour délimiter ces deux espaces peuvent être similaires au même titre que les hauteurs de clôture. Bien que les cimetières soient contraints à une limite minimum d'1,5 mètre alors que les parcs ne le sont pas (CAUE des Pyrénées-atlantiques, 2016).

**Les espaces de circulations** telles que les allées accessibles pour tous sont un autre exemple de cette composition commune. Les allées peuvent être principales et secondaires, enherbées, composées de pavés, en terre, mais aussi de couleur différente. Les matériaux choisis n'offrent pas les mêmes caractéristiques. Ils sont variables en termes de stabilité, de confort, de sécurité, de durabilités désirées et de temps d'entretien (CAUE des Pyrénées-atlantiques, 2016). L'accessibilité PMR avec une certaine largeur de cheminement est obligatoire.



*Cheminement piéton facilitant l'infiltration des eaux de pluie.*

Figure n°32 : Croquis cheminement piéton

Source : Les français et les obsèques

Type de revêtements	Entretien	Intégration paysagère	Accessibilité PMR *	Coût	Perméabilité	Préconisations
GRAVIER	Manuel thermique gaz Mécanique (herse rotative) Tête de désherbage sans projection	En fonction de la couleur du gravier	MAUVAISE	★★	OUI	Épaisseur mini pour un entretien optimal: 10-15 cm Mise en place d'un feutre géotextile 140 g/m2 en dessous.
ENROBÉ	Balayage/soufflage Nettoyage haute pression	MAUVAISE	OPTIMALE	★★★★★	NON	Problème pour les ouvertures par devant des caveaux (encoche à prévoir au cas par cas) La qualité de l'enrobé doit être la même au centre et sur les limites de l'allée. Traiter avec soin les bordures.
GRAVES LIÉES	Balayage	BONNE Car conservation de la couleur des granulats	BONNE	★★★	OUI	Problème pour les ouvertures par devant des caveaux (encoche à prévoir au cas par cas)
BÉTON DÉSACTIVÉ balayé-brossé	Balayage/soufflage Nettoyage haute pression	BONNE	OPTIMALE	★★★★★	NON	Problème pour les ouvertures par devant des caveaux (encoche à prévoir au cas par cas)
CALADE	Balayage / soufflage	BONNE	MOYENNE	★★★★★	OUI	Planéité à respecter pour le passage des personnes à mobilité réduite
ENHERBEMENT	Tonte, rotofil	BONNE	MOYENNE	★★	OUI	Décassement à prévoir, apport de terre végétale, engazonnement. Présence d'omrières lors des travaux par les marbriers.
DALLES ALVÉOLÉES remplies de gravier	Arrachage manuel	En fonction de la couleur du gravier	BONNE	★★★	OUI	Problème pour les ouvertures par devant des caveaux (encoche à prévoir au cas par cas)

\* Accessibilité des personnes à mobilité réduite, lorsque la pente est nulle

Figure n°33 : Types de revêtements piétons

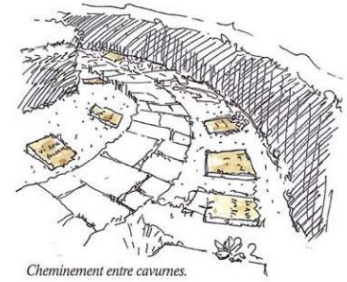
Source : CAUE Savoie

**La végétation** est une variable commune bien qu'elle soit nuancée en fonction de l'espace. La présence de végétal a de nombreux avantages. Elle permet de « structurer et d'agrémenter » ces espaces, d' « intégrer les différents équipements », d' « apporter de la fraîcheur l'été », de « participer à la biodiversité » et de « favoriser les continuités paysagères » en renforçant l'identité du lieu. Il est préférable de sélectionner des essences locale et diversifiée plutôt qu'une « haie mono-spécifique » par exemple. Ça permet de ne pas banaliser le paysage et de limiter les attaques des ravageurs et l'étendu des maladies. De plus, des espèces « adaptées aux conditions du sols et du climat » sont essentielle pour leur développement (CAUE des Pyrénées-atlantiques, 2016).

**Les équipements** communs que l'on peut retrouver dans ces deux espaces sont les bancs, les bornes d'eau, les poubelles, etc.

## Une composition dissemblable

La majorité des cimetières en France sont **peu végétalisés et sont très fortement minéralisés**. Les tombes sont généralement conçues sur **une forme géométrique et rectiligne**. Elles sont organisées en rang de façon rapprochées, desservies par des allées également rectiligne et la plupart du temps imperméable. Contrairement aux parcs, les cimetières se composent d'espaces « **inter-tombe** ». Cette articulation s'accompagne en général d'une perception dans laquelle le moindre brin d'herbe est une « mauvaise herbe » et doit disparaître. **Les adventices** peuvent être synonymes, dans les consciences collectives, de lieux « non entretenus » voir même « laissés à l'abandon » (Plante & cité ingénierie, 2016). Les aménagements rectilignes peuvent être communs aux parcs urbains, mais les espaces inter-tombe ne rentrent pas dans ce cadre.



Par ailleurs, nous pouvons observer une **hiérarchie sociale** quant à la place occupée par les tombes. En effet, « le choix des monuments commémoratifs donne des indices sur les préoccupations d'une société donnée à une époque donnée : mort pour la patrie, martyrs religieux, résistants, morts du terrorisme, etc. » (Plante & cité ingénierie, 2016). Nous ne retrouvons pas ce phénomène dans les parcs urbains.

Dans les parcs urbains, nous pouvons retrouver des bancs, des tables, des aires de jeux (différents selon les âges), des fontaines, des bornes d'eau potable, des candélabres, des toilettes, etc.

Dans les cimetières, nous pouvons retrouver des bancs, des poubelles, des points d'apports de stockage de déchets organiques, un espace de recueillement, des cavurnes, des stèles, des columbariums, etc.



Figure n°35 : Silhouette d'un parc urbain Source : Alamy



Figure n°36 : Silhouette d'un cimetière Source : 123RF

### ▪ La réglementation

La réglementation d'un espace public est fondamentale pour en assurer le bon fonctionnement, la sécurité et la gestion à long terme. Les cimetières et les parcs urbains relèvent du domaine public et sont considérés comme ouvrage public.



## Les cimetières

Quelques principes généraux...

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéresserons aux cimetières mais nous apporterons également une attention particulière à la crémation et donc, aux crématoriums et aux jardins du souvenir.

Chaque commune ou EPCI compétent en matière de cimetière doit disposer d'au moins un espace dédié à l'inhumation des morts (*Article L2223-1 du CGCT*). Ces espaces peuvent être gérés par une commune ou par une communauté de commune ou d'agglomération. D'après une étude réalisée par plante & cité ingénierie, il y a une écrasante majorité de cimetière géré par les communes, soit 99% et 1 % par une intercommunalité. Aussi, il est possible pour une commune d'implanter son cimetière sur une autre commune (*Article L2223-31 du CGCT*). Par ailleurs, l'exercice des pouvoirs de police des cimetières relève de la compétence du maire : « délivrance de permis d'inhumer, d'exhumer, de concessions funéraires, rédaction d'un règlement de cimetière, maintien de l'ordre, de la neutralité, de l'hygiène, du bon état des sépultures... ». Concernant la création d'un cimetière, « les terrains les plus élevés et situés au nord sont choisis de préférence ». Ils doivent « être choisis sur la base d'un rapport établi par l'hydrogéologue » qui « se prononce sur le risque que le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle puisse se situer à moins d'1m du fond des sépultures » (*Article L2223-2 du CGCT*).

### Le règlement d'un cimetière

Le règlement peut contenir les horaires d'ouverture d'un cimetière, rappeler les conditions pour avoir le droit à l'inhumation, informer sur les conditions d'attribution d'une concession, d'exhumation, et sur les mesures particulières concernant les fosses, caveaux, etc. (Meilleures-pompes-funebres, 2023)

### Les inhumations et les fosses

La loi stipule que « Chaque inhumation a lieu dans une fosse séparée. Chaque fosse a 1,50m à 2m de profondeur sur 80cm de largeur » (*Article R2223-3 du CGCT*). Mais également que, « les fosses sont distantes les unes des autres de 30 à 40cm sur les côtés, et de 30 à 50cm de la tête aux pieds » (*Article R2223-4 du CGCT*).

### Le jardin du souvenir

Conformément aux *articles R.2213-39 et R.2223-6 du Code General des Collectivités Territoriales*, les cendres des défunts peuvent être dispersées au jardin du **souvenir**. **Seul le dépôt de fleurs naturelles y est autorisé**. Tous ornements et attributs funéraires (plaques, galets, photos...) **sont interdits, et font l'objet de retrait systématique**. Les fleurs naturelles sont retirées régulièrement afin de conserver au lieu son aspect naturel et collectif de recueillement.

### Les columbariums

**Les columbariums sont des ouvrages publics, incorporés au domaine public** communal qu'est le cimetière. Ils sont composés de cases où les urnes funéraires sont déposées. La jurisprudence a décidé d'y appliquer le régime des concessions funéraires (*TA Lille, 1999*).

## Les plantations

Les plantations sont « **faites en prenant les précautions convenables pour ne pas gêner la circulation de l'air** » (*Article R2223-2 du CGCT*).

Cette mention est une persistance du décret de Prairial de 1804. On imaginait en effet à l'époque que les miasmes circulaient par voies aériennes et que tout obstacle physique à la bonne circulation de l'air pouvait avoir un impact négatif sur la santé. Cette mention peut aujourd'hui sembler quelque peu anachronique.

## La clôture

**La clôture est obligatoire.** Elle doit avoir « **au moins 1,50m de haut** ». Elle « peut être faite d'un grillage métallique soutenu, de 3m en 3m, par des poteaux en fonte ou en ciment armé ; dans ce cas, elle est renforcée par un écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes. » (*Article R2223-2 du CGCT*).

Le décret de Prairial prévoyait initialement que les terrains soient clos de murs de 2m au moins (*art. 3*). Ce qui explique que de nombreux cimetières créés au 19ème siècle présentent de hauts murs. Ils avaient vocation à empêcher l'entrée d'animaux susceptibles de déterrer les morts. **Cette hauteur a été par la suite rabaissée à 1,50m et le grillage métallique autorisé** (*Décret du 5 janvier 1921*).

## Les parcs urbains

### Une réglementation choisit par la commune

Les parcs urbains ont leur règlement qui régit l'utilisation des équipements, des jeux, etc. Ce sont les communes qui sont à la charge de la réglementation. Le maire a le rôle d'assurer la sécurité et la tranquillité au sein des parcs urbains de sa commune (*Article L2212-2 du CGCT*). Pour établir le règlement de l'espace, l'élu va s'interroger sur son fonctionnement. Les règles sont adaptables d'un parc urbain à une autre. Par exemple, un maire peut réglementer les conditions d'accès comme avec des horaires d'ouvertures et de fermeture (la nuit, il peut être interdit d'accès). Il peut aussi restreindre l'accès des animaux ou les autoriser sous conditions mais également autoriser des activités ponctuelles au sein du parc, etc.

## Les aires de jeux

Le décret du 18 décembre 1996 fait l'objet de la sécurité vis-à-vis des aires de jeux qu'il s'agisse de l'environnement, des équipements ou encore du choix des sols.

## La végétation et le mobilier

L'aménagement paysager ne doit pas être source de danger. En effet, les végétaux toxiques (laurier, morelle-noire, etc.) ou à épines doivent être proscrits, les branches basses et les racines ne doivent pas empiéter sur l'aire de jeux

Le mobilier se compose en général de banc, de tables, de poubelles, de fontaines, de cabines téléphoniques, etc. ces accessoires doivent être éloignés des équipements de jeux pour la sécurité (*décret n°96-1136*).

## Une législation commune relative aux espaces verts en général

### L'entretien zéro phyto

La loi n° 2014-110, dite loi "LABBÉ" du 6 février 2014, encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national français. Depuis le 1er janvier 2017, elle **interdit les usages de produits phytosanitaires à l'ensemble des personnes publiques**, à savoir :

- l'État ;
- les collectivités territoriales et leurs regroupements ;
- les établissements publics.

### L'accessibilité des personnes handicapées (PMR)

Depuis le 1er janvier 2015, les établissements recevant du public (**ERP**) et les installations ouvertes au public (**IOP**) **doivent être accessibles à tous et notamment aux personnes handicapées**, quel que soit le type de handicap.

Étant tous deux définis comme « espace vert », les parcs et les cimetières possèdent des similitudes. Ils ont par exemple un règlement intérieur et sont régis par la même autorité (le maire). Ils répondent également au code général des collectivités territoriales. Les réglementations sont plus strictes pour les cimetières. En effet, il y a beaucoup de normes quant à l'aménagement intérieur de ces espaces concernant le « mobilier funéraire » alors que l'aménagement des parcs est en comparaison plus « libre ». Les cimetières ont vocation à être beaucoup plus optimisés pour garantir une bonne capacité d'accueil des corps quand les parcs n'ont pas ce souci. C'est en ce sens que la réglementation est plus présente.

## CONCLUSION PARTIE N°2 :

L'état de l'art a permis la construction d'une grille d'analyse qui est le point de départ vers un outils d'aide à la décision pour les collectivités afin qu'elles puissent réfléchir à comment un cimetière peut ressembler et être considéré comme un parc urbain.

- **La grille d'analyse :**

La rédaction de cet état de l'art a permis la construction d'une grille d'analyse. Cette grille d'analyse est exploratoire, elle est une première ébauche de grille standardisée. Elle reprend des points abordés dans l'état de l'art. Sa fonction est d'être un support et un guide pour réaliser une comparaison entre les 2 cas d'étude. Elle permet dans une certaine mesure, de répondre aux questions suivantes : Qu'on t'ils de commun ? Qu'est-ce qui les différencie ? Dans quelle mesure et à quel point se ressemblent-t-ils ? Qu'est ce qui ferait davantage ressembler un cimetière à un parc urbain ?

- **Les cas d'étude :**

Les projets d'aménagement du jardin du souvenir de Vendin-le-Vieil et du Jardin des portes de France d'Armentières seront les 2 cas utilisés pour tester la grille d'analyse. Les données qu'ils fournissent permettent de remplir la grille d'analyse.

- **La grille de lecture :**

La grille de lecture est le résultat du croisement entre la grille d'analyse et des données des 2 cas d'étude. Cette grille de lecture est une deuxième ébauche. Elle a deux fonctions.

- La première est qu'elle permet de comparer concrètement les données et de les analyser afin de mettre en lumière des résultats.

- La seconde est qu'elle pourrait être une base pour créer un outil d'aide à la décision pour les collectivités locales. Elle pourra être utilisée par des gestionnaires de cimetières pour réfléchir à comment transformer leurs cimetières en parcs urbains, s'il y a cette volonté politique. Elle pourra également être utilisée pour des ateliers participatifs auprès des habitants pour répondre à cette même question.

### **La composition**

La grille d'analyse exploratoire se compose de plusieurs **rubriques**, qui se compose elles-mêmes, de **critères de comparaison**. Nous retrouvons dans les rubriques, les enjeux de développement durable, les aménagements, les ambiances paysagères, le fonctionnement, les usagers, les usages, la réglementation et l'entretien. La rubrique « Aménagement » se compose elle, par exemple, de différents critères de comparaison tels que « thématiques développées », « frange », « clôtures », etc. Par ailleurs, la question économique n'a pas été traitée dans cette grille d'analyse

### **La démarche**

La première étape consiste à **remplir le tableau** à l'aide des données issues des 2 cas d'étude.

La seconde étape consiste à **comparer et à analyser** ces données rubrique par rubrique.

Enfin, l'analyse permettra de **mettre en lumière des résultats**. Deux types de résultats sont attendus.

Le premier résultat permettra **d'identifier les points de ressemblances** des deux cas d'étude et

d'identifier **les points propres au cimetière**. Le second résultat permettra de **juger de la pertinence des critères de comparaison**.

**GRILLE D'ANALYSE :**

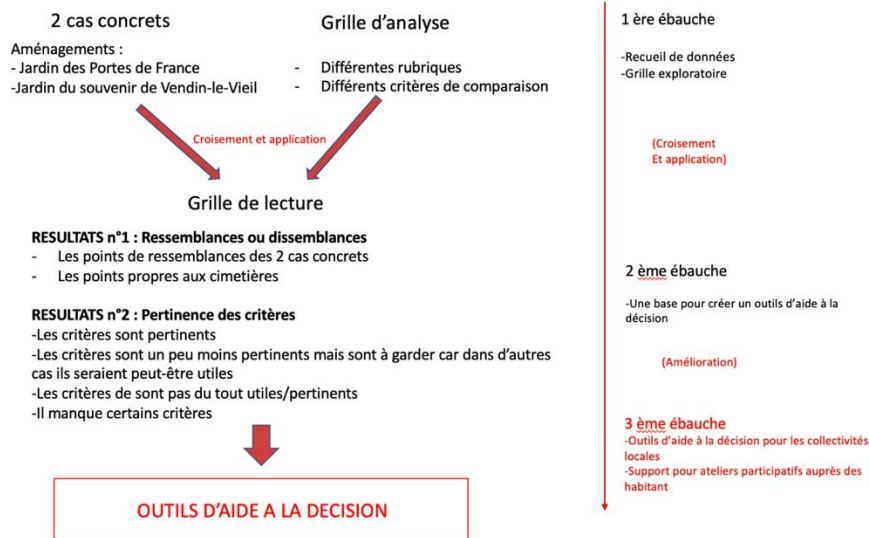
*Dans quelle mesure un cimetière est un parc urbain ? – Première ébauche d'une grille d'analyse*

RUBRIQUES	CRITERES DE COMPARAISON		CIMETIERE X	PARCY
	Généraux	Précision		
ELEMENTS DE CONTEXTE	Localisation			
	Superficie			
	Contexte urbain			
ENJEUX DE DD				
	Écologiques	Biodiversité		
		Zéro phyto		
	Sociaux	Représentation		
ACCESSIBILITE				
	Mode d'accès	-Axes routiers importants		
		-Bus -Pistes cyclables -Stationnements  -Stationnements particuliers -Arceaux à vélo -Voie verte -Itinéraire de randonnée -PMR		
	Clos/ouvert	Horaires d'ouverture		
	Temps passé moyen			
AMENAGE				
	Thématiques développées			
	Franges			
	Clôtures	-Présence/absence Opaque/transparente -Matériaux		
	Entrées			
	Allées Principales et secondaires			
	Revêtements			
	Espace inter-tombe			
	Parvis			
	Bâtiment			
		Mobilier urbain	-Aire de rassemblement -Kiosque -Jeux -Agrès sportif -Cabane -Boulodrome -Terrain multisport -Caniparc -Bancs -Table pique-nique -Poubelles -Pontons -Chaises	
	Mobilier funéraire			

		-Cavernes -Cippes tube -Cippes Colonne		
	Éclairage			
	Bornes de recharge véhicule			
	Végétation	Strate Arboré (isolé) Strate Arbustive Strate herbacée Pelouse de dispersion Milieu humide Bois		
<b>AMBIANCES PAYSAGERES</b>				
	Ambiances			
	Ressentis			
	Vues			
<b>USAGERS</b>				
	Enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, familles, animaux domestiques			
<b>USAGES</b>				
	Détente (lecture, pique-nique, méditation, etc.) Loisir (jeux)			
	Sport			
	Promener le chien Évènements festifs			
	Découverte			
	Culture			
	Traversée utilitaire (raccourci)			
	Recueillement			
<b>REGLEMENT</b>				
<b>ENTRETIEN</b>				
	Mode de gestion			
	Moyens humains			
	Temps passé			
	Moyens matériels			
	Gestion de l'eau			
	Points d'apports / Gestion des déchets			

Figure n°37 : Grille d'analyse – 1<sup>ère</sup> ébauche

Source : Ophélie Coint



### 3 PARTIE 3 : PRESENTATION DES ETUDES DE CAS ET APPREHENSION DES RESULTATS DE LA GRILLE DE LECTURE AFIN DE TENDRE VERS UN OUTIL D'AIDE A LA DECISION POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

« La réintroduction de la nature en ville impose des changements de paradigme. » (ADEME, 2023)

Dans un contexte social bousculé par les crises climatique, sanitaire et économique, il devient urgent de re-questionner les façons d'améliorer la qualité de vie dans les villes. Le désir de nature en ville est majeur pour les franciliens. Le renforcement de la nature se hisse comme un levier de résilience majeur pour les territoires. L'implication dans la conception et la gestion de la nature dans les villes est susceptible d'offrir de nombreux bénéfices alliant l'atténuation des effets du changement climatique, l'effet de rafraîchissement urbain et les effets positifs sur la santé des citoyens. La réintroduction de la nature en ville impose des changements de paradigmes dans les façons de planifier et d'aménager. Percevoir d'une cette manière, le cimetière comme un parc urbain est tout l'enjeu de ce mémoire.

Dans cette partie, nous verrons dans un premier temps la présentation du Jardin du souvenir de Vendin-le-Vieil à travers la présentation de la commune et du projet d'aménagement (diagnostic et propositions d'aménagements). Dans un second, nous verrons la présentation de la commune d'Armentières et du projet d'aménagement du Jardin des portes de France (diagnostic et propositions d'aménagements). Enfin, nous aborderons le croisement de la grille d'analyse exploratoire et des données de ces deux cas concrets.

#### 3.1 Le jardin du souvenir du Crématorium de Vendin-le-Vieil

Le diagnostic se compose de 8 points. Nous verrons dans un premier temps l'état des lieux puis l'analyse du site et son fonctionnement. Ensuite, nous verrons la définition des typologies funéraires. Mais également la définition des besoins, l'esquisse d'aménagement, le chiffrage prévisionnel et enfin, le phasage. Par soucis de place, le calendrier prévisionnel n'apparaîtra pas.

##### 3.1.1 La présentation de la commune et du projet

#### La commune de Vendin-le-Vieil

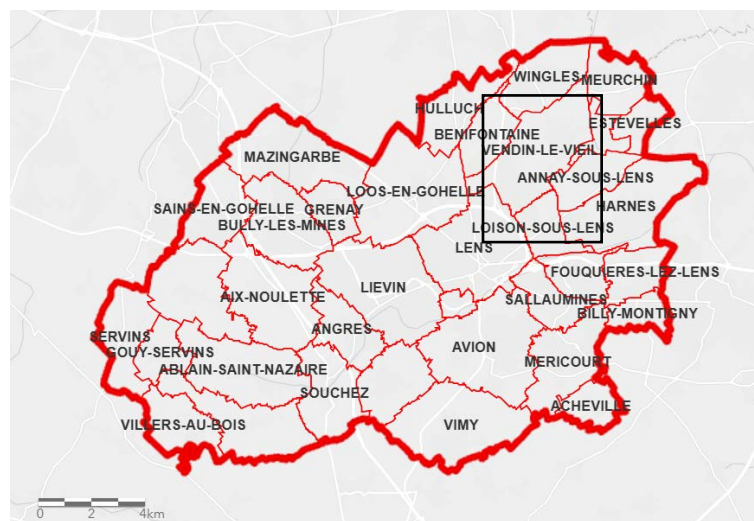
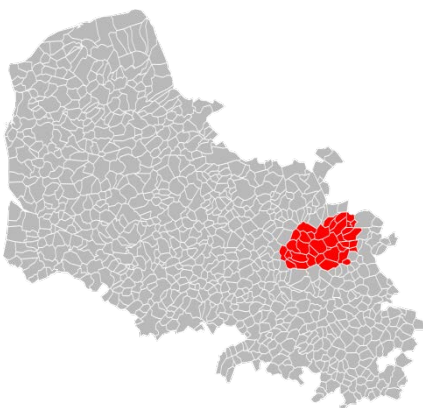


Figure n°39 : Localisation de Vendin-le-Vieil dans la communauté d'agglomération Source : Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Figure n°38 : Localisation de la communauté d'agglomération dans le Pas-de-Calais Source : Actualix

La ville de Vendin-le-Veil est située dans la région Hauts-de-France dans le département du Pas-de-Calais. Elle fait partie de la communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL) qui regroupe 36 communes et compte 241 268 habitants en 2019. Cette dernière est à 30 kilomètres de la Métropole Lilloise. La commune se situe au nord de la CALL et est limitrophe avec les communes de Lens, Loison-sous-Lens, Annay-sous-Lens, Estevelles, Meurchin, Wingles, Benifontaine et Loos-en-Gohelle.

La ville fait partie du bassin minier, son histoire l'a marqué économiquement, socialement, passagèrement, culturellement et écologiquement par l'exploitation intensive de la houille du 17<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle. Cette dernière possédait deux sièges d'extraction, la fosse n°8 - 8 bis et la fosse n°10 – 10 bis de la compagnie des mines de Lens qui est un ancien charbonnage. Aussi, d'importantes usines de valorisation de charbon étaient implantées. La cokerie a fermé en 1978 et le lavoir central en 1983. Il y avait également un rivage pour l'expédition du charbon en péniche, une centrale électrique et une station pour l'entretien des locomotives.

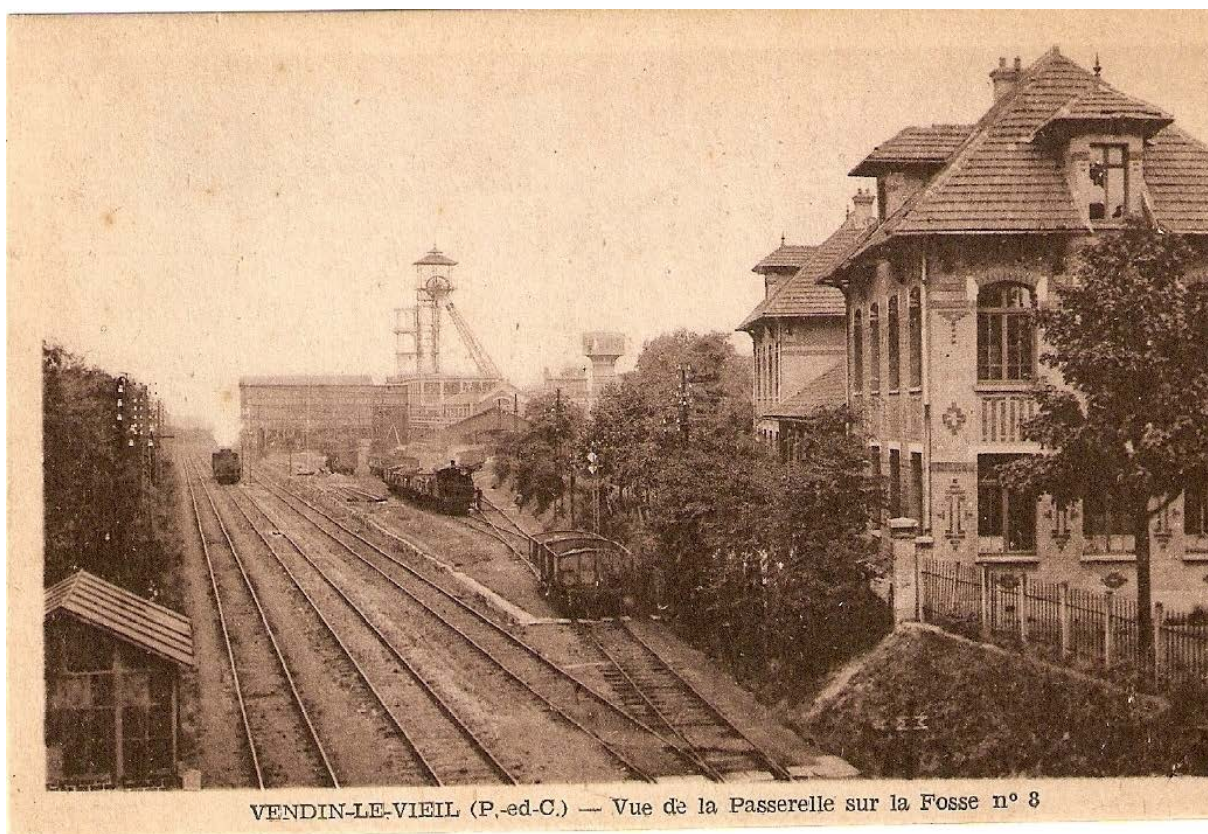


Figure n°40 : Fosse n°8 Vendin-le-Vieil Source : Annuaire-mairie.fr

Aujourd'hui, Vendin-le-Vieil est une commune dense ou de densités intermédiaires, selon la grille communale de densité de l'Insee. Le centre-ville se situe au nord de la commune et est desservie par la départementale 39. Il n'y a pas de Gare. Au sud de la ville on retrouve une grande zone commerciale avec de nombreux magasins et de nombreuses entreprises. Aussi, la ville possède deux parcs, le parc des Cytises et le parc des Faitelles. Elle possède également trois écoles maternelles, 2 écoles élémentaires et un collège. De nombreuses associations agissent sur la commune, des associations



sportives, de jeunesses, caritatives, etc. Nous retrouvons également d'autres équipements publics tels qu'une prison, un centre médico-sociale ou encore une bibliothèque.

La population se compose de 8 419 habitants en 2020 et la surface communale est de 10,67 km<sup>2</sup> (Insee, 2020). La densité par kilomètres<sup>2</sup> est de 789 habitants. D'après l'Insee, nous retrouvons majoritairement des enfants âgés de 0 à 14 ans et des adultes âgés de 30 à 44 ans qui représentent respectivement 22% de la population. Nous retrouvons ensuite les 45/59 ans avec 19%, puis les jeunes adultes de 15 à 29 ans avec 17%, les 60/74 ans représentent quant à eux 14% et enfin les plus de 75 ans sont de 6%. La population est donc principalement composée de jeunes et la moitié de celle-ci à moins de 44 ans. Concernant, la composition du territoire, d'après Corine Land Cover, les terres agricoles représentent 52% du territoire, les zones industrielles ou commerciales recouvrent 26% de ce dernier et les zones urbanisées sont de 22%.

Le territoire est situé dans le bassin Artois-Picardie et il est traversé par le canal de la Deûle sur sa frontière nord-est. Il comprend une ZNIEFF de type 1.

### La présentation du projet

Soucieuse d'améliorer le cadre de vie du crématorium de Vendin-le-Vieil et de tous ses visiteurs, la communauté d'agglomération Lens-Liévin envisage une réflexion sur l'extension des espaces extérieurs de ce dernier. En effet, le parking est à l'heure actuelle sous dimensionné par rapport au besoin réel (10 à 12 cérémonies par jours entre 8h et 18h additionnées au nombre d'employés), ce qui génère du stationnement sauvage le long de la RD et qui peut s'avérer dangereux. Aussi, le crématorium dispose d'un jardin du souvenir constitué d'un espace arboré, mais dont l'emprise est réduite et qui n'est plus en capacité d'accueillir les dispersions.

A ce titre, l'intercommunalité à l'ambition d'acheter une partie du bois Rigault situé sur la frange ouest du site pour réaliser une extension du jardin du souvenir sur une emprise d'environ 9660 m<sup>2</sup> avec des espaces de dispersion, des columbariums et des espaces de recueillement. La communauté d'agglomération a récemment acquis une bande de terre agricole située à l'est du site pour ainsi pouvoir créer un nouveau parking d'une cinquantaine de place dans une bande de 20 mètres de long (continuité de l'étude Bocage). Aussi, le parking existant sera réaménagé à destination du personnel (une dizaine de véhicules avec bornes de recharge).

La mission comprend la définition d'un programme d'aménagement intégrant une esquisse chiffrée du projet. C'est l'agence VERDI conseil qui a obtenu le marché et qui doit se charger de l'étude de faisabilité.

Le projet prend en compte :

- Le projet d'extension du bâtiment principal du crématorium (création d'une salle supplémentaire permettant l'accueil de 30 personnes)
- Les contraintes techniques : dépollution pyrotechnique, proximité des réseaux, éclairage des cheminements,
- Les contraintes réglementaires : autorisation de défrichement, document d'urbanisme, procédures liées à l'activité, catégorie d'ERP.

## Le contexte funéraire de la CALL

Le Code Général des Collectivités Territoriales apporte un cadre sur la législation des cimetières français. D'après ce dernier, il est obligatoire pour chaque commune d'avoir **un cimetière** et dans les communes de 2000 au moins un site cinéraire permettant d'accueillir les cendres des défunts. Cependant, rien n'empêche par exemple que ce cimetière se situe sur le territoire d'une autre commune ou que sa gestion soit déléguée à un EPCI (Modifié par LOI n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 14). Quant à l'implantation de **crématorium**, il se justifie par la pertinence du projet, au regard des besoins existants de la population et de son lieu d'implantation.

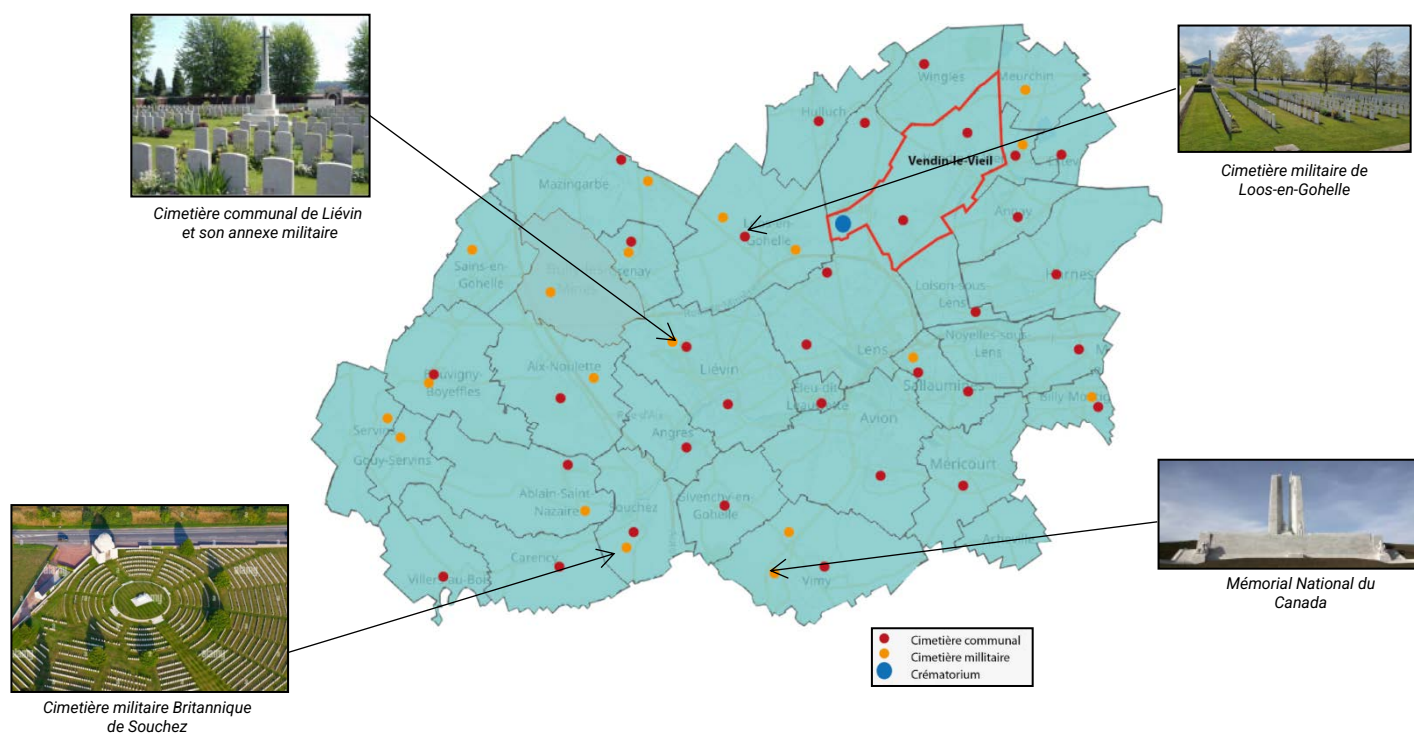


Figure n°41 : Localisation des cimetières et du crématorium dans la CALL Source : Ophélie Coint

Figure n°42 : Cimetières et mémorial

On compte environ 40 cimetières communaux, 18 cimetières militaires et un crématorium au sein de l'intercommunalité. Le crématorium relève directement de la CALL. Si nous nous intéressons maintenant aux chiffres, on se rend compte que le contexte cinéraire est tendu, voir saturé.

Commune	Columbarium		Tarifs			Caverne		Tarifs			Divers
	Utilisé	Disponible	15 ans	30 ans	50 ans	Utilisé	Disponible	15 ans	30 ans	50 ans	
Liévin	64	0	501,00 €	1 002,00 €			20	255,00 €	507,00 €		
Avion	488	0	300,00 €	600,00 €	1 200,00 €	150	0	230,00 €	460,00 €	900,00 €	
Méricourt			390,00 €	740,00 €				190,00 €	260,00 €		
Harnes								315,00 €	630,00 €		
Lens			894,00 €	1 031,00 €	1 304,00 €	30	70		200,00 €	450,00 €	
Lens / Hors lensois	638	98	1 199,00 €	1 443,00 €	1 857,00 €				200,00 €	450,00 €	
Bully Les Mines			522,00 €				0	102,00 €	204,00 €		164 € en plus par urne - Max 3 urnes
Sallaumines	328	6		650,00 €							
Wingles		10	800,00 €	900,00 €	1 200,00 €		20		550,00 €	650,00 €	caverne : terrain+cuve
Vendin	77	10	870,00 €	1 030,00 €	1 281,00 €	46	12	800,00 €	600,00 €	900,00 €	
Hulluch	83	17		695,00 €		30	13		85,00 €		130,00€ porte columb
Loos en Gohelle	113	32	328,00 €			52	9		390,00 €		
Grenay			552,00 €						621,00 €		
Eleu	70	38	650,00 €	750,00 €	950,00 €						
Loison/Lens	92	16	420,00 €	500,00 €							
Mazingarbe	185	50		500,00 €		41	33		300,00 €		
Noyelles/Lens	184	1	650,00 €								Porte bouquet fourni
Sains-en-Gohelle	306	15		500	700	92	0		600,00 €	775,00 €	
Point a vendin	54	30	656,00 €	983,00 €							
Giverny	9	21	250,00 €	500,00 €		67	3	160,00 €	380,00 €		Monument caverne : 550,00€
Estevilles			510,00 €	720,00 €					100,00 €		
Angres	80	16	520,00 €			90	40		290		caverne : terrain+cuve
Anniay	22	86	800,00 €	950,00 €	1 200,00 €	6	18		650,00 €	900,00 €	
Fouquières-les-Lens			690,00 €	988,00 €							88€ porte columbarium

Figure n°43 : Tableau estimatif des disponibilités au sein des cimetières de la CALL Source : CALL

Les cimetières sont de plus en plus saturés. D'après cette estimation provenant de la CALL, nous pouvons remarquer que les places disponibles en termes de columbariums dans les villes de Liévin et Avion sont nulles voire quasi nulles puisque les columbariums sont en grande majorité utilisés. Néanmoins, il reste quelques disponibilités sur les sols de Lens avec 1 place, de Sallaumines avec 20 places, de Vendin-le-Vieil avec 10 places, etc. Ce qui reste à priori peu. Cette indisponibilité sur le territoire démontre d'autant plus l'intérêt de l'extension du jardin du souvenir de Vendin-le-Vieil. Bien qu'il permette un allègement, il n'est toutefois pas une variable d'ajustement des communes saturées.

### 3.1.2 Le diagnostic

## 1. ETAT DES LIEUX

### La présentation du site

On retrouve un ensemble de bâtiments accolés à un parking accessible via 2 entrées (une piétonne une motorisée) ainsi qu'un extérieur composé de 4 espaces verts distincts.



Figure n°44 : Présentation du site

Source : Ophélie Coint

## 1. ETAT DES LIEUX

### Les futures extensions

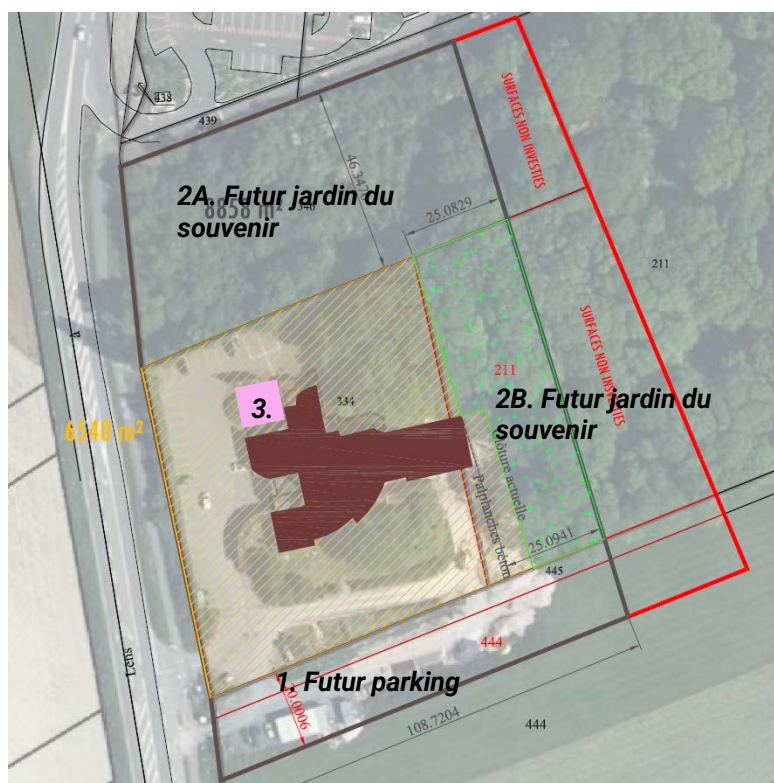
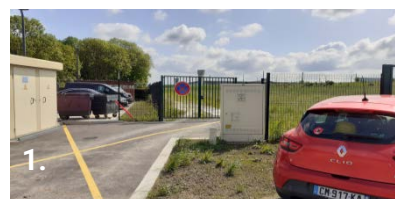


Figure n°45 : Les futures extensions Source : Ophélie Coint

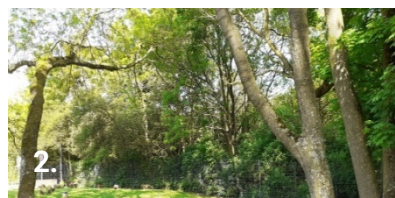
**Le site existant fait 6540 m<sup>2</sup>.**

Les extensions concernent 4 parcelles, **totalisant 8858 m<sup>2</sup> (346 et portions 211, 445 et 444).**

1. L'extension du **parking** se ferait sur la **parcelle 445** et sur un **morceau de la parcelle 444** qui comprendra au **total 2174,4 m<sup>2</sup>**. Le parking se composerait d'**environ places** et se réalisera sur la partie Est du site au niveau de la parcelle agricole actuelle. Le parking existant sera destiné au personnel.



2. L'extension du **jardin du souvenir** se fera via **2 extensions**. L'extension 2A au nord, se fera sur la **parcelle 346** sur une surface de **5038 m<sup>2</sup>**. L'extension 2B se fera sur la partie Ouest, sur la **parcelle 211** sur une surface de **1646 m<sup>2</sup>**. **Au total, l'emprise du JDS sera de 6684 m<sup>2</sup>** au sein du bois Rigault avec des espaces de dispersion, des columbariums et des espaces de recueillement. Il sera situé dans la continuité du jardin actuel et s'étendra au nord et à l'est.



3. L'extension du **bâtiment** se fera sur **la parcelle 334 qui s'étend sur 6540 m<sup>2</sup>** ou se trouve déjà l'existant, à l'endroit aménagé à l'heure actuelle pour stocker des bennes. Ce bâtiment deviendra **un bureau** et **le bureau actuel deviendra une seconde salle de cérémonie.**



- Un **diagnostic pyrotechnique** devra être réalisé sur les extensions (**parcelles 211, 346**) puisque **des lignes de front** étaient présentes auparavant.
- Un **diagnostic arboré** devra être réalisé sur les extensions (**parcelles 211, 346**) pour connaître **l'état sanitaire des arbres.**
- **Une étude de sensibilité écologique faune/flore** devra également être réalisée (chiroptères/avifaune/flore patrimoniale)

## 1. ETAT DES LIEUX

### Le contexte urbain

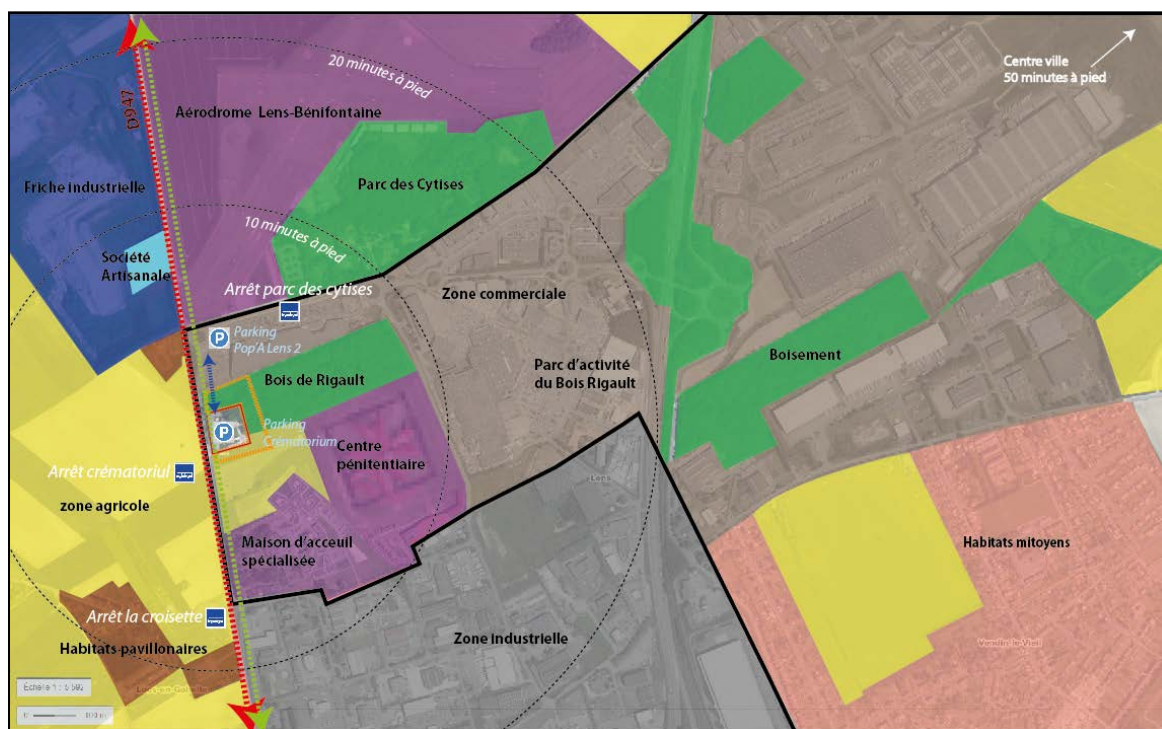


Figure n°46 : Le contexte urbain

Source : Ophélie Coint

Le site d'étude est situé à l'extrémité sud-ouest de la ville, il est accolé à la ville de Loos-en-Gohelle. Il s'insère dans **un tissu urbain dense** avec la présence d'une zone commerciale, d'une zone industrielle, d'équipements publics (un centre pénitentiaire, un aéroport et une maison d'accueil) et d'habitats mitoyens.

Pour autant, il se situe dans **une zone de transition** (et en lien direct) avec un tissu à caractère plus « naturel » à savoir des terres agricoles (au sud et à l'ouest) du site ainsi qu'un boisement (au nord et à l'est) sur le reste de son pourtour.

- Un site en extrémité de ville mais à proximité d'une diversité de zones
- Une insertion au carrefour d'une zone dense (à l'est) et d'un tissu plus « naturel » (à l'ouest)

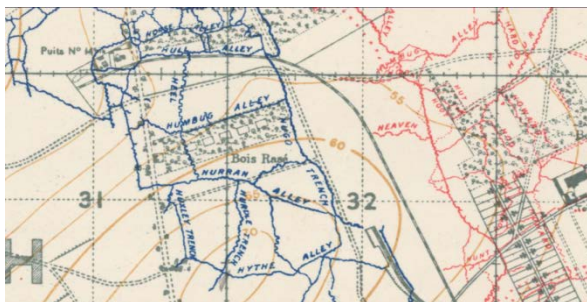
### Accessibilité

Le site est excentré, il faut compter 50 minutes à pied pour se rendre dans le centre-ville. La gare la plus proche est celle de Pont-à-Vendin.

D'un point de vue automobile, tout vient de **la départementale**. En parallèle, s'y ajoute **une piste cyclable** qui communique le flux piéton qui provient du stationnement du centre commerciale pop'A. Par manque de stationnement sur le site, les visiteurs se garent sur la départementale ce qui n'est pas approprié car dangereux.

- Un cadre bruyant de par la **départementale** mais qui offre **une accessibilité satisfaisante** bien qu'il y ait un **manque de stationnement**.
- Création d'une **liaison piétonne** du parking pop'A jusqu'au site.

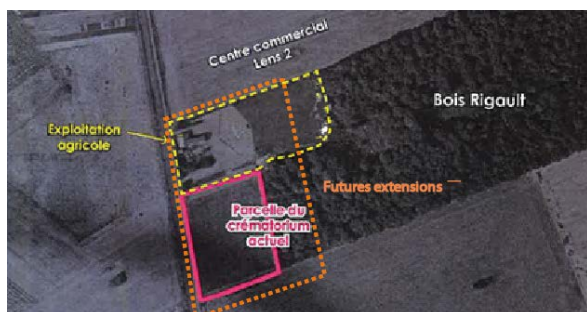
### Contexte historique



Site en mars 1917, le bois situé près du front est rasé et sillonné par des tranchées.



En mai 1947, le bois parsemé de cratères d'obus reprend peu à peu sa place.



Site en septembre 1964, les deux parcelles ne sont pas encore boisées.



Site en juin 1995, la ferme a disparue, la parcelle s'enfriche peu à peu.

- La **parcelle jaune** représente **0,51 ha**. Il n'y a pas de destination forestière antérieure.
- Le boisement au Nord semble avoir **moins de 30 ans** et est issu d'un **enfrichement spontané**
- Le boisement à l'Est possède une **vocation forestière ancienne (+ 30 ans)** et est issu d'une **coupe de régénération**
- La **présence des lignes de front** impose un **diagnostic pyrotechnique**.

## Le contexte législatif

- **Les crématoriums sont soumis aux textes réglementaires suivants :**

- **Code général des collectivités territoriales** et notamment articles *D.2223-99* et suivants
- **Arrêté du 28 janvier 2010** relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère instaurant la mise en place de ligne de traitement et de filtration des gaz.
- **Circulaire DGS/VS3/n° 62** du 4 juillet 1995 relative aux prescriptions applicables aux crématoriums.

**Ces textes réglementaires prévoient notamment :**

- **Un contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité de l'équipement de crémation** d'un crématorium tous les deux ans,
  - Un contrôle de conformité de l'ensemble du bâtiment et des installations tous les 6 ans.

- **Le statut et la destination des cendres**

Depuis la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire :

- **les « restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence ».**
- **les cendres sont protégées par le code civil**, - les urnes funéraires sont protégées par le code pénal, à l'égal des corps 1 ,
- **il n'est plus possible de conserver l'urne à son domicile,**
- **le cimetière est le lieu de destination principal des cendres 2 .**

*Article 16-1-1 du Code civil et article 16-2 du Code pénal Article 11 de la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire Article R2213-39-1 et article L2223-18-2 du CGCT.*

-La personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles a la possibilité de **laisser, temporairement, pendant une période qui ne peut excéder un an, l'urne au crématorium** (ou dans un lieu de culte avec l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte), en attendant d'avoir pris une décision sur la destination des cendres. Au terme de ce délai et en l'absence de décision sur la destination des cendres, les cendres seront dispersées dans l'espace aménagé à cet effet, du cimetière de la commune du lieu de décès ou dans l'espace cinéraire le plus proche (*Article L.2223-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

- **Le jardin du souvenir**

Conformément aux *articles R.2213-39 et R.2223-6 du Code General des Collectivités Territoriales*, les cendres des défunts peuvent être dispersées au jardin du souvenir.

**Seul le dépôt de fleurs naturelles y est autorisé.** Tous ornements et attributs funéraires (plaques, galets, photos...) **sont strictement interdits, et font l'objet de retrait systématique.** Les fleurs naturelles sont retirées régulièrement afin de conserver au lieu son aspect naturel et collectif de recueillement.

- **Les columbariums**

**Les columbariums sont des ouvrages publics, incorporés au domaine public communal** qu'est le cimetière. Ils sont composés de cases où les urnes funéraires sont déposées. La jurisprudence a décidé d'y appliquer le régime des concessions funéraires.



## Le contexte réglementaire

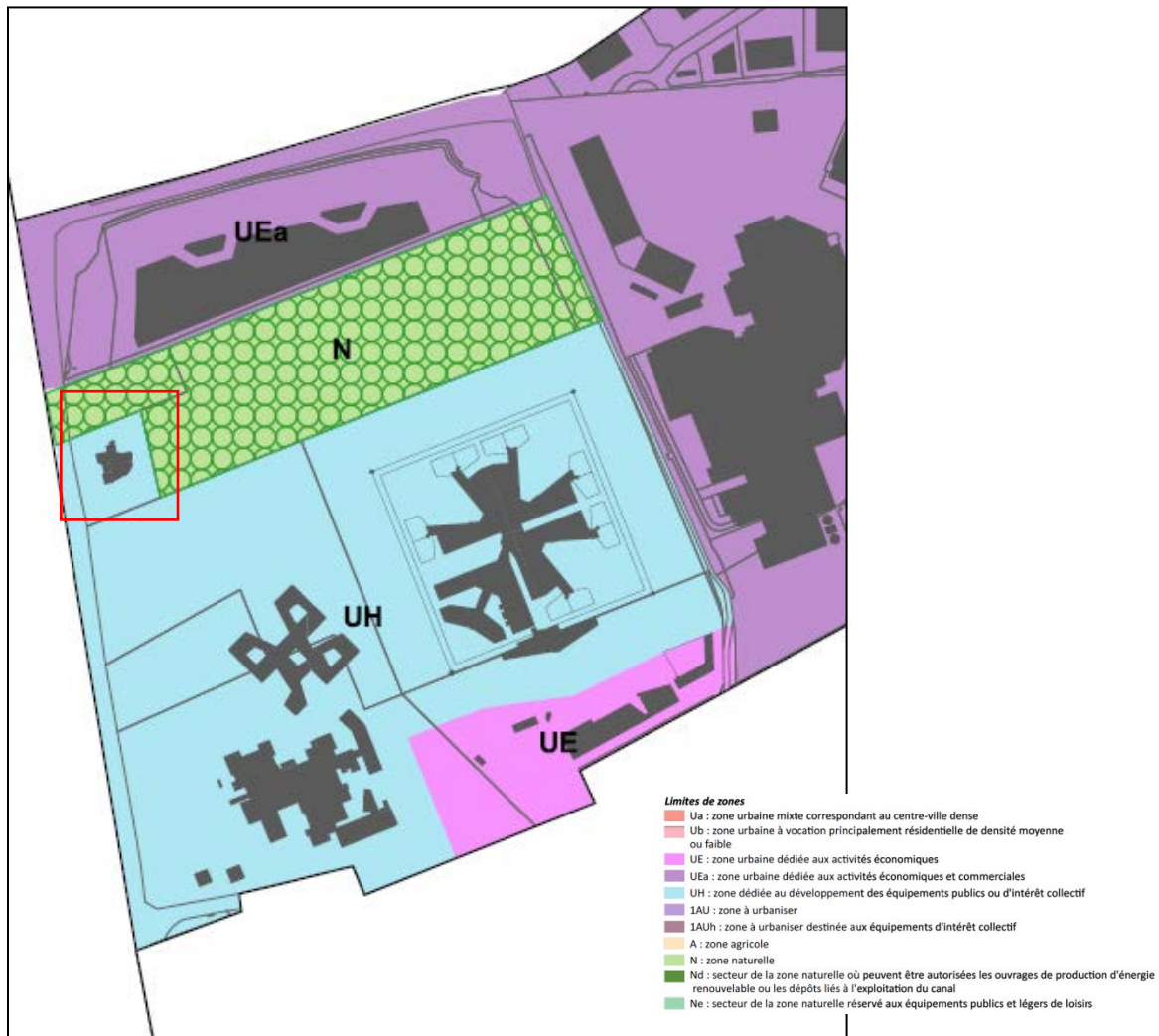


Figure n°47 : Le contexte réglementaire Source : PLU Vendin-le-Vieil

### Le bois est classé EBC :

- Le classement EBC interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
- il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue à l'article 157 du code forestier.
- les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation préalable, sauf s'il est fait application des dispositions des livres Ier et II du code forestier ou d'un plan simple de

**-Le site existant se trouve sur une zone UH**

**-Les extensions potentielles du site se trouvent sur une zone N en majeure partie et sur la zone UH**

**La zone UH : (Concernant les parcelles 334, 445, 211) :** Cette zone est à vocation économique ou commerciale et à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif et doit conserver ces vocations respectives. Cette zone reprend ainsi des terrains de sport, la voie ferrée, ainsi que le centre pénitentiaire et la maison d'accueil spécialisée. **Compatible avec le projet.**

**La zone N (Concernant les parcelles 346, 400 et 211):** La zone N reprend les espaces boisés classés (EBC), ainsi que les espaces non cultivés et le cours d'eau.

**>La zone UH : Le PLU est compatible avec le projet toutefois il faudra prendre en compte :**

- Des arbres devront être plantés sur le futur parking à raison d'1 arbre pour 4 places.
- Le choix de nouvelles plantations doit être issu de la liste des essences végétales locales annexées au règlement
- Tout arbre abattu devra être remplacé
- Concernant les hauteurs de constructions, leur retrait de par rapport aux voies, les hauteurs de clôtures la réglementation est souple

**>La zone N : Le PLU semble compatible avec le projet**

- Sont autorisés les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics (équipements légers de loisirs)
- Une construction ne peut avoir une hauteur supérieure aux constructions existantes et doit avoir un retrait de 15 mètres de la RD
- Les nouvelles plantations devront être choisies parmi la liste des essences végétales locales annexées au règlement
- Les dépôts et installations techniques doivent être masqués par des écrans de verdure
- Il faut une autorisation préalable pour défricher les bois (validation accordée pour 5 ans) et pour les coupes d'abattages (sauf si les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories définir par arrêté préfectoral après avis du centre régional de la propriété forestière ou s'il est fait application d'un plan de gestion approuvé conformément à l'article L,222 du code forestier)**

## Les servitudes



Figure n°48 : Les servitudes Source : PLU Vendin-le-Vieil

-Le site est concerné par la servitude **T5** et **PT2**  
-Le site est dans un **Axe terrestre bruyant (ATB)** et sur un **site Archéologique potentiel susceptible de receler des vestiges encore inconnus (SA)**. Une prise de contact est recommandée avec la DRAC.

## Milieux naturels et paysage : Trame verte et bleue



Figure n°49 : Trame verte et bleue

Source : DREAL, 2023

Une continuité boisée à renaturer s'établit avec les villes de Loos-en-Gohelle, Bénifontaine, Vendin-le-Vieil, Annay et Harnes via un chapelet d'espaces boisés. Cette zone boisée traverse la ville d'ouest en est.

Au nord, on retrouve **une zone humide** (bleu) et **une zone boisée à renaturer** (vert hachuré). Dans la zone de transition entre la zone industrielle et la zone cultivée on retrouve **un second espace boisé à renaturer** (vert hachuré). Aussi, **un chapelet d'espaces semi-naturels** s'établit sur l'ensemble de la commune (vert clair).



Figure n°50 : Contexte naturel

Source : Ophélie Coint, 2023

A l'échelle locale, plusieurs espaces participent à cette trame verte et bleue.

On retrouve **le parc des Cytises, le bois Rigault, d'autres boisements** et des **zones agricoles**. Mais créer des continuités écologiques s'avère difficile puisque ces espaces sont séparés par le centre commercial Cora Lens 2 et par une nationale. Néanmoins, le site peut être mit en lien avec le bois de Rigault et la zone agricole.

### Enjeux écologiques :

- Affirmer la continuité boisée identifiée comme un espace à renaturer.
- Assurer une continuité entre le site d'étude et le bois Rigault et les zones agricoles ou du moins l'aménager pour qu'elle ne perde par son statut boisé (soin à apporter sur les lisières arborées).

## 2. ANALYSE DU SITE ET FONCTIONNEMENT

### Trame bâtie

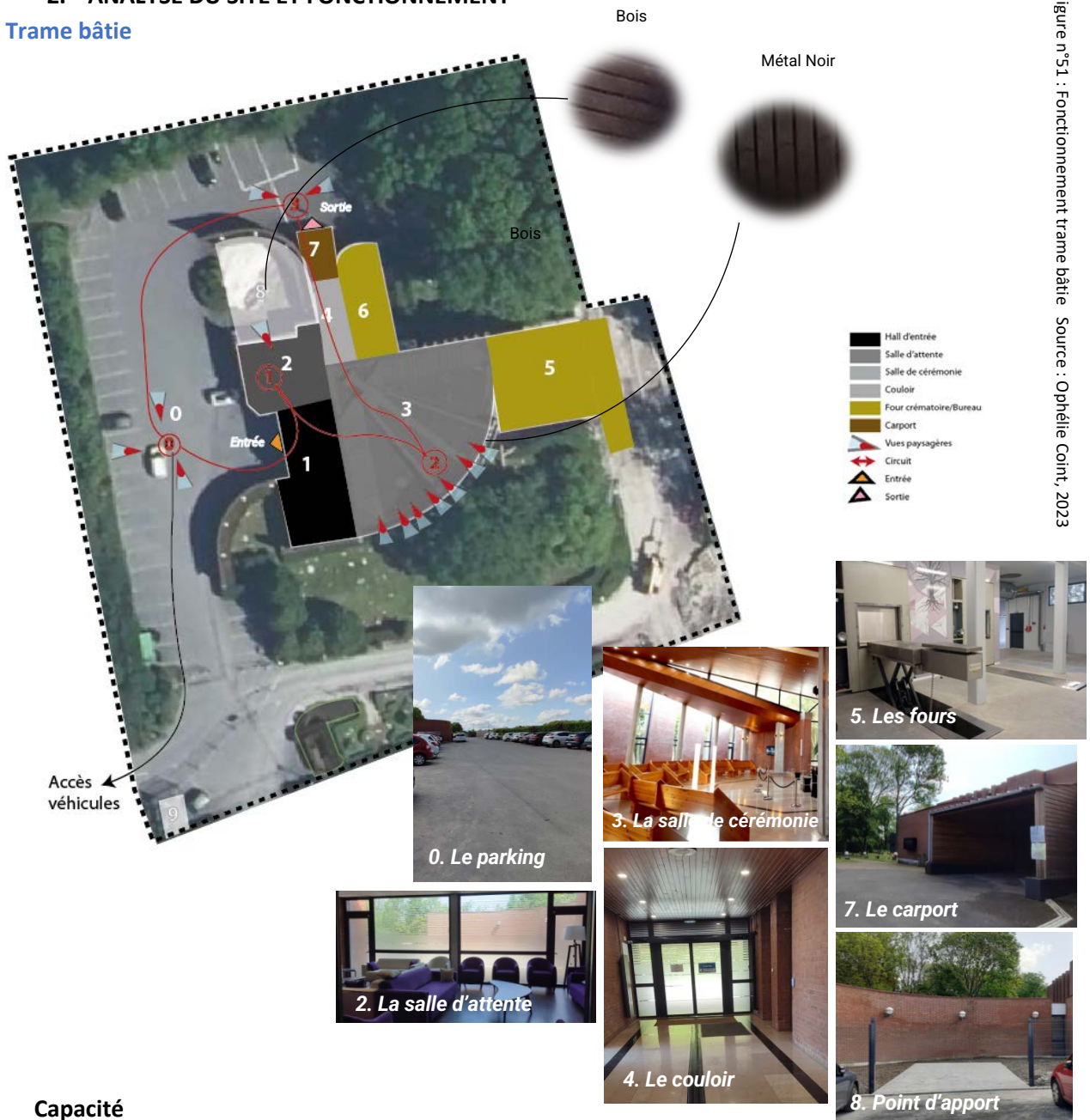


Figure n°51 : Fonctionnement trame bâtie - Source : Ophélie Coïnt, 2023

### Capacité

Le crématorium réalise 10 à 12 cérémonies chaque jour entre 8h et 18h. Le site est fermé le week-end. Par cérémonie, il peut y avoir jusqu'à **300** visiteurs. Certaines pièces sont plus fréquentées que d'autres. **Intégrer des vues paysagères agréables et apaisantes à travers le parcours du visiteur est donc important. Au même titre que les points de rencontre à l'extérieur.**

### Flux



**Point de rassemblement** où les visiteurs se retrouvent et y passent du temps avant de pénétrer dans le crématorium. Conflit d'usage point 0.  
**>Vue sur les haies et sur les points d'apport.**

La salle d'attente

Avant la cérémonie les visiteurs peuvent attendre dans la salle d'attente.  
**>Vue sur la cime des arbustes**

La salle de cérémonie

La cérémonie a lieu dans cette grande salle.  
**>Environ 7 petites vues paysagères sur l'extérieur.**

Devant le carport

**Point de rassemblement** où se retrouve la famille après la cérémonie.  
**>Vue sur le jardin du souvenir côté nord et sur les haies du parking**

- Valoriser les points de vue paysagères extérieurs perçus depuis l'intérieur à travers le parcours lors d'une cérémonie.
- Valoriser les haies du parking
- Mise en valeur de l'entrée et de la sortie du bâtiment
- Harmoniser la typologie des matériaux des bâtiments et du mobilier dans l'aménagement extérieur (bois et clôture, lampadaire, extension du bâtiment noir)
- Point de conflit (0) : Usage simultané d'accueil et de stationnement

## 2. ANALYSE DU SITE ET FONCTIONNEMENT

### Trame bâtie après extensions

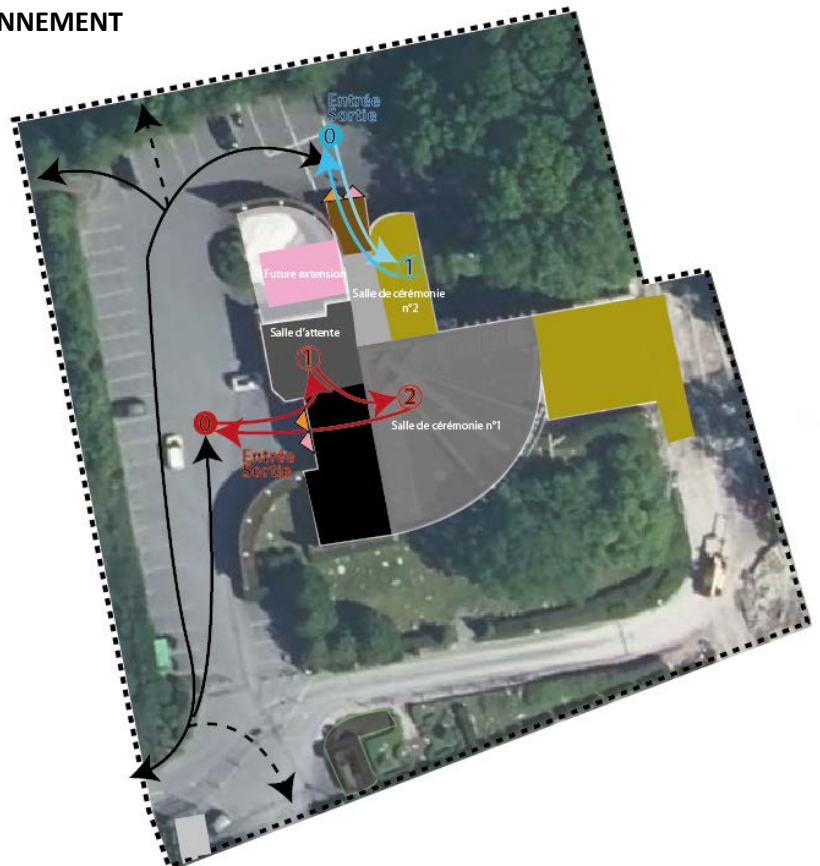
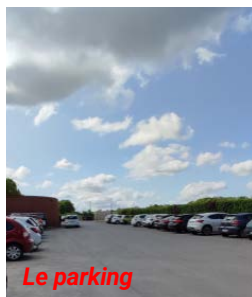
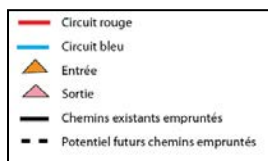


Figure n°52 : Fonctionnement trame bâtie après extensions Source : Ophélie Coint, 2023

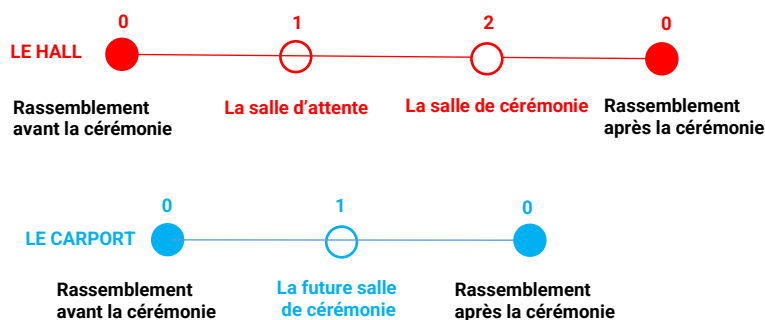
### Futurs flux

Après extensions du bâti, il y aura une nouvelle organisation des flux.

Le parcours des visiteurs ne se fera plus de la façon suivante : entrée par le hall/sortie par le carport. Il y aura désormais deux entrées et deux sorties distinctes :

**-(0) Le hall : Entrée et sortie**

**-(0) Le carport : Entrée et sortie**



Les accès existants pourraient ne plus être les mêmes, d'autres seront peut-être dessinés.

- Valoriser les points de rassemblement puisqu'ils sont très souvent fréquentés
- Valoriser les points de vues paysagers extérieurs perçus depuis l'intérieur à travers le parcours lors d'une cérémonie.

## 2. ANALYSE DU SITE ET FONCTIONNEMENT

### Vues paysagères à l'intérieur du site

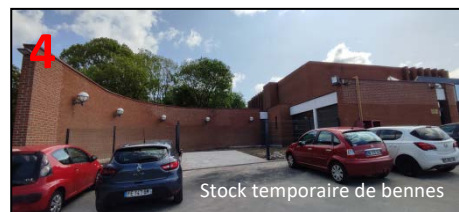
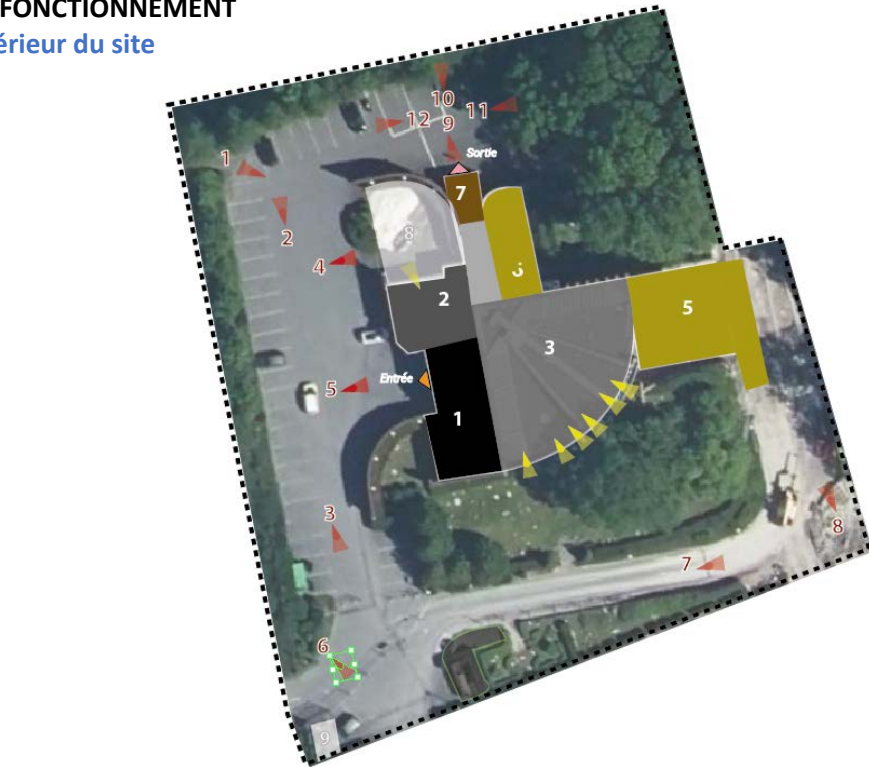
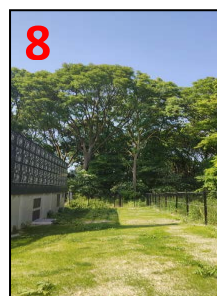
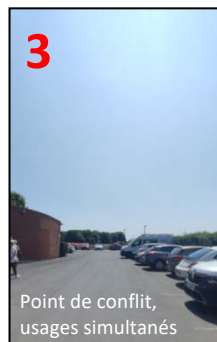
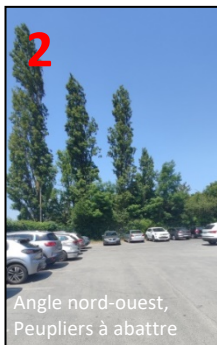


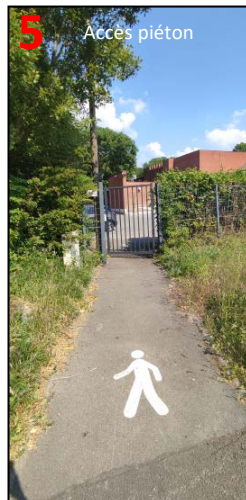
Figure n°53 : Fonctionnement trame bâtie Source : Ophélie Coïnt, 2023



Vues paysagères des franges



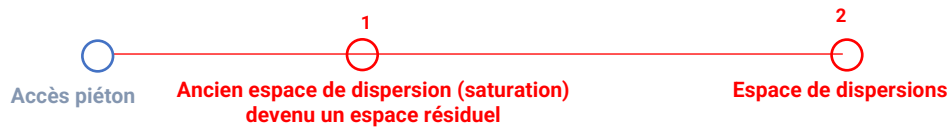
Figure n°54 : Vues paysagères des franges Source : Ophélie Coint



## 2.ANALYSE DU SITES ET FONCTIONNEMENT

### Espaces extérieurs

Les espaces enherbés totalisent 2 500 m<sup>2</sup>. **Sur 35 ans, 17 000 dispersions** ont été faites. Ils constituent un petit chapelet d'espaces qui laissent place à la dispersion et à la déambulation bien que le site soit petit. **Les espaces extérieurs ne sont plus adaptés aux besoins, ils sont trop petits.**



On y retrouve des haies taillées basses et une surface engazonnée.

**L'espace intermédiaire de dispersion** situé en face de l'espace 1. On y retrouve des haies taillées qui délimitent l'espace et des arbres qui apportent de l'ombre.



Espace de passage entre l'espace 2 et 3. Problème de hauteur de marche.

**Plus grand espace de dispersion** avec de nombreux arbres.



Figure n°55 : Fonctionnement espace extérieur

Source : Ophélie Coint

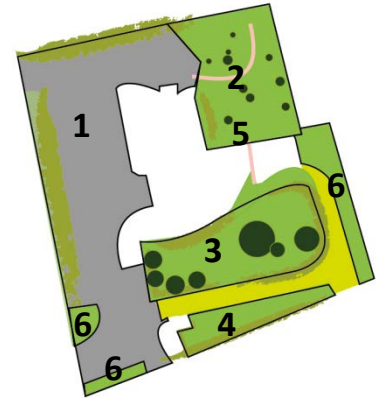


**La dispersion se fait aléatoirement** sur les espaces verts 1, 2 et 3. On ne perçoit pas de délimitations claires et lisibles pour la dispersion. **Les espaces de dispersion et de déambulation se confondent.** **Des stèles informelles** sont créées par les familles de façon **anarchique par accumulation de fleurs et d'objets**. Ce qui va à l'encontre du règlement et **impact la gestion du site**.

- Besoin de structurer l'espace funéraire (espaces de dispersions lisibles) et diversifier les formes
- Besoin d'adapter la gestion du site
- Besoin de faire respecter le règlement
- Parcours PMR

## 2.ANALYSE DU SITE ET FONCTIONNEMENT

### Ambiances paysagères



Le parking est très minéral et peu valorisé. Néanmoins les haies sur le pourtour adoucissent l'endroit.



Le couvert végétal (les arbres) amène une ambiance ombragée, intime et un côté plus naturel que les autres espaces. Mais certains arbres sont malades et vont être abattus par la suite. La taille de la zone est agréable et le chemin apporte un repère.



Zone close et délimitée par des haies taillées. Espace simple, contrôlé et cartésien. Visibilité claire sur l'ensemble de la zone grâce à l'enherbement, à la faible quantité d'arbres et à l'absence d'obstacles. Des arbres ont déjà été abattus. Lumière très agréable et les arbres apportent de l'ombre. Mais cette zone n'est pas assez valorisée, elle manque d'identité. Il n'y a pas de « surprise », ni même de parcours défini. Malgré les haies, il manque quelques repères.



Zone très contrôlée. Confusion entre la zone d'agrément et la zone de dispersion, problème de légitimité à y accéder.



L'accès n'est pas valorisé malgré la mise en scène symbolique.



Plusieurs espaces résiduels à valoriser.



Espace où se rencontre la famille après la cérémonie et qui est peu agréable car il est face au parking. Il offre un beau point de vue sur une petite partie du jardin du souvenir. La vue sur le parking est à améliorer.

## 2.ANALYSE DU SITE ET FONCTIONNEMENT

### Les composantes du site : Le mobilier extérieur



Du mobilier en bois vieillissant qui se dégrade.



Une sculpture vieillissante.



Du mobilier d'antan et la présence d'un seul banc sur l'ensemble du site.

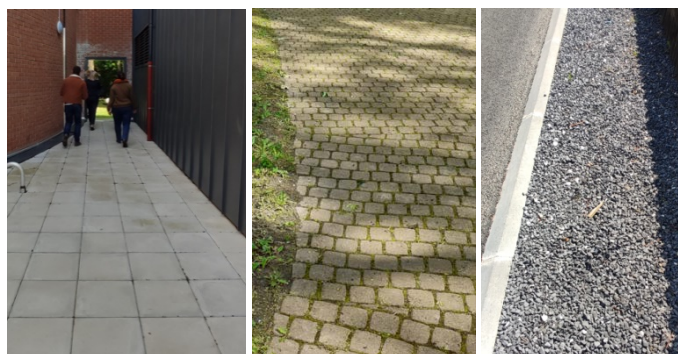


Deux panneaux électroniques d'information.



Clôtures noires en acier sur le pourtour du site.

Des candélabres dépareillés (neuf/ancien).



Des cheminements aux revêtements disparates (couleur/matériaux).

1 ère photo : Hauteur d'embranchement non réglementaire, problème d'accès PMR

2 ème photo : Présence de trous et soulèvements racinaires par endroit.

- **Du matériel disparate et vieillissant à densifier, intégrer et à homogénéiser.**
- **Une signalétique à déployer et a harmoniser sur l'ensemble du site.**
- **Une absence d'équipements ce rattachant au contexte funéraire** (columbariums, murs des noms, etc.)
- **Problèmes cheminements** : manque d'accès PMR, présence de trous et de soulèvements

## 2. ANALYSE DU SITE ET FONCTIONNEMENT

### Les composantes du site : le patrimoine arboré

#### La zone d'extension



Figure n°56 : Zones d'extensions

Source : Ophélie Coint

D'après *l'étude de préféabilité de l'agence bocage*, **la zone verte** correspond à la plus grande partie du bois qui est issu de la recolonisation spontanée.

Notons que le bois Rigault situé à côté de la ligne de front lors de la grande guerre est encore parsemé de nombreux cratères d'obus. Un déminage sera nécessaire dans le cadre d'un aménagement du bois.

**La zone violette** est composée de gros sujets mais également de souches laissées à l'abandon et de chablais qu'il faudra extraire.

Dans **la totalité de la future zone d'extension**, seront réalisés un diagnostic phytosanitaire des arbres et une étude faune flore. Certains arbres sont sujet à la Chalarose du frêne, ces études permettront de définir leur devenir.



1ère extension



Zone verte



Zone violette  
Frange forestière éclaircie

La 1<sup>ère</sup> zone d'extension a été défrichée. On y retrouve désormais une zone engazonnée de 6 mètres de large et de 42 mètres de long. Sur le site, on peut retrouver quelques arbres, notamment de frênes.

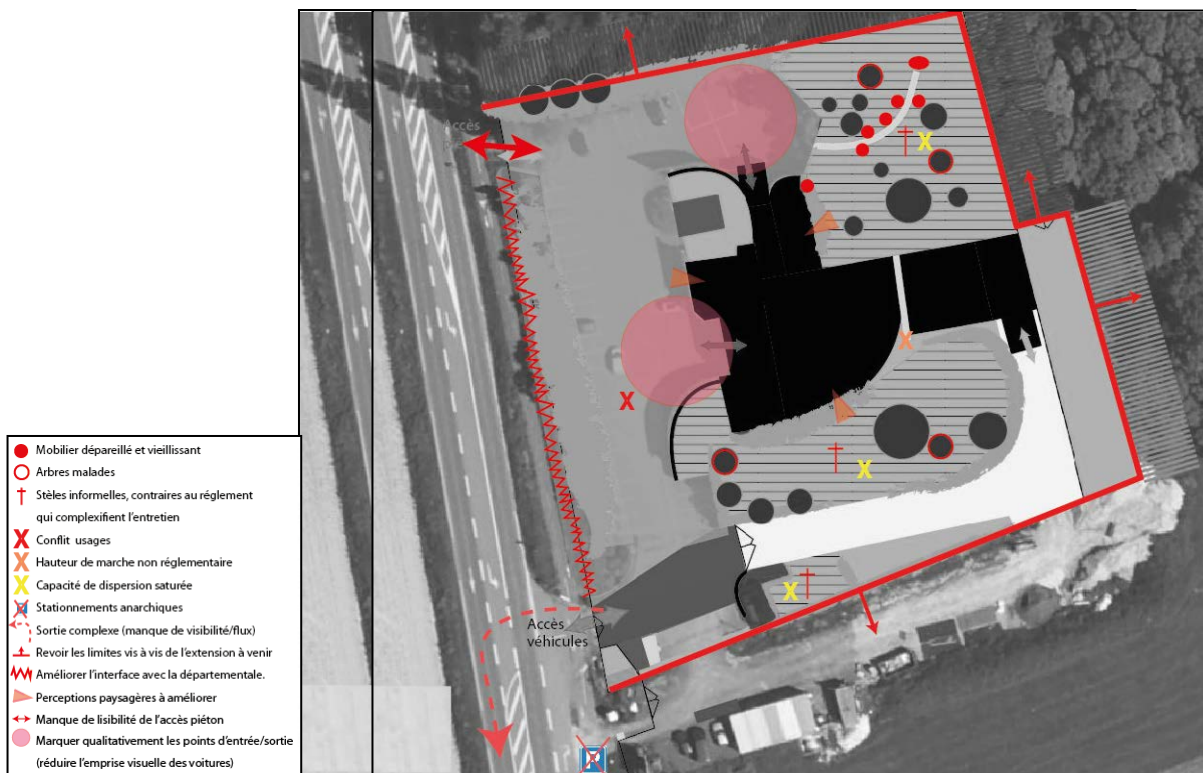
- En attente du diagnostic du patrimoine arboré
- Sur l'existant le patrimoine arboré est peu diversifié et n'est pas homogène sur l'ensemble du site.
- Enjeu de reconstitution de la lisière forestière (zone violette)

## 2.ANALYSE DU SITE ET FONCTIONNEMENT

### Les problématiques

Figure n°57 : Les problématiques

Source : Ophélie Coint



- **Stèles informelles et anarchiques** qui compliquent l'entretien, qui font perdre de la place et qui sont contraires au règlement.
- **Marquer qualitativement les points d'entrées et de sorties** principaux : réduire l'emprise visuelle des voitures depuis ces zones.
- **Le passage** entre les deux espaces de dispersion est **problématique** car la **hauteur de marche est trop grande** et n'est pas adaptée aux PMR.
- **Franchissement de route complexe (entrée/sortie du crématorium)** par manque de visibilité (du au stationnements anarchiques) et lors de forte affluence

- **Point de conflit au niveau du parking** > Deux usages simultanés : usage d'accueil et de stationnement.
- **Des problèmes liés à l'entretien** car il n'y a pas de jardiniers. C'est un prestataire qui vient ponctuellement.
- **Le mobilier devient vieillissant** et n'est pas homogène.
- **De nombreux arbres sont malades** (*Chalarose du frêne*) et altèrent la sécurité des visiteurs.
- **La capacité du jardin du souvenir à contenir des cendres n'est plus adaptée aux besoins.**
- **Stationnements anarchiques et gênent la visibilité** le long de la départementale
- **Revoir la limite vis-à-vis de l'extension à venir.**
- **Manque de lisibilité de l'accès piétonne.**
- **Améliorer l'interface avec la RD/nuisances sonores (ATB).**
- **Perceptions paysagères à améliorer.**

## 2.ANALYSE DU SITE ET FONCTIONNEMENT

### Synthèse des enjeux liés à l'existant



Figure n°58 : Les enjeux liés à l'existant

Source : Ophélie Coint

- **Enjeux liés aux bâtiments :**
  - Retravailler les seuils des bâtiments
  - Valoriser les vues paysagères depuis les bâtiments sur l'extérieur
  - Marquer qualitativement les points d'entrées et de sorties principaux en déminéralisant par la suppression d'une partie du parking et en réintroduisant le végétal
- **Enjeux liés aux extérieurs :**

-Réorganiser plus clairement les espaces et éviter les confusions zones d'agrément/zones de dispersions

-Intégrer visuellement les points d'apports et édifices techniques

-Faire respecter le règlement intérieur (enlever les stèles informelle) et simplifier l'entretien

-Valoriser les haies du parking

- **Enjeux liés aux cheminements :**

-Adoucir le dénivelé relatif à la marche au niveau du passage entre les deux bâtiments

-Mise en continuité de la trame piétonne

- **Enjeux liés à l'accessibilité**

-Eradiquer le stationnement anarchique

-Amener de la lisibilité au niveau de l'accès piéton

-Créer un ouvrage de non-franchissement sur la RD pour simplifier (flux/non visibilité) la traverser (possibilité de ne tourner qu'à gauche)

Franchissement de route complexe par manque de visibilité

-Conforter l'accès des véhicules techniques sans encombre (secteurs dédiés)

-Redimensionner les stationnements et répondre aux besoins

- **Enjeux liés aux interfaces**

-Revoir les limites vis-à-vis de l'extension à venir

-Améliorer l'interface avec la RD

### 3.DEFINITION DES TYPOLOGIES FUNERAIRES

Les photos qui apparaissent sont les styles de typologies funéraires que les clients désirent intégrer dans le jardin du souvenir du crématorium de Vendin-le-Vieil.

#### Espaces cavurnes



*Cimetière organisé - Pays-Bas*

#### Pelouses de dispersions « délimitées »



*Le jardin de la paix dans la clairière - Compiègne*

#### Columbariums





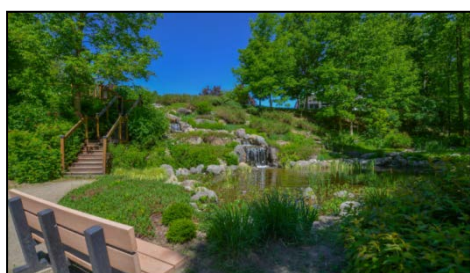
*Des colonnes pour déposer ses cendres dans un jardin du souvenir (9 urnes) - Belgique*

### Plaines de dispersions



*Une prairie centrale « le jardin du souvenir » autour de laquelle s'articulent différentes unités - Gleizé*

### Lieux de rassemblements



*Lieu de commémoration sans sépulture - Quebec*



*Lieu de culte du FriedWald Nuthetal - Allemagne*



## 4. DEFINITION DES BESOINS

- Structuration de l'existant :  
Mise en lumière des abords du bâti (et en cohérence avec l'existant).
- Structuration future du site :
  - Faire rentrer de la lumière
  - Faire revenir le couvert forestier
  - Un espace cinéraire thématique en sous-secteurs sans distinction de cultes (dont un secteur enfants)**
  - Mise en lumière du jardin du souvenir (jalonnement)
  - Un espace couvert de recueillement** pour les familles (capacité environ 20 pers)
  - Des emplacements de cavurnes, de capacité diverses (sans en privilégier la quantité)
  - Des espaces de dispersion (doivent être identifiables) et leur estampillage
  - Requestionner la signalétique** et en relation avec les logiques de cheminements, le parcours des familles vis-à-vis des projets d'extension du Crématorium
  - Mise en équipements de l'espace cinéraire, en privilégiant les columbariums et une capacité d'extension
    - Raccordement de l'existant avec la structuration future :
  - Conserver une uniformité (bois/sobre/du sur mesure/matériaux du bâtiment)
  - Ne pas toucher aux arbres remarquables
  - Optimiser la gestion du jardin, en intégrant dès la conception, la réduction des contraintes
  - Donner envie de disperser les centres sur le site plutôt qu'au cimetière

- Sécurité et accès depuis l'extérieur :
- Besoins en stationnements** (90 pl visiteurs + 24 pl personnel/PF/PMR)
- Gérer de manière différenciée les flux automobiles** visiteurs vs. Personnel et PF
- Proposer un cheminement doux continu et sans points de conflits
- Organiser l'accès principal et sa visibilité (entrée/sortie)
- Intégrer les contraintes de réseaux ou les adapter**
- Ce qui n'est pas souhaité :
- Pas de puits de dispersion

#### 4.DEFINITION DES BESOINS

##### Les attentes – Projections des crémations sur 35 ans

##### DONNEES d'entrée estimées :

- Moyenne de 10 crémations/jour
- 5 jours de crémation/semaine
- Moyenne de 48 semaines « opérationnelles » (hors fermetures, pannes etc)
- 28,5% de crémations dispersées sur place (sur les 3 dernières années)
- Répartition par nouvelles typologies funéraires (60% dispersion/10% cavurnes/30% columbarium)

##### SOIT à l'année :

- Environ 50 crémations hebdomadaires = **2400 crémations/an** (réponds à l'augmentation de la pratique)

##### SOIT sur 35 ans :

- Environ 84 000 crémations au total
- **23 940 crémations à entreposer sur place** (sans prise en compte de la typologie funéraire, ni concessions 15 ou 30 ans échues et récupérées)

##### ESTIMATIONS des typologies funéraires nécessaires :

Estimations	Dispersions	Cavurnes 0,5x0,5m	Cippes "tube" Ø25cm avec platine 0,3x0,3m	Cippes "colonne" Ø20cm
capacité unitaire		De 1 à 4	De 1 à 6	De 1 à 9
remplissage moyen		2	3	5
représentation	60%	10%	15%	15%
capacité globale/an	410,4	68,4	102,6	102,6
capacité globale/35ans	14364	2394	3591	3591

##### ESTIMATIONS des besoins surfaciques nécessaires :

surface moyenne/unité funéraire	Pelouse de dispersions	Cavurnes 0,5x0,5m + accotement enherbé 0,6m de passage tondeuse inter-cavurne	Cippes "tube" Ø25cm avec platine 0,3x0,3m + espace de respiration de 30cm	Cippes "colonne" Ø20cm avec platine 0,25x0,25m + espace de respiration de 30cm	Pelouse d'accueil dispersions interdites	Aire de recueillement + jardin attenant 10*10m
Gabarit unitaire (m²)		0,55	0,36	0,3025		
Surface /typologies funéraire (m²)	479	660	432	217,8	A déterminer/ajuster sur plan	100

##### SCENARIO 1a : aires thématiques simple mono type funéraire en m²

Pelouse de dispersions	480
Jardins de cavurnes	660
Jardins des cippes "tube"	440
Jardins des cippes "colonne"	220
+ pelouse d'accueil	
+ aire recueillement	100

##### SCENARIO 1b : 4 aires mixtes multi type funéraire

Aire 1	450
Aire 2	450
Aire 3	450
Aire 4	450
+ pelouse d'accueil	
+ aire recueillement	100

Choix MOA

Figure n°59 : Estimation des typologies funéraires

Source : Paul Bécart

## Intensions paysagères



	<b>Enjeux de sécurité</b>
	Programmer le diagnostic pyrotechnique du site
	<b>Enjeux d'accessibilité</b>
	Favoriser l'usage du stationnement du parking pop/A
	Connexion simple et sécurisée avec le parking pop/A
	Redéfinir l'accès automobile unique ou différencié
	<b>Enjeux de mobilité</b>
	Retrouver une logique de cheminement pour les familles et leur adaptation PMR :
	Chemin principal
	Chemins secondaires
	<b>Enjeux paysagers et écologiques</b>
	Abattre les peupliers
	Reconstituer la lisière forestière (5 m)
	Reconstituer une frange agricole
	Evacuer les souches
	Intégrer plusieurs entités paysagères thématiques au jardin du souvenir
	Prendre en compte l'évolution du patrimoine arboré (Abattage/conservation/remplacement/entretien)
	Délimiter qualitativement la nouvelle emprise
	Délimiter qualitativement l'interface jardin du souvenir/RD
	Végétaliser le futur parking et différencier le parking visiteurs et personnel avec bornes :
	Arbres
	Parking visiteurs
	Parking employés
	Valoriser le cadre paysager de l'entrée (déminaliser et végétaliser)
	<b>Enjeux d'équipements</b>
	Prévoir du mobilier de jalonnement et l'harmoniser
	Prévoir du mobilier funéraire par rapport aux besoins :
	Espace de recueillement
	Autres

Figure n°60 : Intensions paysagères

Source : Ophélie Coint

### 3.1.3 Les propositions d'aménagements

## 5. ESQUISSES D'AMENAGEMENTS

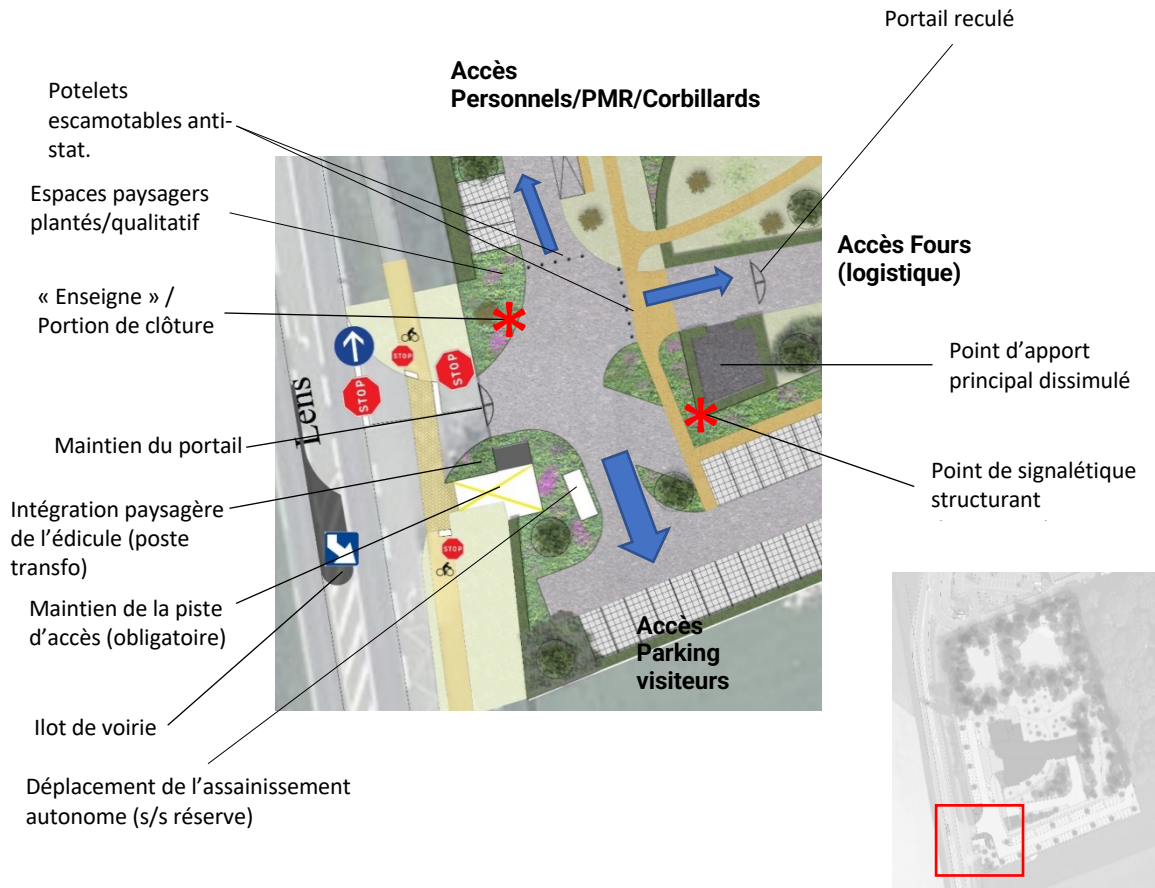
### Plan général



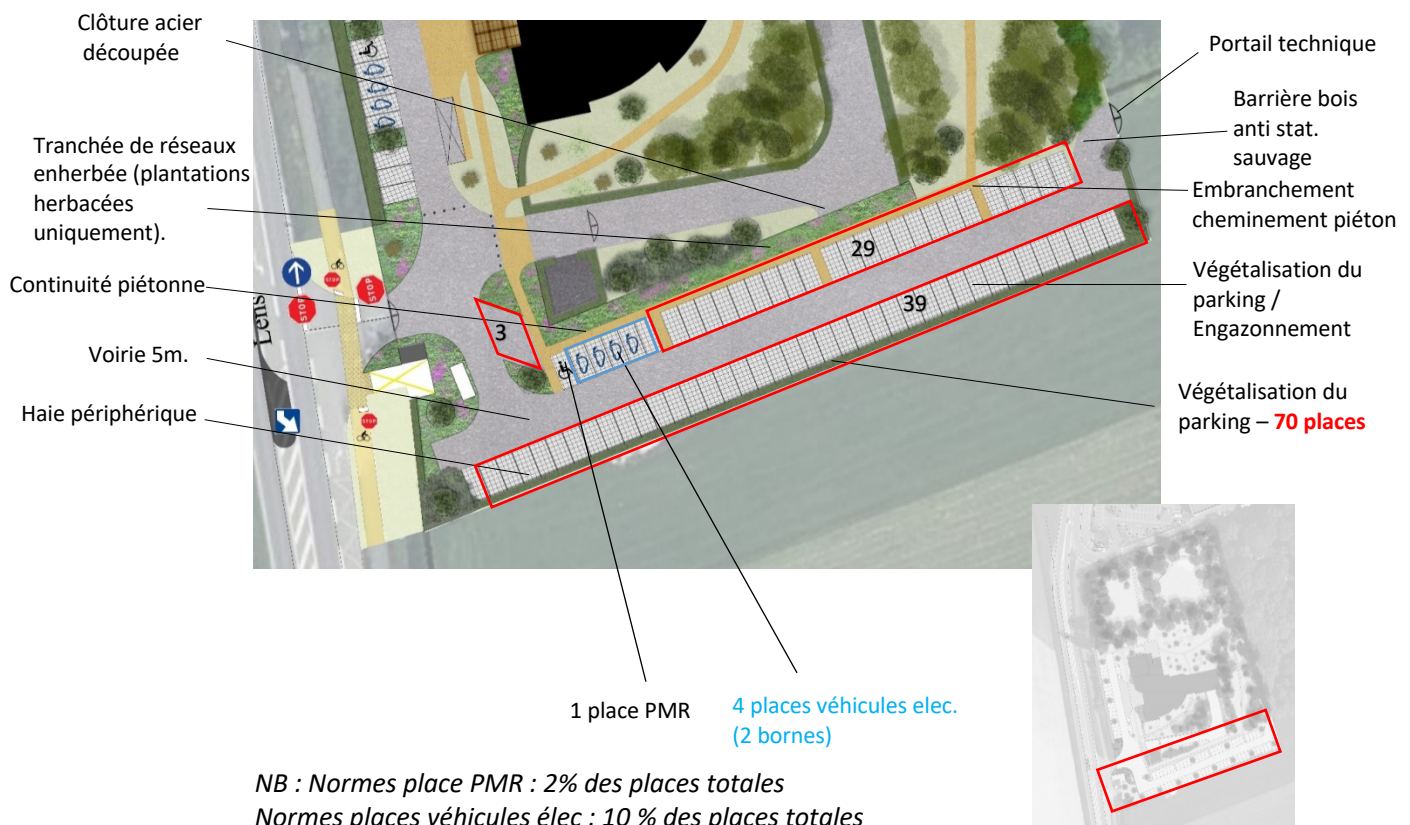
Figure n°61 : Plan général

Source : Paul Bécart

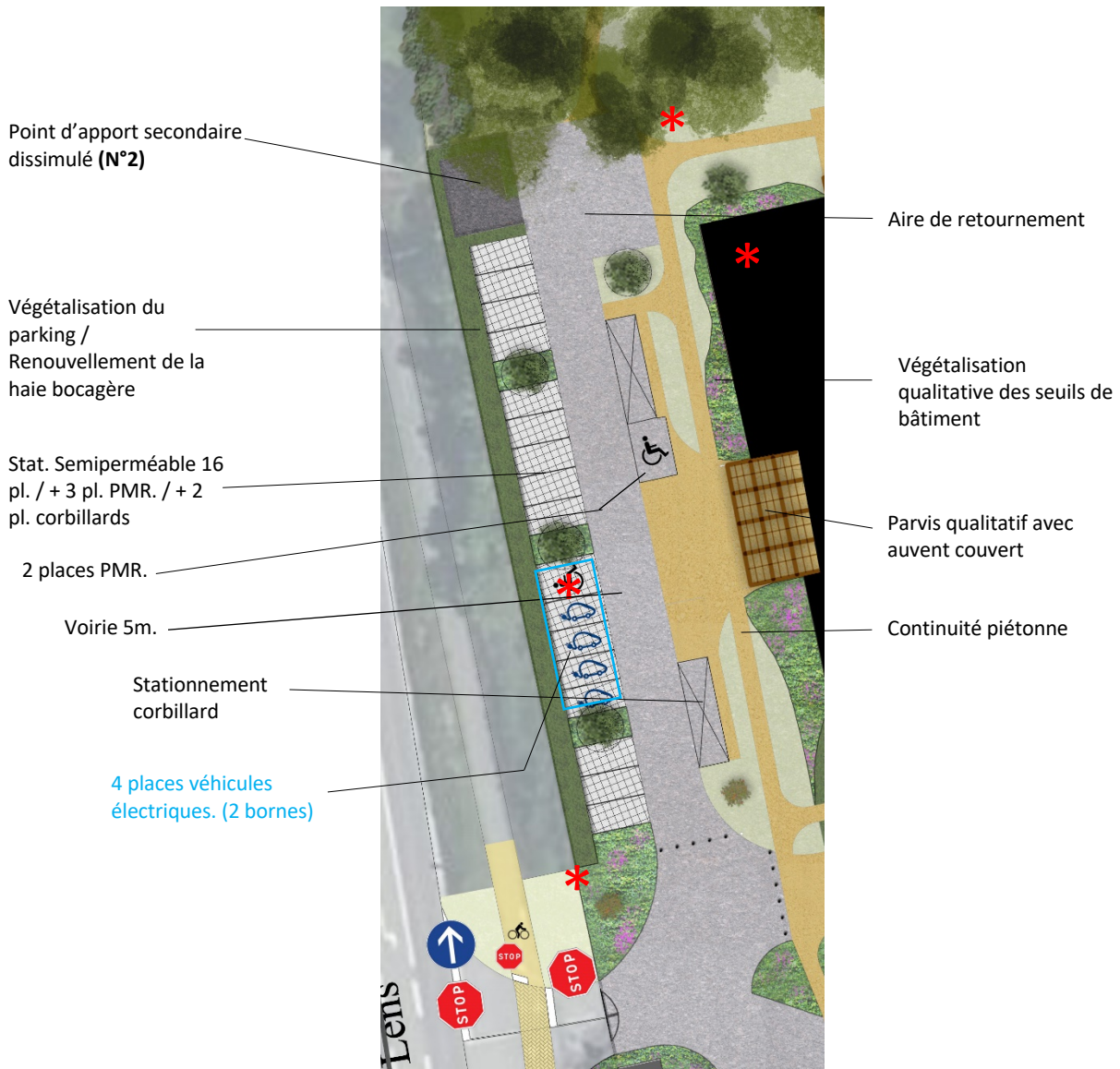
## Zoom entrée véhicules



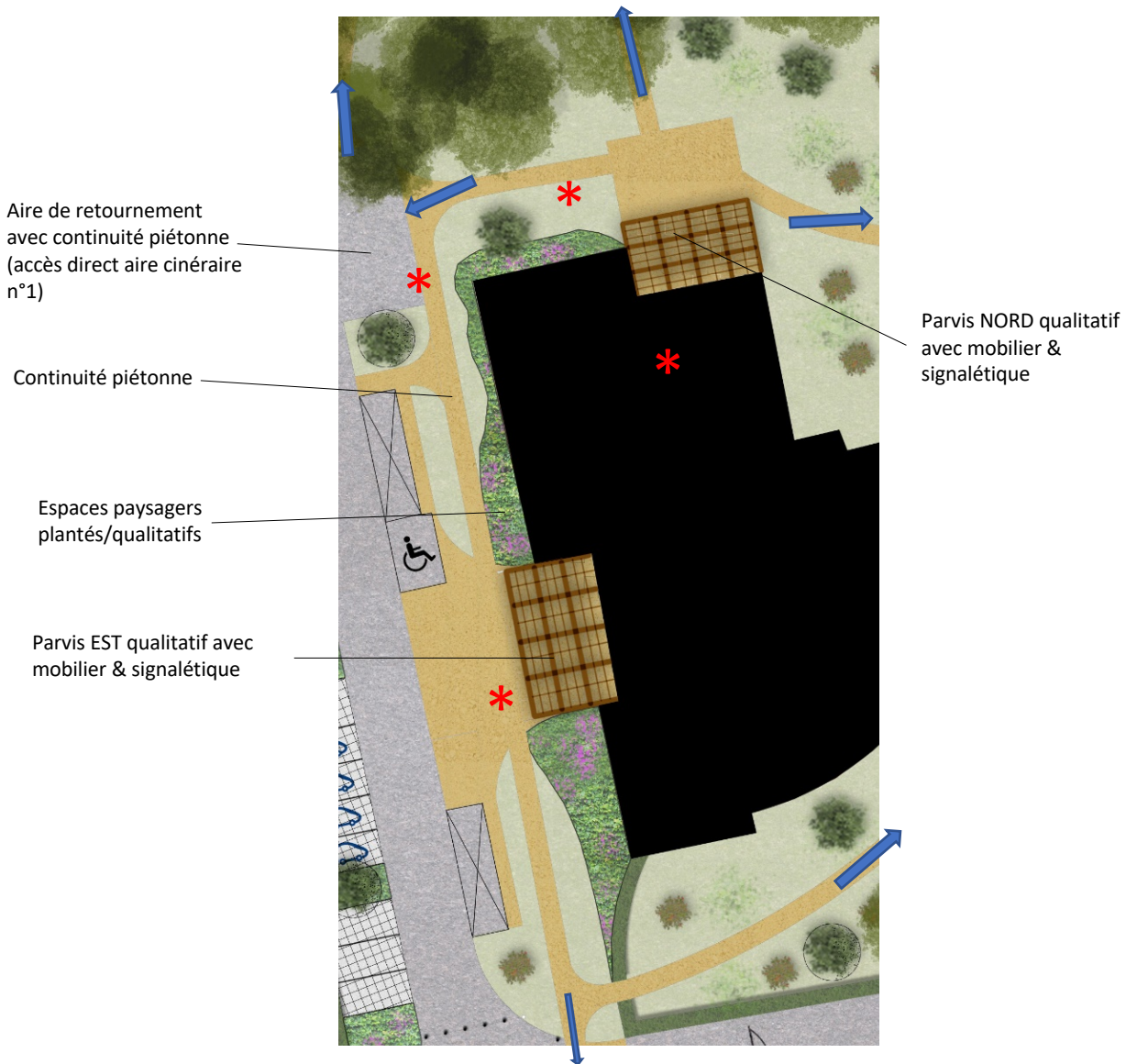
## Zoom stationnement visiteurs



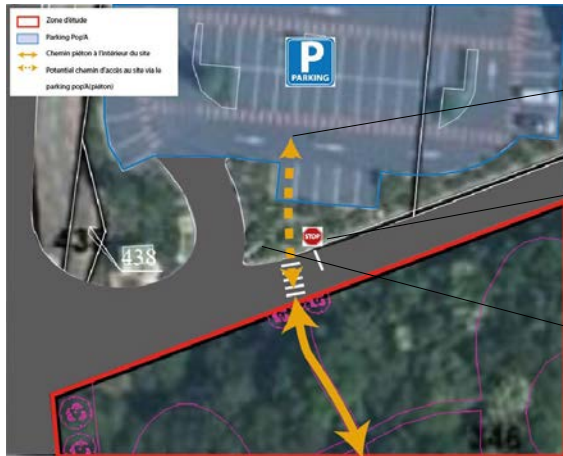
## Zoom stationnement personnels/logistique/corbillards



## Zoom Entrée-sortie des familles / Parvis



## Schéma de circulation depuis POPA



Accroche sur continuité piétonne peinte

Déplacement du stop / Mise en sécurité du passage piéton

Allégement de la végétation pour visibilité automobile



Signalétique « charte POPA » de pré-enseigne « Accès piéton Crématorium »

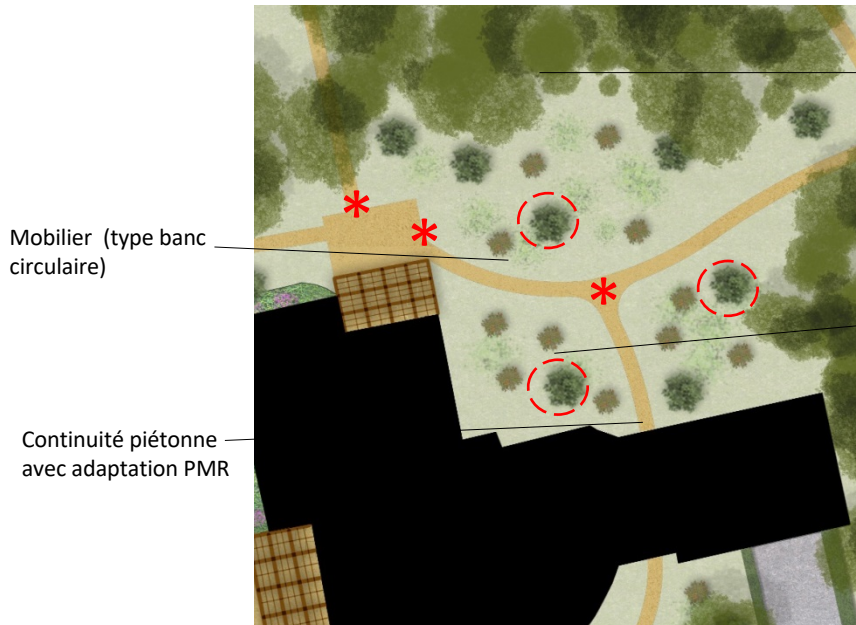
« Enseigne » sur clôture qualitative / Portillon automatique/ Plantations à l'entrée

Comblement de la brèche dans la clôture existante (5m) – treillis soudés rigide 1,80m





### Zoom « Clairière fleurie » / ancienne pelouse de dispersion

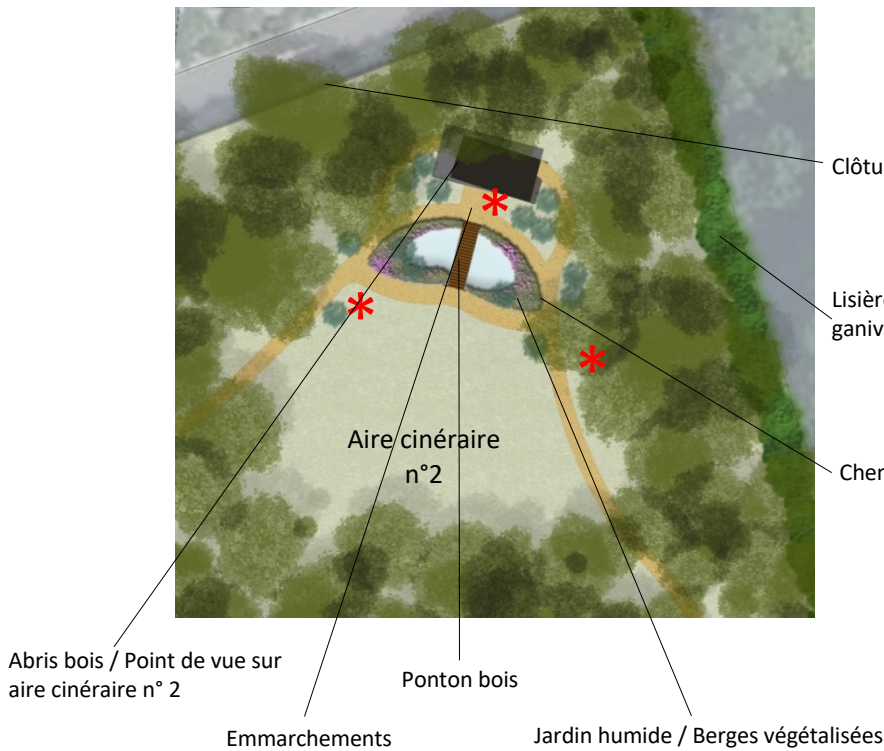


Arbres conservés au maximum et complétés de nouvelles plantations (baliveaux et arbres-tiges)

Ancienne pelouse de dispersion réhabilitée en prairie fleurie sur prairie (en gestion différenciée) – après arrêt des dispersions et mise en service des autres espaces créés



### Zoom « Jardin humide » / La dispersion « aquatique »



Clôture rigide treillis soudés existante

Lisière arborée reconstituée avec ganivelle 1,80m

Cheminement PMR

Aire cinéraire n°2

Ponton bois

Jardin humide / Berges végétalisées

Abris bois / Point de vue sur aire cinéraire n° 2

Emmarchements



## Zoom Le parc cinéraire à composer



Le site se pare d'une ambiance générale de **jardin du souvenir forestier**. Il se compose de 4 entités paysagères (le jardin humide, le jardin blanc, le jardin du crépuscule et le jardin forestier) distinctes ainsi que d'une clairière.

-**Le jardin blanc** (4) est destiné aux enfants. L'idée est de créer une ambiance symbolisant la pureté à l'aide de la couleur blanche. On la retrouve par exemple à travers une prairie fleuris blanche.

-**Le jardin forestier** (3) se situe contre le boisement. C'est un jardin de sous-bois, où les arbres ont été conservés au maximum. La couleur associée est le vert. On y retrouve par exemple des fougères.

-**Le jardin humide** (2) se compose d'une mare où les cendres peuvent être épanchées. Ce jardin est ouvert, lumineux et se compose de prairie bleue pour rappeler la couleur de l'eau.

-**Le jardin du crépuscule** (1) s'inspire d'une ambiance japonisante avec beaucoup de modèles paysagers (îlots bombés de dispersion, massifs surélevés), de plantes d'inspiration asiatique telles que les asters, les érables, les bambous non traçants ou encore une prairie violette symbole de l'été.

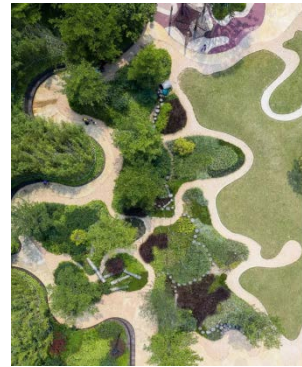
La clairière est l'articulation entre les différentes entités et le point de repère du site.

## 5. DEFINITION DES BESOINS

### Jouer avec un relief



### Les aires de dispersions – formes organiques planes ou bombées



### Matérialiser les transitions entre aires cinéraires – Effet de porte



## Ambiances

Contenu « type » d'une aire cinéraire

### CHEMINEMENTS

Sentier secondaire en sable stabilisé

Sentier principal en béton désactivé

### AMENAGEMENTS PAYSAGERS

40m<sup>2</sup> de massifs plantés

100m<sup>2</sup> d'aire paysagée inter-cavernes

110m<sup>2</sup> d'aire paysagée cipse « tube »

4 arbres de hauts jets

5 cépées

Forfait de reprise d'engazonnement

### MOBILIERS

3 bancs

1 plaque mémorielle acier

2 jalonnements pupitre fléché

### EQUIPEMENTS CINÉRAIRES

180 cippes « colonne »

50 cippes « tube » SOLO

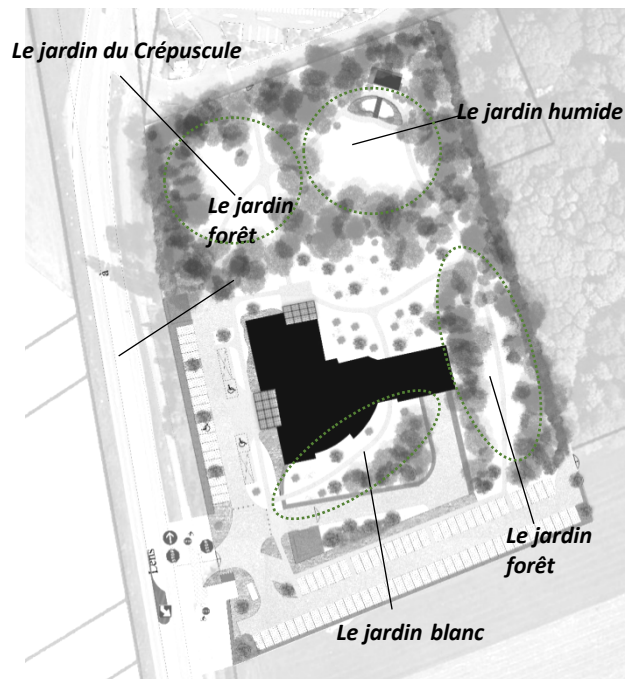
50 cippes « tube » DUO

50 cippes « tube » TRIO

300 cavernes

120m<sup>2</sup> de pelouses de dispersions

*Le jardin blanc*



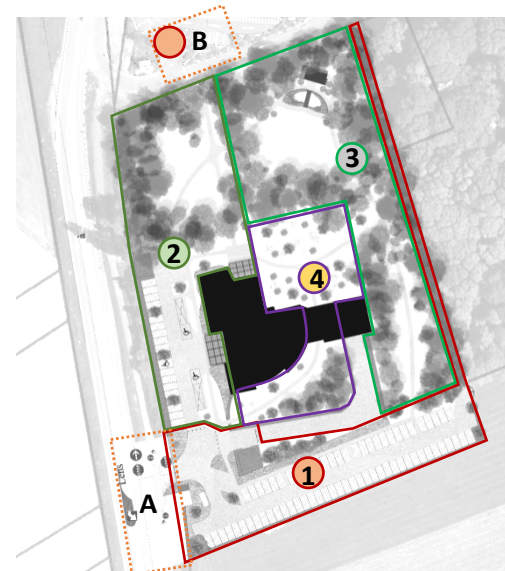
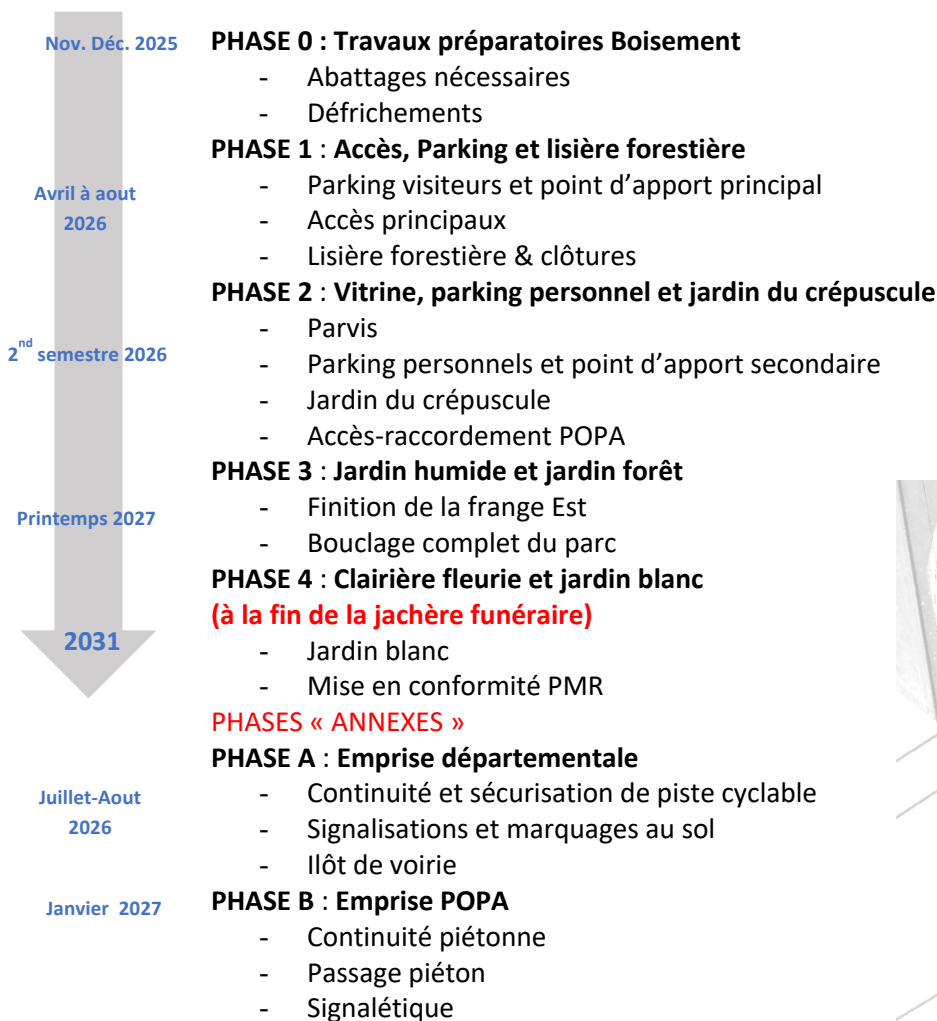
## 6. CHIFFRES PREVISIONNELS



N°	Type	Prix total
<b>A</b>	<b>Patrimoine arboré - Bois Rigault</b>	<b>45 810,00 ₣</b>
1	Travaux préparatoires	24 750,00 ₣
2'	Lisière boisée	21 060,00 ₣
<b>B</b>	<b>Accès Parking visiteurs</b>	<b>416 060,00 ₣</b>
0	Travaux préparatoires / réseaux	62 100,00 ₣
1	Les clôtures	63 740,00 ₣
2"	Lisière boisée	6 500,00 ₣
3	Le Parking	241 720,00 ₣
4	Signalétique	7 000,00 ₣
5	Réseaux secs et humides	35 000,00 ₣
<b>C</b>	<b>L'entrée - Parking personnels &amp; parvis</b>	<b>213 085,00 ₣</b>
0	Travaux préparatoires	29 000,00 ₣
1	Le Parking	76 975,00 ₣
2	Les parvis	72 360,00 ₣
3	Cheminement	17 200,00 ₣
4	Aménagements paysagers	10 550,00 ₣
5	Signalétique	7 000,00 ₣
<b>D</b>	<b>Le Jardin du crépuscule</b>	<b>578 985,00 ₣</b>
0	Travaux préparatoires	7 810,00 ₣
1	Accès - raccordement POPA	4 950,00 ₣
2	Aménagements paysagers cinéraires	28 075,00 ₣
3	Equipements cinéraires et mobiliers	513 400,00 ₣
4	Cheminement	20 000,00 ₣
5	Réseaux secs et humides	3 350,00 ₣
6	Signalétique	1 400,00 ₣
<b>E</b>	<b>Le Jardin humide</b>	<b>565 175,00 ₣</b>
0	Travaux préparatoires	5 000,00 ₣
1	Aménagements paysagers cinéraires	29 075,00 ₣
2	Equipements cinéraires et mobiliers	513 400,00 ₣
3	Cheminement	16 300,00 ₣
4	Signalétique	1 400,00 ₣

<b>F</b>	<b>L'espace de recueillement</b>	<b>60 825,00 ₣</b>
0	Travaux préparatoires	6 750,00 ₣
1	Aménagements paysagers	19 075,00 ₣
2	Abri bois & plateforme	21 400,00 ₣
3	Cheminement	12 200,00 ₣
4	Signalétique	1 400,00 ₣
<b>G</b>	<b>La clairière fleurie</b>	<b>55 956,00 ₣</b>
0	Travaux préparatoires	14 660,00 ₣
1	Cheminement	12 500,00 ₣
2	Aménagements paysagers et mobiliers	27 396,00 ₣
3	Signalétique	1 400,00 ₣
<b>H</b>	<b>Le jardin blanc</b>	<b>572 725,00 ₣</b>
0	Travaux préparatoires	4 300,00 ₣
1	Travaux complémentaires	22 800,00 ₣
2	Aménagements paysagers cinéraires	24 025,00 ₣
3	Equipements cinéraires et mobiliers	513 400,00 ₣
4	Cheminement	6 800,00 ₣
5	Signalétique	1 400,00 ₣
<b>I</b>	<b>Le Jardin Forêt</b>	<b>555 375,00 ₣</b>
0	Travaux préparatoires	5 000,00 ₣
2	Aménagements paysagers cinéraires	26 075,00 ₣
3	Equipements cinéraires et mobiliers	513 400,00 ₣
4	Cheminement	9 500,00 ₣
5	Signalétique	1 400,00 ₣
<b>J</b>	<b>Aléas</b>	<b>166 899,30 ₣</b>
		<b>3 063 996,00 ₣</b>
		<b>3 676 680,00 ₣</b>

## 7.PHASAGE TRAVAUX



## 8. PLANIFICATION BUDGETAIRE

Le budget se compose de 2 parties :

**AMENAGEMENT DE PARC :**  
1 010 396,00€ H.T  
Soit 1 212 475,00 € T.T.C

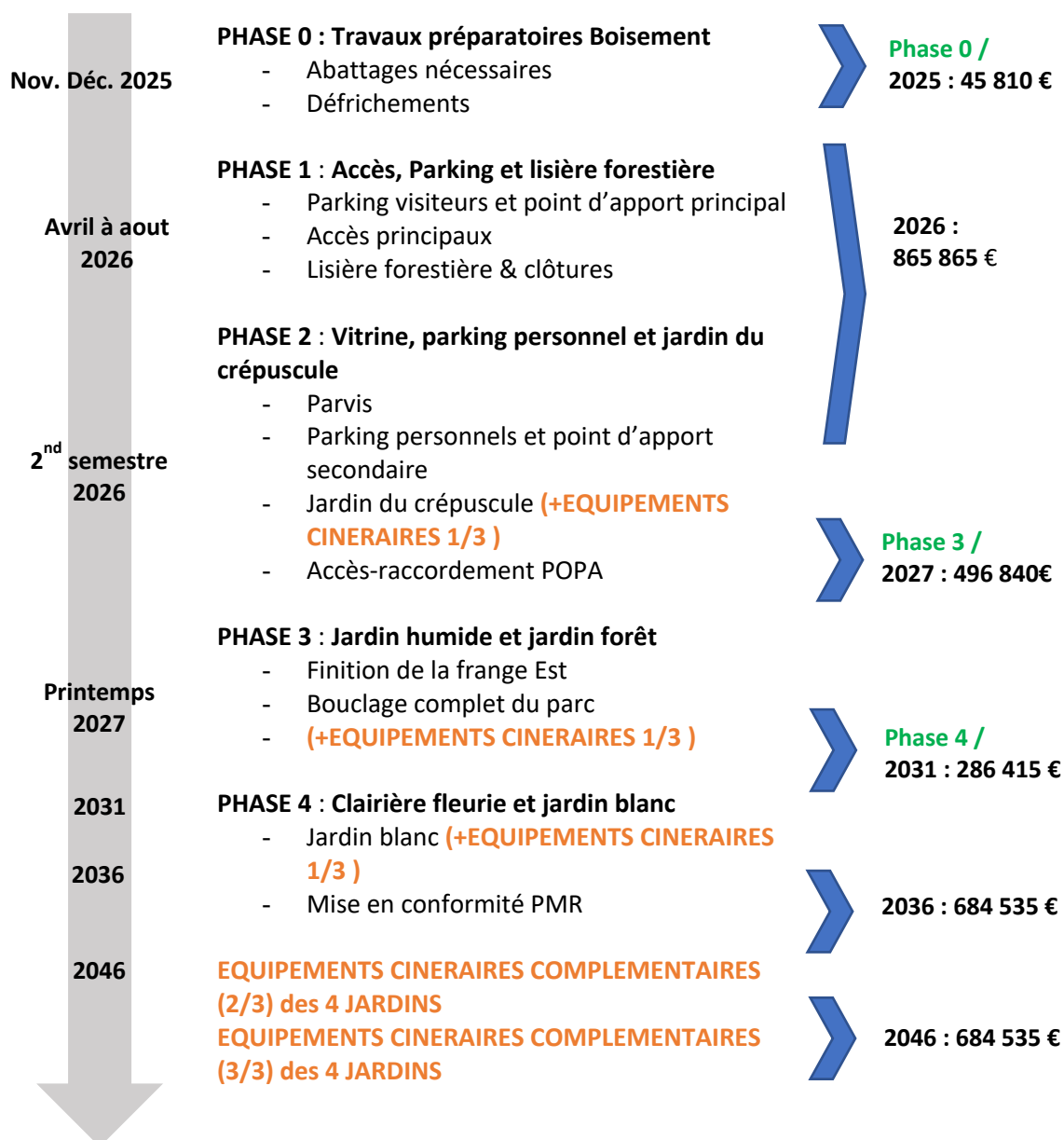
**EQUIPEMENTS CINERAIRES**  
2 053 600,00 € H.T  
Soit 2 464 320 ,00 € T.T.C

2 053 600,00 € H.T  
Soit 2 464 320 ,00 € T.T.C

Budget des équipements ventilé sur 35 ans  
3 grandes phases d'expansions

- 1 : dès la création du parc
- 2 : 10 ans plus tard
- 3 : 10 ans plus tard

Soit un investissement de 685 000€ HT à débloquer tous les 10 ans



## 3.2 Le jardin des Portes de France d'Armentières

### 3.2.1 Présentation de la commune et du projet

#### La commune

La ville d'Armentières est située dans la région Hauts-de-France, dans le département du nord et fait partie de la Métropole Lilloise qui regroupe 95 communes et compte 1,2 millions d'habitants. La commune est limitrophe avec Erguingham-Lys, la Chapelle d'Armentières, Houplines, le Bizet et Nieppe et avec la frontière Belge notamment au niveau du quartier du Bizet.

L'histoire d'Armentières est marquée par l'industrie du textile jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. La rivière de la Lys qui traverse la ville était un atout pour de nombreuses usines de tissage et de filage mais également pour les industriels liés à la brasserie. La devise de la ville fut « Armentières, cité de la toile et de la bière ».



Figure n°61 : Armentières, place Chanay

Source : Geneanet

La ville est qualifiée de dense ou de densité intermédiaire selon la grille communale de densité de l'Insee. Armentières est traversée du nord au sud par la D22 et par la D933. Il y a une gare ferroviaire située sur la ligne Lille-Calais. Dans la commune, nous retrouvons de nombreuses infrastructures publiques tels que le centre social les 4 saisons, des infrastructures de sports avec le stade Léo Lagrange ainsi que de nombreuses écoles comme le lycée professionnel ile de France. Aussi, de nombreux espaces verts s'étendent sur la commune tels que le Lac du près du Hem ou encore le parc de la Lys. La lys est également un point intéressant pour les habitants puisqu'elle permet à ces derniers de s'y balader tout le long.

Aujourd'hui, la ville est en pleine restructuration via plusieurs grands projets liés aux transports et aux logements pour renforcer l'attractivité de cette dernière. Nous pouvons citer par exemple, la réhabilitation du quartier de la gare, l'inauguration d'une nouvelle médiathèque ainsi que la création d'une gare routière.

En 2020, la population se composait de 25 225 habitants. En 2018, 40% de la population avait moins de 30 ans et 22% avait plus de 60 ans. Concernant la composition urbaine, d'après Corine Land Cover,

les sols sont marqués par une forte artificialisation, soit 88,2%. La répartition détaillée se compose de 59% de zones urbanisées, 12% de zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication, et de 10 % d'espaces verts artificialisés, de 1,4% de terres arables et 0,3% de prairies.

## Le projet

Le jardin des Portes de France d'environ 7 à 8 hectares est un parc peu identifié par la population avec une entrée peu mise en valeur. L'avenue Léon Blum constitue en effet une rupture physique mettant à distance ce dernier. La ville souhaiterait revoir l'aménagement avec les objectifs principaux suivants : Améliorer la visibilité et l'entrée, renforcer l'accessibilité aux modes de déplacement doux comme le vélo, proposer de nouveaux usages par l'implantation de nouveaux équipements répondant au besoin de la population (usages intergénérationnels) et enfin renaturer le site et développer une biodiversité.

### 3.2.2 Le diagnostic du Jardin des portes de France

#### 1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La ville d'Armentières se situe à l'Ouest de la Métropole Européenne de Lille, à la frontière Belge. Les communes limitrophes sont Houplines, La Chapelle d'Armentières, Erquinghem-Lys, Nieppe et Comines-Warneton côté Belgique. Le Jardin des Portes de France se situe à l'extrémité nord de la commune.



Figure n°62 : Armentières au sein de la MEL Source : Alimy

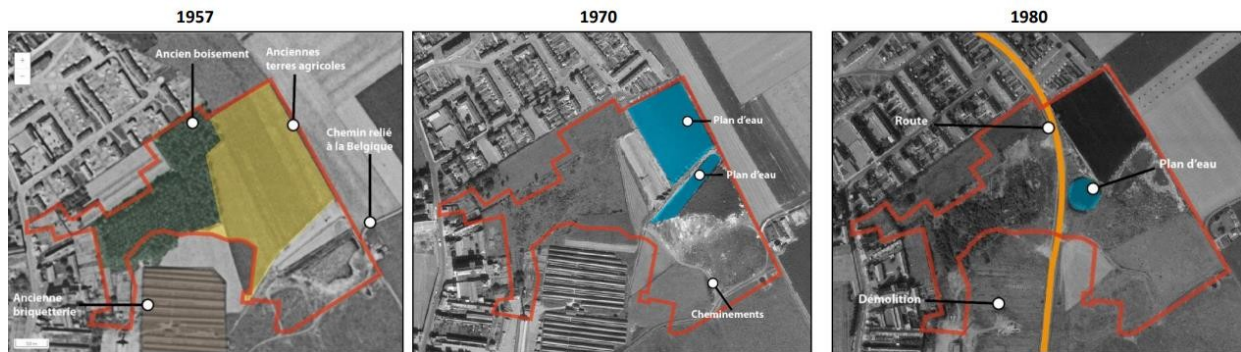


Figure n°63 : Les équipements et les espaces verts d'Armentières Source : Ophélie Coint



Le parc se trouve dans le quartier du Bizet, quartier transfrontalier qui s'est développé avec l'industrie, notamment autour de la Briqueterie puis dans les années 70-80 et 2000 avec le développement d'un tissu urbain plus résidentiel. Le jardin des Portes de France représente une surface d'environ 8 ha et est un parc majeur pour le quartier car il est traversant et comporte de nombreux espaces variés. Il fait partie des grands parcs paysagers de la ville et forme une poche verte de respiration.

## 2. CONTEXTE HISTORIQUE



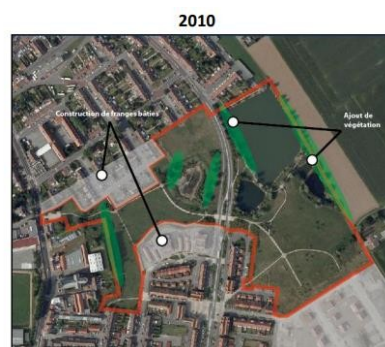
- Présence de terres agricoles sur la moitié du site
- Présence d'un boisement sur l'autre moitié
- Présence de la briqueterie et d'un chemin relié à la Belgique

- Déboisement
- Création de 2 plans d'eau
- Création de cheminements

- Création du 3ème plan d'eau
- Création de la RD qui scinde le site en deux
- Démolition de la briqueterie



- Aménagement de plaines structurées par des cheminements et plantations
- Création d'une zone humide
- Construction d'habitations en lisière du parc



- Urbanisation sur les franges Nord et Sud
- Développement et densification de la végétation

-L'identité du parc s'est façonnée sur **plusieurs décennies**.  
 - Malgré les évolutions, le site est resté en général **non urbanisé** et à **caractère « naturel »** représentant une surface importante.

### 3. CONTEXTE URBAIN

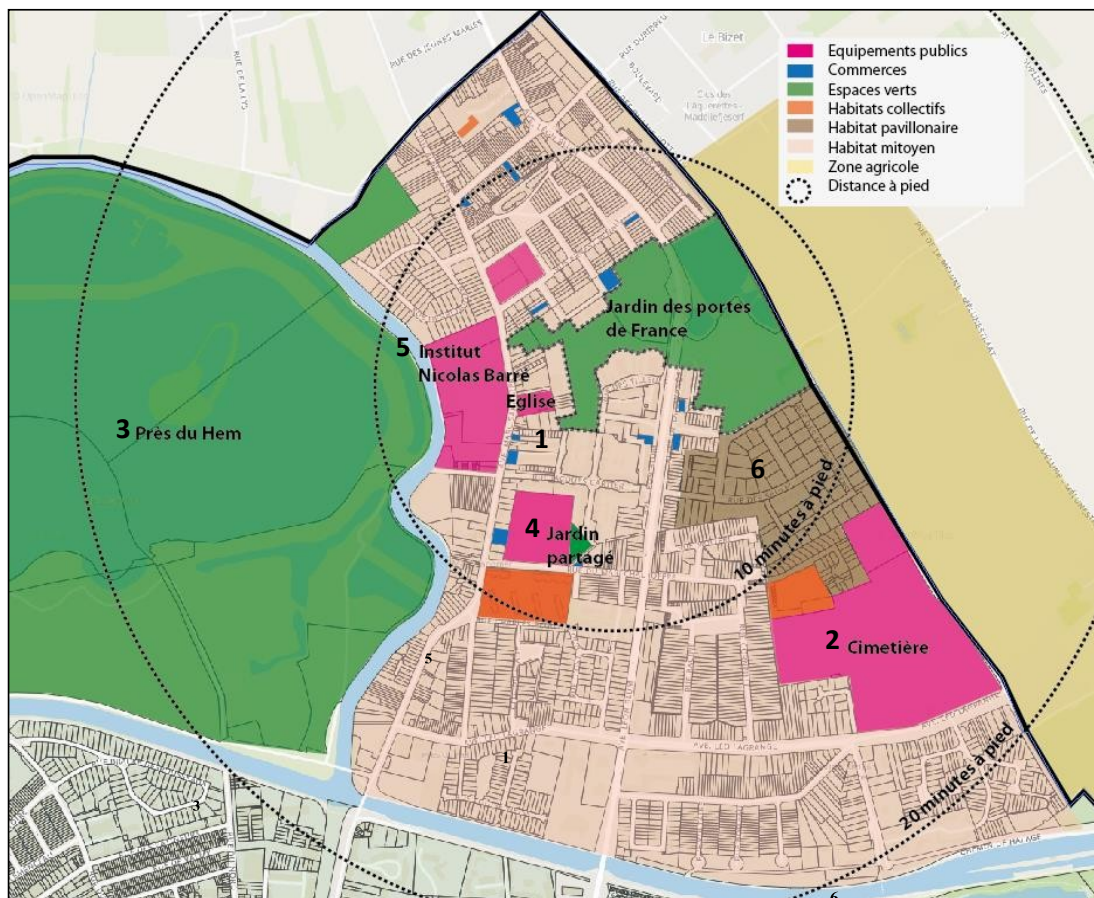


Figure n°64 : Le contexte urbain Source : Ophélie Coint

Le parc s'insère dans un tissu résidentiel plus ou moins dense en limite d'urbanisation. Il est également en lien direct avec des espaces agricoles côté Belgique. Aux alentours, on retrouve des équipements publics tels que des établissements scolaires, une église et un cimetière ainsi que quelques commerces. Il n'y a pas de connexion directe avec les près du Hem, bien que situé à moins de 500m.

#### > Équipements scolaires :

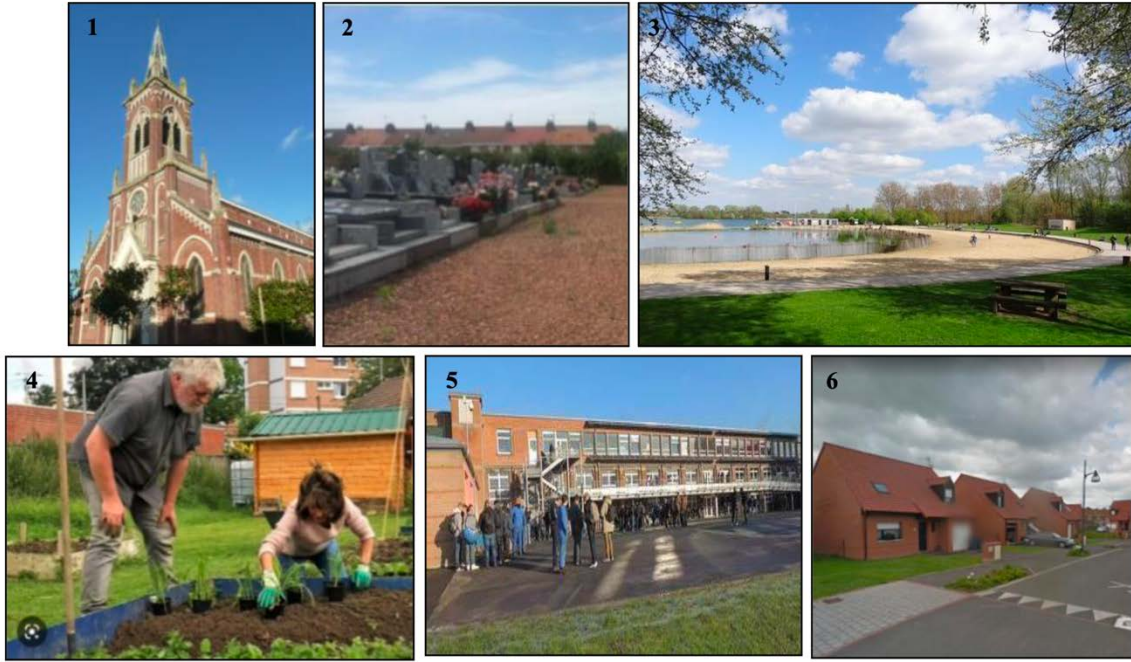
- L'institut Nicolas Barré (à 5 minutes à pied)
- L'école Renan Buisson (à 5 minutes à pied)
- Le collège Desrousseaux (à 22 minutes à pied)

#### >Les Équipements sportifs :

- Complexe sportif Léo Lagrange (terrains foot, terrain de rugby, plateau multisports, etc.) (21 minutes à pied)
- Boulodrome (20 minutes à pied)

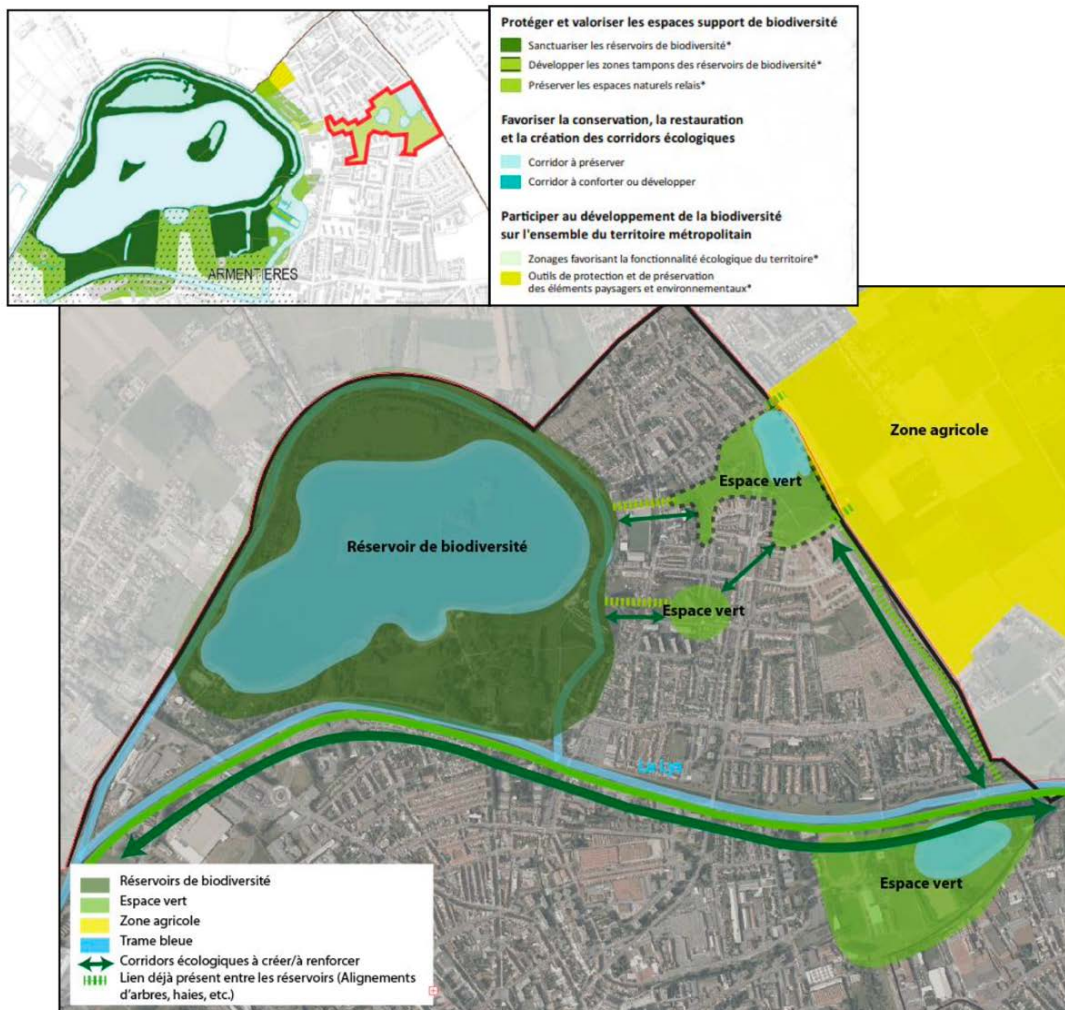
#### > Espaces verts :

- Le parc des près du Hem (à 20 minutes à pied)
- Les jardins partagés les 4 saisons (à 7 minutes à pied) -Le parc de la Lys (à 20 minutes à pied)



#### 4. CONTEXTE NATUREL

##### La trame verte et bleue



Une continuité écologique s'établit le long de la Lys avec un chapelet d'espaces paysagers et naturels.

A l'échelle locale, au Nord d'Armentières, plusieurs espaces participent à cette trame verte et bleue. On retrouve les Près du Hem qui sont caractérisés de réservoir de biodiversité, le Jardin des Portes de France qui est un espace naturel relais à préserver ainsi, le Parc de la Lys situé plus au Sud ainsi que des espaces paysagers plus petits comme le Jardin partagé des 4 saisons.

**-Une diversité paysagère et écologique à préserver support d'une trame verte et bleue locale**  
**-Une mise en lien de ces entités à faire en créant et/ou en renfonçant des corridors écologiques pour créer de réelles continuités écologiques**

## La végétation

Le jardin des Portes de France compte une diversité d'espaces paysagers. Il y a la présence de zones d'eau, de plaines enherbées et boisements.

*Zone humide*



*Etang*



*Plaine enherbée et haie arbustive*



*Alignement d'arbres*



*Arbres tiges isolés*



*Haies libres  
Haies taillées*



*Verger*

- Présence de strates arborées, arbustives et herbacées formant une diversité paysagère à préserver
- Présence de milieux humides et étang, un espace verger des plaines enherbées et prairiales, des arbres tiges isolés ou haie bocagères.
- Essences variées, locales et mellifères

## 5. AMBIANCES PAYSAGERES



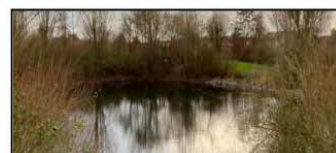
### L'avenue Léon Blum

La présence d'une végétation dense de strate arbustive offre peu de perspectives vers le parc. Pour autant ces plantations permettent de mettre à distance la route du parc tout en atténuant l'effet urbain.



### Les plaines

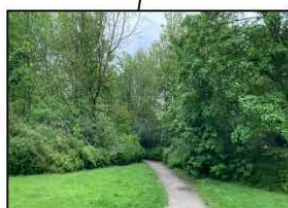
Ces espaces offrent des vues ouvertes agréables sur une grande partie du parc. Mais ils ne sont pas assez valorisés. Il manque quelques repères pour s'orienter dans le parc.



### L'étang

Cet espace est assez grand, clos, parsemé de haies et d'arbres et qui fait appel à la découverte à travers un parcours défini et lisible. On a une sensation d'espace clos, mis à l'écart du reste du parc.

Figure n°66 : Les ambiances paysagères Source : Ophélie Coïnt



### La « micro forêt »

Une ambiance plutôt fermée de micro forêt avant de découvrir le parc en poursuivant le cheminement



### La zone couloir

Cette zone, toute en longueur, donne un sentiment d'espace où le n'on s'arrête pas, plutôt utilisé en passage.



### La zone humide

Cet espace dénote du reste du parc, il propose un côté plus « naturel » et « semi-clos » qui amène une ambiance intimiste.



### La zone du verger/pâturage

Espace peu utilisée mais qui offre une autre vision du parc et des possibilités paysagères de valorisation de la biodiversité.

## 6. ACCESSIBILITE



Figure n°67 : Accessibilité Source : Ophélie Coint

- > Le site est scindé en deux par la RD22A qui relie directement le centre-ville au quartier du Bizet.
- > Des routes secondaires sillonnent les quartiers voisins et permettent d'accéder au parc et aux zones de stationnement. Ces parkings, situés en bordure de parc, totalisent environ 76 places.
- > Le réseau de bus dessert bien le quartier et le parc avec 3 arrêts repartis au nord avec l'arrêt Louis Blériot, à l'ouest avec l'arrêt Renan Buisson et au sud avec l'arrêt Héron.
- > Deux pistes cyclables (vert) sont aménagées en parallèle de la D22A ce qui permet aux cyclistes d'accéder au jardin.
- > Des itinéraires de randonnées « La Belle Boucle » (bleu) qui traverse le parc et le chemin de la Mitrouille (jaune) qui longe le site mais qui n'est pas continue.



RD22A - Avenue Léon Blum



Voie mixte piétons / cycles avenue Léon Blum



Parking allée de la Lavande

- Site accessible via toutes les mobilités : piéton/cycliste/bus/voiture.
- Présence de zones de stationnement à proximité
- Valorisation de chemins pédestres

### Accès au site et déplacements

Il y a 13 entrées réparties sur l'ensemble du parc.

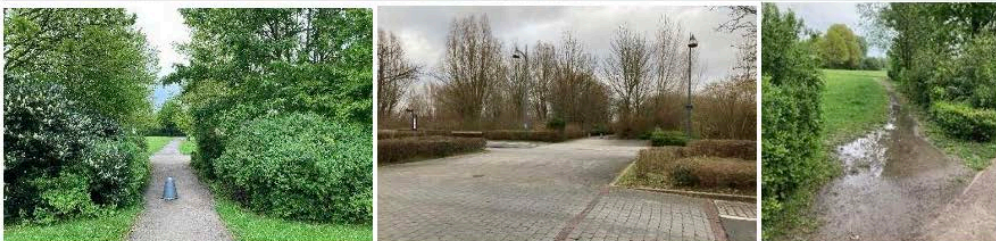


Figure n°68 : Accès au site et déplacements Source : Ophélie Coint

Les entrées sont marquées par une clôture basse et sont soulignées par des haies. Des bornes sont aménagées pour éviter que les véhicules motorisés puissent se rendre sur le site. Les accès sont multiples et peu hiérarchisés, il y a un manque de lisibilité.

Les cheminements intérieurs sont nombreux et représentent environ 1840 mètres. Les cheminements sont recouverts de sable stabilisé et sont plutôt vieillissant et dégradés. Ces cheminements sont donc en mauvais état, principalement par temps de pluie ou certaines zones sont boueuses. L'accessibilité PMR ou poussette peut sur certains secteurs être difficile.

Conserver la qualité de l'accessibilité, améliorer l'entretien et la praticabilité des chemins, définir des points d'accès hiérarchisés.

## 7. LES USAGERS

Figure n°69 : Les usages affiliés au site Source : Ophélie Coint



- Des espaces de repos via les espaces paysagers ombragés ou non, plus ou moins à l'écart du tissu urbain. Le mobilier d'assise participe au repos.
- Des espaces sportifs et de loisirs au niveau de l'aire de fitness et de l'espace football avec la présence de 2 buts. Et un espace de loisir autour de l'étang par la présence de nombreux pontons de pêche.
- Des espaces nature et biodiversité par l'aménagement de la zone humide et d'un verger.





-Espaces à **usages divers** mais qui manque pour autant de diversité et de mobilier d'accompagnement.

## 8. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

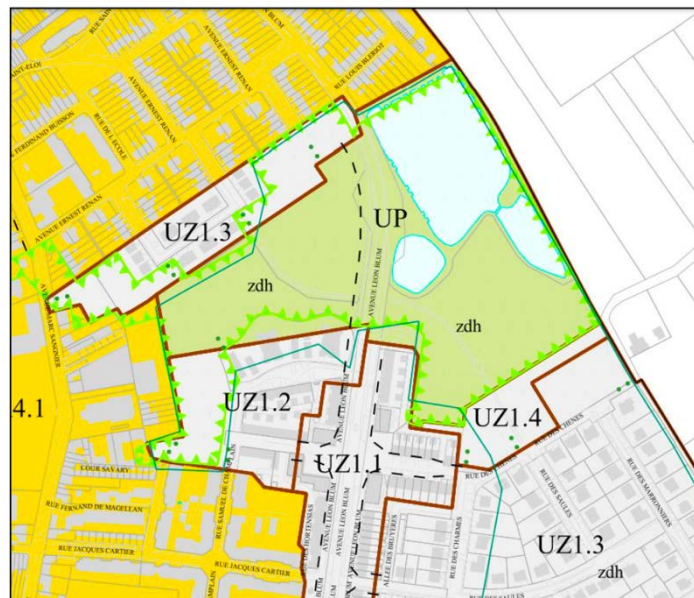


Figure n°70 : Zonage Source : PLU d'Armentières

**Zone UP [parc urbain]** : Il s'agit d'une zone urbaine récréative et d'animation de plein air pouvant éventuellement être destinée à recevoir du public. A vocation sportive, touristique, ludique, de loisirs, de promenade, elle peut participer à la création d'un « poumon vert » dans le tissu urbain. La constructibilité y est admise de façon limitée et doit s'inscrire dans le cadre d'une préservation, d'une valorisation du site.

### Règlementation applicable en zone UP - Sont autorisées :

- Les travaux, constructions et équipements nécessaires à l'exercice des activités sportives de plein air et de loisirs, à l'exception des activités engendrant des nuisances incompatibles avec le caractère de la zone.
- Les constructions nécessaires à la gestion technique et administrative des parcs aménagés et ouverts au public.
- Les espaces libres de toute construction et de tout aménagement (stationnement, accès, édicules...) doivent faire l'objet d'un aménagement végétalisé qualitatif et/ou être arboré.

## 9. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU SITE






Figure n°71 : Synthèse des enjeux du site




Source : Ophélie Coint

### Atouts








#### Accessibilité

-  Accès nombreux
-  Cheminements
-  Accessibilité aux cyclistes

#### Espaces diversifiés

-  Zones enherbées
-  Zones humides
-  Continuité écologiques possibles

### Dysfonctionnements

-  Rupture du site
-  Absence ouvertures visuelles
-  Manque de sécurité
-  Chemin de la Mitrouille non valorisé
-  Cheminements en mauvais état
-  Mobilier urbain concentré sur une partie
-  Mobilier urbain absent

### ATOUTS

- Une **bonne accessibilité** via les entrées et les cheminements qui sont nombreux.
- Une **accessibilité par tous** (piétons/vélos/voitures/bus).
- Des **espaces et des ambiances diversifiés** localisés (zones enherbées/zones humides/zones arborées/zones ouvertes/zones closes/etc.).
- Un **cadre de vie agréable** au carrefour d'une zone agricole, d'un réservoir de biodiversité et d'un tissu urbain moyennement dense.
- Des **continuités écologiques possibles** avec les prés du Hem, les jardins partagés et le parc de la Lys.
- Une **végétation bien présente** représentative d'un îlot de fraîcheur à l'échelle urbaine.

### DYSFONCTIONNEMENTS

- La **départementale rompt le parc en deux** espaces distincts.
  - Absence de vues paysagères sur la partie Est du parc. **Peu d'ouvertures visuelles.**
  - Manque de sécurité à la traversée de la RD** par manque de visibilité.
  - Le **chemin de la Mitrouille n'est pas valorisé et continu** alors qu'il offre un potentiel de liaison écologique avec le parc de la Lys et les terres agricoles.
  - Les chemins ne sont pas entretenus et sont vieillissant**, ce qui altère la praticabilité.
- Le mobilier urbain est concentré sur une partie du parc et est peu diversifié.

### 3.2.3 Les propositions d'aménagements

« Une immersion au sein de 3 paysages, offrant ses propres panoramas et racontant l'histoire du site »

#### Les intensions

Valoriser trois grandes entités paysagères à l'échelle du parc, qui donne aussi à lire et réinterpréter l'histoire et l'évolution du parc au cours du temps :

- La forêt
- Le plan d'eau et sa zone humide
- La plaine paysagère

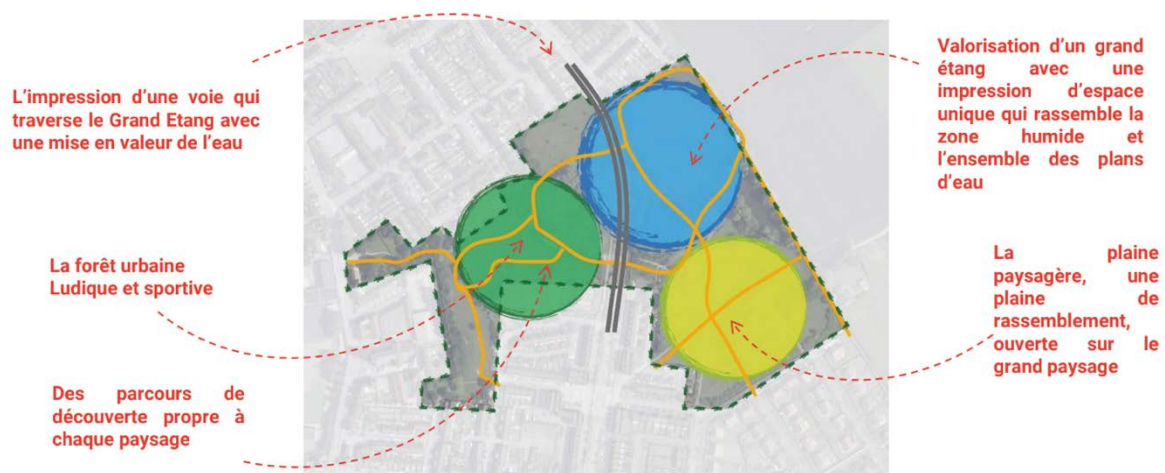


Figure n°72 : Scénario d'aménagement du Jardin des Portes de France Source : Coralie Defretin

## Zoom sur les 3 entités

**Le plan d'eau et sa zone humide / Un lieu propice à la détente et la contemplation**  
L'impression d'un grand étang que l'on traverse  
La perception de l'eau sous toutes ses formes



Un étang préservé

Des passerelles mises en valeur pour donner plus de place au grand étang

Un étang ouvert depuis l'avenue Léon Blum avec des pontons élargis



Une zone humide qu'on ne traverse pas uniquement mais au sein de laquelle on peut se poser



Une mise en valeur des berges, adoucies offrant des zones de repos à proximité de l'eau



## La plaine paysagère/ Un espace de rassemblement

Un espace ouvert accueillant un kiosque central, comme point d'appel autour duquel gravitent des jeux à grande échelle, attractifs



Une placette centrale accueillant un kiosque ou une estrade pour l'accueil d'événements

Une mise en valeur par des arbres d'alignement



Un arboretum à découvrir



Des petits gradins sur de légers modelés comme lieu de rassemblement

Des jeux à grande échelle comme points d'appel de la plaine paysagère



Un espace dédié aux chiens



## La forêt enchantée/ Un labyrinthe de jeux et sports

Une ambiance boisée qui domine et qui concentrent des espaces ludiques et de sports



Des structures de jeux en bois dans un imaginaire de forêt



Des espaces de détente



Une végétation qui appuie le caractère ludique des lieux



Un parcours sportif à travers le bois



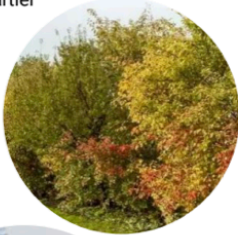
### Zoom sur les limites

#### Le traitement des limites



#### Des limites végétales confortées

Adaptées pour les limites avec le paysage agricole ou les limites intra-quartier



Des limites physiques Adaptées pour valoriser la façade



Des clôtures légères en lien avec le paysage



Des passages sélectifs aux entrées



Des canissettes réparties sur le parc

## Zoom sur la traversée

### OPTION La traversée de l'avenue Léon Blum par passerelle

#### Un ouvrage de traversée de type passerelle

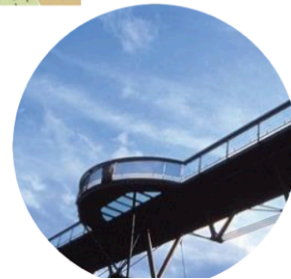
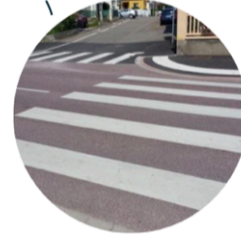
Hauteur de 4,1 à 4,40m au dessus de la chaussée  
100ml de rampes de part et d'autres pour une passerelle PMR



Rampes « piloti »



Une traversée sécurisée en amont du virage



Un ouvrage mis en valeur offrant un belvédère



## « Immersion paysagère »



### Les aménagements :

- Aménagements paysagers (Arbres, fruitiers,...) et cheminements
- Kiosques
- 5 structures de jeux
- Agrès sportifs/parcours de santé
- Terrain multisports
- Caniparc
  
- Mobilier (banc, tables, passages sélectifs, canisette, ...)
- Pontons (bras de l'étang) + Réfection des platelage zones humides
  
- Feu piéton
- Éclairage
- Vidéo protection

## « Immersion paysagère »

Montant des travaux	Prix H.T
1 Travaux préparatoires	80 000,00 €
2 Travaux accessibilité et revêtement	365 000,00 €
3 Aménagements paysagers	235 000,00 €
4 Aménagements loisirs et mobilier	645 000,00 €
5 Réseaux	160 000,00 €
<b>TOTAL H.T</b>	<b>1 485 000,00 €</b>
<b>TOTAL T.T.C</b>	<b>1 782 000,00 €</b>

### 3.3 Test de la grille de lecture et appréhensions des résultats

#### **LA GRILLE DE LECTURE**

La grille de lecture est le résultat du croisement entre les données des deux cas d'études que nous venons d'aborder et de la grille d'analyse. Cette deuxième grille est une version améliorée de la première et servira de base pour créer un outil d'aide à la décision pour les collectivités locales afin qu'elles puissent réfléchir à comment un cimetière peut ressembler et être considéré comme un parc.

Nous allons nous intéresser à la grille de lecture complétée (*Cf Annexe 1*). Les « Rubriques » représentent les grands thèmes abordés, les « critères de comparaison » représentent des sous-thèmes et il existe une troisième colonne qui rentre davantage dans le détail. Enfin, une colonne est dédiée aux réponses concernant le Jardin des Portes de France et une autre encore est dédiée aux réponses concernant le Jardin du souvenir. Nous allons aborder cette partie analytique par groupe de « rubriques ». Le premier point englobe les champs les plus globaux à travers les nominations attribuées aux cas d'étude, « les éléments de contexte » et « les enjeux du développement durable ». Le second point aborde tout ce qui est attrait aux usages à savoir « l'accessibilité », « les usagers » et « les usages ». Ensuite, nous aborderons ce qui concerne les « aménagements paysagers » et leurs « ambiances paysagères ». Après quoi, nous verrons ce qui encadre les sites à travers « la réglementation » et « l'entretien ». Il est à noter que le point « règlement » n'a pas pu être réalisé par souci de temps.

Il est à noter que le remplissage des critères se fait à partir des données issues des études de faisabilité.

Les réponses sont rédigées de façon simplifiées et listées à l'aide de tirets. Par ailleurs, certains critères de comparaison peuvent ne pas être remplis car ils peuvent être inexistant dans les cas d'études. Pour ce faire, la réponse « **Néant** » leur est associée. Aussi, il arrive que pour certains critères, l'information n'ait pas été obtenue. L'annotation « **Pas d'informations** » est alors inscrite. Deux abréviations sont présentes. Le Jardin des Portes de France est associé à **JDF (le parc)** et le Jardin du souvenir à **JDS (le cimetière)**.

**Chaque point se compose :**

**-Du tableau complété**

**-De l'analyse comparative**

**>Du Résultat n°1 : les ressemblances des 2 études/ Ce qui est propre aux cimetières**

**>Du Résultat n°2 : Les critères pertinents/ un peu moins pertinents/ pas pertinents/à améliorer**



### 3.3.1 Les éléments de contexte et les enjeux de développement durable

- **Les noms des sites d'étude : le « jardin » du souvenir et le « jardin » des Portes de France :**

Bien que la fonction principale de ces deux espaces verts soient différentes, ce sont tous les deux des jardins publics. C'est le mot « jardin » qui a été choisi pour les nommer.

Pour rappel, d'après le dictionnaire d'aménagement et d'urbanisme, le « *jardin public* » est défini comme étant « *un espace vert urbain, enclos, à dominante végétale, protégé des circulations générales, libre d'accès, conçu comme un équipement public et géré comme tel.* ». Ce même dictionnaire ajoute que « *Le jardin « public » », c'est-à-dire accessible à tous en toute égalité, et dont chacun peut cependant avoir son usage personnel, est un lieu policé, mais d'une manière qui lui est propre* ». Le jardin public a trois niveaux : « les grands parcs suburbains » avec 850 et 900ha, les « parcs urbains » avec 10 à 15 ha et les « square » avec 1,5 et 2 ha.

Les deux définitions citées ci-dessus concernent bien ces deux espaces. En effet, ils répondent aux critères énumérés de la première et deuxième citation. Nous retrouvons par exemple, la présence de la végétation et l'usage qui peut être personnel. Pour autant, le JDF (parc) est classé entre un « square » et un « parc urbain » avec ses 8 hectares tandis que le JDS (cimetière) est classé en tant que « square » avec ses 1,7 hectare.

**>Finalement, ils se ressemblent sur les critères de définition mais pas au niveau de la sous-catégorie de jardin public (via la superficie).**

- **Les « Éléments de contexte » :**

	<b>Jardin des Portes de France (JDF)</b>	<b>Jardin du souvenir (JDS)</b>
<b>La ville</b>	Armentières (22 225 habitants/6,28km <sup>2</sup> /MEL)	Vendin-le-Vieil (8 419 habitants/ 10,67 km <sup>2</sup> /CALL)
<b>Superficie</b>	8 hectares	1,7 hectares
<b>Contexte urbain</b>	-Insertion dans un tissu urbain résidentiel et en lien direct avec des terres agricoles, une départementale ainsi que la frontière Belge -Aux alentours on retrouve des équipements publics (scolaire, sportifs, espaces verts)	-Insertion dans un tissu dense en lien direct avec des terres agricoles, un boisement, une départementale et un parking de zone commerciale -Aux alentours on retrouve une zone commerciale, une zone industrielle ainsi que des équipements publics (centre pénitencier, centre médico-social, un aéroport)

La ville d'Armentières est d'une superficie inférieure à celle de Vendin-le-Vieil tout en possédant une population plus conséquente et un site d'étude beaucoup plus grand. Il y a une différence de 6,2 hectares entre les deux sites. Ainsi, il y a une véritable cohérence entre les surfaces des sites et le développement urbain et démographique. Le contexte urbain est différent. Dans le JDF (parc) nous retrouvons aux alentours un quartier résidentiel et des terres agricoles tandis qu'au JDS on retrouve notamment une zone commerciale et industrielle ainsi que des terres agricoles. On peut imaginer que ce contexte urbain va influencer le type d'usagers.

>Le contexte urbain des communes ne se ressemble pas, autant sur le métabolisme de la ville que sur la superficie des sites d'étude. Néanmoins, par comparaison, la taille des sites est cohérente avec la densité des populations.

>Les critères sont pertinents et suffisants car ils permettent de placer un contexte urbain sans toutefois prendre trop de place dans la grille de lecture.

- *Les enjeux de développement durable :*

*-Les enjeux de biodiversité :*

		<i>Jardin des Portes de France (JDF)</i>	<i>Jardin du souvenir (JDS)</i>
<b>Écologiques</b>	<b>Biodiversité</b>	-Participe à la continuité écologique avec les près du Hem et le parc de la Lys -Ouverture d'une zone humide et reprofilage des berges, ajout de prairie humide et fleurie, ajout d'arbres, d'arbustes et de massifs de fleurs.	-Participe à la continuité écologique avec le Bois de Rigault et les terres agricoles -Préservation d'un petit boisement, création d'une mare et ajout de prairies, d'arbres, d'arbuste et de massifs de fleurs.

Ces deux espaces participent à renforcer **les continuités écologiques** présentes autour d'eux. En effet, le JDF d'Armentières (parc) est en lien avec des terres agricoles et à proximité des près du Hem et du Parc de la Lys. Le JDS de Vendin-le-Vieil (cimetière) est accolé au Bois de Rigault et à des terres agricoles. Les réseaux sont différents. Le JDF (parc) participe à renforcer un réseau écologique d'échelon métropolitain alors que le JDS (cimetière) renforce un réseau écologique plus communal.

>**Résultat n°1** : Finalement, ils renforcent tous les deux la trame verte et bleue mais à des échelons différents. Aussi, la superficie du JDF (parc) est supérieur (8 ha) à celui du JDS (1,7 ha) ce qui est plus intéressant pour la biodiversité.

>**Résultat n°2** : Les critères sont ici pertinents concernant la question des enjeux de biodiversité mais il pourrait être intéressant d'intégrer des critères concernant la gestion de l'eau car les cimetières sont pour beaucoup fortement imperméabilisés. Il pourrait également être intéressant d'ajouter un critère concernant l'imperméabilisation des sols.

Aussi, ces deux projets d'aménagements **valorisent la biodiversité** à travers la création de milieux écologiques divers. Le JDF (parc) valorise la biodiversité à travers l'ouverture de zones humides et le profilage de berges, l'ajout de prairies humides et fleuries, d'arbres, d'arbustes et de massifs de fleurs. Le JDS (cimetière) valorise la biodiversité à travers la préservation d'un petit boisement, par la création d'une marre, le profilage des berges, la création d'une prairie et l'ajout d'arbres, d'arbustes et de massifs de fleurs.

> **Résultat n°1** : On remarque que les actions sont similaires en termes de valorisation de la biodiversité. Il y a une vraie diversité. Néanmoins, la superficie du JDP (parc) est plus conséquente donc encore une fois plus intéressante.

> **Résultat n°2** : Le critère est pertinent mais il pourrait être intéressant de se pencher sur les pourcentages relatifs à cette diversité de milieux/d'entités.

*-Les enjeux de représentations :*

<i>Jardin des Portes de France (JDF)</i>	<i>Jardin du souvenir (JDS)</i>
--	---------------------------------

<b>Sociaux</b>	<b>Représentation</b>	Se voudrait agréable et qui donne envie de venir	Nuancée selon les individus : -Certains aiment les vues paysagères ouverte, la végétation et la lumière -Certains n'aiment pas vis-à-vis de leur rapport à la mort et trouvent l'ambiance « morose »
----------------	-----------------------	--	--

**C'est à l'aide des informations de l'état de l'art que ce critère a pu être complété ainsi que de la concertation à laquelle j'ai pu participer concernant le JDF (parc).** Nous allons donc nous intéresser aux représentations que se font les usagers des cimetières et des parcs d'un point de vue général.

Le JDF (parc) se voudrait être un lieu conçu comme agréable, revigorant et qui donne envie à l'usagers de venir. Bien que certains peuvent trouver les cheminements peu entretenus et le trouver par moment bruyant. Alors que les représentations du JDS (cimetière) seraient plus tranchées. En effet, certaines personnes trouveraient les cimetières (ou jardin du souvenir) agréables en raison du paysage ouvert, de la présence de la lumière et de végétation quand pour d'autre l'ambiance serait « morose » voir « glauque ». Tandis que le vivant est associé au parc pour la biodiversité, la vie et la mort sont associés aux cimetières.

>**Résultat n°1** : Le rapport de l'individu à la mort influence sa représentation des cimetières. Un sondage auprès des usagers du JDS (cimetière) permettrait une approche plus nuancée ou encore, il permettrait de réaliser des ateliers avec des usagers sur ces espaces verts pour mieux comprendre leurs représentations et leurs attentes. Dans l'ensemble la majorité des usagers auraient une image plus positive des parcs urbains et plus négative et tranchée pour les cimetières.

>**Résultat n°2** : Les critères sont pertinents mais il serait intéressant d'apporter plus de nuances ainsi que des critères adaptés au contexte des représentations locales (variable selon les pays, les cultures et au cours du temps). Aussi, le 'futur' outil d'aide à la décision dans une dimension plus aboutie, pourrait être le support d'ateliers pour réaliser des débats avec les habitants afin de faire évoluer la représentation du cimetière « morose » comme étant un lieu « calme et agréable où l'on retrouve beaucoup de verdure ».

### 3.3.2 Les usages et leur contexte

L'accessibilité conditionne la venue des usagers et les usages permettent de répondre aux besoins des usagers.

#### ▪ **Accessibilité**

		<b>Jardin des Portes de France (JDF)</b>	<b>Jardin du souvenir (JDS)</b>
Mode d'accès	-Axes routiers importants  -Bus -Pistes cyclables -Stationnements  -Stationnements particuliers -Arceaux à vélo -Voie verte -Itinéraire de randonnée -PMR	-La RD22A scinde le parc (relie au centre-ville et à la Belgique) -3 arrêts de bus à proximité -1 piste cyclable scinde le parc -76 places réparties sur tout le pourtour  <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> - La « belle boucle » traverse le parc -Places handicapés/normes respectées	Départementale D947  -3 arrêts à proximité -1 piste en face du site -16 places employés et 71 places de parking visiteurs dans l'enceinte  -2 stationnements de corbillards <b>-Néant</b> -Une voie verte qui longe le site <b>-Néant</b> -Places handicapées/normes respectées
Clos/ouvert	<b>Horaires d'ouverture</b>	-Ouvert 24h sur 24	-Ouvert 24h sur 24
Flux		-Flux des riverains -Flux en fonction de la localisation de l'arrêt de bus -Flux quotidien via la traversée pour rejoindre l'école => raccourci du sud au nord -Flux d'individus habitant hors de la commune	-Flux de visiteurs provenant de l'intercommunalité -Flux de visiteurs extérieur à l'intercommunalité
Temps passé moyen		<b>Pas d'informations</b>	<b>Pas d'informations</b>

Les modes d'accès sont diversifiés et regroupent une mobilité à la fois douce et dure concernant les deux sites. Les quantités de places sont également intéressantes. Par exemple, on retrouve environ 70 places de stationnements pour chacun des sites, 3 dessertes de bus, 1 piste cyclable et un axe routier au trafic important. Ces axes routiers provoquent d'ailleurs des nuisances urbaines. Les normes d'accessibilité PMR sont respectées. Par ailleurs, le crématorium se distingue légèrement par la présence d'une voie verte qui longe le site et plus spécifiquement par deux places de stationnements aux dimensions particulières en son enceinte. Le JDF (parc) est traversé quant à lui par un itinéraire de randonnée qui dessert le quartier du Bizet.

Le mode d'ouverture est le même avec une ouverture 24 heures sur 24.

Le temps moyen passé par visiteurs est impossible à quantifier sans l'aide d'un sondage.

**>Résultat n°1 :** Les modes d'accès et les horaires d'ouvertures sont similaires. L'accessibilité est complète et diversifiée sur les deux espaces. Néanmoins, le crématorium a la particularité de posséder deux places de stationnement pour des corbillards, ce qui lui est propre mais a également l'avantage d'avoir une voie verte en lien avec lui. Une bonne accessibilité amène des flux au sein des espaces publics. Par ailleurs, il est impossible de répondre au temps moyen passé par visiteurs sans la réalisation d'un sondage auprès de ces derniers.

**>Résultats n°2 :** Les critères concernant le mode d'accès et les horaires d'ouvertures des sites sont pertinents car ils permettent juger l'accessibilité jusqu'aux sites. Il pourrait être intéressant de

développer les critères concernant l'écosystème du vélo lorsque qu'il y a la présence de pistes cyclables. Néanmoins, nous pouvons questionner la pertinence du « temps moyen passé » et se demander ce que cette réponse apporterait réellement de plus à l'étude.

▪ *Usagers*

	<i>Jardin des Portes de France (JDF)</i>	<i>Jardin du souvenir (JDS)</i>
Enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, familles, animaux domestiques	-Écoliers et lycéens qui traversent le parc quotidiennement du sud au nord -Les individus issus des lotissements alentours -Les individus issus de la ville et d'autres communes	-10 à 12 cérémonies par jour -Capacité de 300 personnes par cérémonie en plus des individus qui viennent spontanément au jardin du souvenir

Il est compliqué de connaître le flux des usagers sans avoir réalisé de sondages auprès des usagers. Les informations concernant le Jardin du Souvenir ont pu être complétées grâce à sa réglementation et grâce aux réunions avec le crématorium. Les informations concernant le Jardin des Portes de France ont pu être complétées grâce aux concertations. En effet, les usagers qui se rendent dans le jardin du souvenir seraient les familles des défunts qui résidaient principalement dans l'intercommunalité (soit 36 communes). Alors que les usagers du Jardin des Portes de France seraient principalement les habitants des lotissements alentours et les élèves des écoles situées à proximité.

**>Résultat n°1 :** Finalement, le territoire du crématorium est plus petit mais a un rayonnement plus large à une échelle intercommunale alors que le territoire du parc est d'une plus grande ampleur mais a un rayonnement principalement local. Par ailleurs, les près du Hem situé à proximité du Jardin des Portes de France a plus de notoriété que ce dernier et capte beaucoup plus de flux. Les usagers sont les mêmes mais le rayonnement d'attraction est donc différent.

**>Résultat n°2 :** Le critère est pertinent car il offre une vue d'ensemble sur les usagers se rendant sur les sites bien qu'il faille réaliser un sondage pour obtenir les informations. Par ailleurs, il n'y a pas de visibilité sur le pourcentage que représentent ces différents types d'usagers. Le critère pourrait donc être amélioré.

▪ **Usages**

Neufs usages ont été identifiés et offrent une diversité de pratiques aux usagers.

	<i>Jardin des Portes de France (JDF)</i>	<i>Jardin du souvenir (JDS)</i>
Détente (lecture, pique-nique, méditation, etc.)	-Présence de mobiliers comme des bancs, des tables -Différentes entités qui offrent un potentiel de promenade -Des zones de repos « définies » via les pontons/berges et les plaines -Une végétation foisonnante dans un cadre urbain -Un espace conséquent et ouvert sur le paysage -L'ensemble du parc est propice à la méditation via le calme qu'il offre	-Une ambiance agréable ou l'usagers à l'impression d'être est immergé dans un sous-bois -Présence de différents types de mobiliers avec un grand nombre de bancs, de bancs circulaires et de chaises -Plusieurs possibilités de promenades à travers plusieurs entités paysagères (clairières, milieu humide, zones boisées) -Un lieu de recueillement propice à la méditation et au recueillement
Loisir (jeux)	-Les jeux sont nombreux et sont de petites et de grandes tailles (en fonction de l'âge) -Aussi les plaines permettent de réaliser des activités de jeux à l'initiative des enfants	<b>Néant</b>
Sport	-Des agrès sportifs permettent aux usagers de faire de l'activité physique -De nombreux usagers viennent courir dans le parc, la superficie et le cadre verdoyant attire	-Possibilité de venir courir mais il n'y a pas d'agrès sportif
Promener le chien	-Des caniparc sont mis à disposition dans un coin du parc	<b>Néant</b>
Évènements festifs	-14 juillet célébration de la fête nationale -Le kiosque permet d'accueillir des événements	-La Toussaint, honore les saints et les morts
Découverte	-La découverte via l'arboretum -Les différentes entités paysagères et les cheminements qui s'étendent sur l'ensemble du site -Les entités intimistes ou il faut marcher pour avoir de la visibilité	-La découverte est créée via les différentes entités paysagères qui sont « closes », il y a une impression de voguer dans des petits espaces différents ou il faut marcher pour les découvrir
Culture	-Le kiosque et les gradins permettent d'accueillir des événements culturels	<b>Néant</b>
Traversée utilitaire (raccourci)	-Certains écoliers et lycéens traversent le parc pour se rendre dans leurs établissements scolaires	-Certaines personnes peuvent traverser le jardin du souvenir de la zone commerciale pour arriver à Lens
Recueillement	-Possibilité de se recueillir dans le parc (le recueillement peut se faire en dehors d'un cimetière)	-Lieu propice pour se recueillir. Les usagers viennent rendre visite aux défunts proches et se recueillir en sa mémoire.

Le Jardin des Portes de France totalise 9 usages alors que le Jardin du souvenir en totalise 6. Les trois usages qui ne lui sont pas associés sont le loisir, la culture et le fait de promener son chien. Néanmoins, de nombreux cimetières comme le cimetière du Père-Lachaise sont associés à la pratique de la culture. Aussi, les aires de jeux au sein de cimetières existent dans plusieurs pays comme le Canada mais ce n'est pas démocratisé en France. Aussi, nous pouvons constater que certaines pratiques sont plus développées que d'autres au sein de ces deux espaces.

Le JDF (parc) concentre majoritairement les pratiques de la détente, du loisir, du sport, la promenade de chiens, de la découverte et de la traversée utilitaire. Les pratiques secondaires sont les événements festifs, la culture et le recueillement.

Le JDS concentre majoritairement les pratiques du recueillement mais également de la découverte et de la détente. Les pratiques secondaires sont les événements 'festifs', le sport et le loisir.

> **Résultat n°1** : Ces jardins publics cumulent plusieurs usages ce qui permet de capter une diversité d'usagers en fonction de leurs besoins. Si nous additionnons le total respectif des pratiques des deux espaces, c'est le parc qui serait à priori l'endroit qui satisferait le plus de besoins et donc, qui attirerait une plus large typologie d'usagers. Mais ce dernier pourrait également cumuler plus d'agitation et moins de calme. Il convient donc à l'usager de se rendre dans le lieu le plus en adéquation avec ses attentes en matière d'usages. Ces espaces ont à la fois des pratiques similaires et dissemblables ainsi que des pratiques principales et secondaires. Le parc propose une offre plus équilibrée qui traduit l'enjeu de capter un grand nombre d'usagers alors que le cimetière est plus spécialisé et limité en termes d'activités récréatives et de loisirs et cible donc des usagers plus spécifiques.

> **Résultat n°2** : Les critères sont pertinents car nous nous rendons facilement compte de la différence de pratiques. Cet outil pourrait permettre lors d'ateliers avec les habitants, d'ouvrir des débats sur le développement de la mixité des usages au sein des cimetières tout en conservant un certain calme propice au recueillement, qui en est la fonction principale. Aussi, la grille pourrait être améliorée en ajoutant un critère relatif aux « fréquences ». En effet, les usagers peuvent aller dans des parcs différents pour trouver le loisir alors que les usagers qui souhaitent se recueillir auprès d'un membre de sa famille se rendront toujours dans le même cimetière. Il y a une dimension de territorialité.

### 3.3.3 Les aménagements et ambiances paysagères

#### ▪ Les aménagements paysagers

Par soucis de longueur, le tableau ainsi que son analyse est découpé en 3 morceaux.

		<i>Jardin des Portes de France</i>	<i>Jardin du souvenir (JDS)</i>
Thématiques développées		<p><b>Thème général</b> : immersion au sein de 3 paysages offrant ses panoramas et racontant l'histoire du site</p> <p><b>3 aires paysagères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forêt</li> <li>- Le plan d'eau</li> <li>- La plaine</li> </ul>	<p><b>Thème général</b> : Jardin du souvenir forestier</p> <p><b>4 aires paysagères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le jardin du Crépuscule : Ambiance japonisante, jeux de reliefs et de formes, couleur violette</li> <li>- Le jardin humide : Mare, paysage ouvert et lumineux, couleur bleue</li> <li>- Le jardin forêt : Accolé au bois, présence de nombreux arbres, ombrager, couleur verte</li> <li>- Le jardin blanc : symbole de pureté, couleur blanche</li> </ul> <p>+ une clairière (lien entre les entités)</p>
Franges		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la frange Est, il y a des terres agricoles</li> <li>- Sur le reste des franges on retrouve des lotissements et des rues plus ou moins calmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la frange Nord, il y a un bois</li> <li>- Sur la frange Est, il y a des terres agricoles</li> <li>- Sur la frange Sud, il y a une départementale et une voie verte</li> <li>- Sur la frange Ouest, il y a une zone commerciale</li> </ul>
Clôtures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence/absence</li> <li>- Opaque/transparence</li> <li>- Matériaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des clôtures légères en lien avec le paysage (bois et transparentes)</li> <li>- Des haies opaques pour l'esthétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opaque</li> <li>- Matériaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôtures rigides treillis soudé</li> <li>• Lisières arborées reconstituées avec des ganivelles</li> <li>• Haies bocagères</li> </ul> </li> </ul>
Entrées		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 entrées réparties sur toutes les faces du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 entrées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une entrée principale pour véhicules et piétons</li> <li>- Une entrée piétonne</li> </ul> </li> </ul>
Allées Principales et secondaires		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 chemins principaux (un à l'ouest, un au centre et un à l'est du site)</li> <li>- 3 chemins secondaires</li> <li>= organisation (1 chemin principal et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 chemins principaux dans le jardin du souvenir</li> <li>- Plusieurs chemins secondaires dans le jardin du souvenir</li> </ul>

		1 chemin secondaire par entité paysagère)	
Revêtements		-Sable stabilisé	-Sable stabilisé -Pavage parvis -béton désactivé
Espace inter-tombe		Néant	-30 centimètres
Parvis		Néant	-2 parvis pour des rassemblements
Bâtiment		Néant	-1 bâtiment

Ces deux espaces développent plusieurs **thématiques paysagères** (forêt, prairie, milieu humide, plaine, etc.) et s'articulent autour d'une trame centrale. Le JDF tire son parti pris autour d'une immersion paysagère avec des vues panoramiques alors que le JDS tire son parti pris autour de plusieurs d'entités paysagères intimistes et d'une trame directrice de sous-bois.

Le JDS (cimetière) offre 7 entrées de moins que le JDF (parc). On voit qu'il y a une volonté plus prononcée pour que les usagers accèdent au parc. Néanmoins, le parc est beaucoup plus vaste et le cimetière a plus de contraintes étant en parallèle d'une départementale.

Les allées sont en sable stabilisé mais le JDS (cimetière) a des chemins principaux en béton désactivé en plus ce qui amoindrit l'entretien et rend les cheminements plus praticables. Le JDS (cimetière) contrairement au JDF (parc) possède des inter-tombe. Ces dernières sont valorisées et servent de support à la végétation, l'espace n'est pas sous-utilisé et est mis à contribution.

**>Résultat n°1 :** Les intégrations paysagères et le potentiel que celles-ci offrent sont un peu différentes mais le thème du végétal pour ces deux sites est omniprésent autour de milieux écologiques variés. Ils se veulent immersifs à leur façon avec des ouvertures différentes. Les franges se ressemblent avec une partie urbanisée et une partie plus naturelle. Les clôtures sont également à moitié végétalisées (haie bocagère) et à moitié composées de clôtures.

Plusieurs dissemblances ont été observées, le JDS (cimetière) possède beaucoup moins d'entrées et possède des attraits qui lui sont propre tels que les espaces inter-tombe végétalisés et des parvis qui favorisent le rassemblement.

**>Résultat n°2 :** Les critères sont pertinents car ils permettent d'apporter beaucoup de détails quant aux aménagements. Il pourrait être intéressant d'apporter un critère « cartographies » pour permettre d'améliorer la contextualisation en l'illustrant. Aussi, nous pourrions ajouter le critère « mètres linéaires » concernant les cheminements afin de cerner le potentiel de promenade.



Mobilier urbain	-Aire de rassemblement -Kiosque -Jeux -Agrès sportif -Cabane -Boulodrome -Terrain multisport -Caniparc -Bancs -Table pique-nique -Poubelles -Pontons -Chaises -Cavurnes -Cippes tube -Cippes Colonne	-Aire de rassemblement/gradin  -Kiosque -5 structures de jeux -Agrès sportifs -2 Cabanes -Boulodrome -Terrain multisport -2 Canisettes -30 Bancs -5 Tables de pique-nique -10 Poubelles -Plusieurs pontons -X -X -X -X	-Abri bois type pergola  <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> -24 Bancs -1 table -5 Poubelles -1 Ponton bois -2 chaises -1500 caveaux -600 cippes tube -660 cippes colonne
Mobilier funéraire			
Éclairage		-Éclairage de 4 mètres mat en hauteur	Mat solaire 5 mètres : -21 Potelet lumineux -15 Mat solaire
Bornes de		<b>Néant</b>	-2 Bornes

Nous remarquons que le JDF (parc) se compose d'une plus grande variété de mobiliers mais d'une moins grande densité et inversement pour le JDS (cimetière). Le mobilier du JDF (parc) se rapporte en majorité aux loisirs (avec un large champ lexical de mobilier de loisir) et à la détente alors que pour le JDS (cimetière), le mobilier se rapporte en majorité à la pratique funéraire et à la détente. Par exemple, par comparaison, le JDS (cimetière) possède 24 bancs sur 1,4 ha alors que le JDF (parc) en compte 30 pour 8 ha. Il y a un lien fort entre le mobilier et les pratiques. Ce mobilier influence peut-être même les pratiques.

**>Résultat n°1 : Une des ressemblances entre ces deux endroits est la mixité d'usages qu'ils offrent au travers du mobilier notamment concernant les pratiques de la détente avec les bancs, et tables ainsi que la promenade avec les entités paysagères, les cheminements, les pontons et l'éclairage. Finalement, Il y a un lien fort qui est fait entre le mobilier et la pratique. Le mobilier conditionnerait les pratiques ? Aussi, les aires de rassemblements sont un autre point commun. Par ce biais, ce sont des lieux qui favorisent les échanges sociaux.**

**La différence notable est le mobilier funéraire affilié à la pratique cinéraire qui est propre au cimetière. Il représente une grande partie du mobilier global du JDS.**

**>Résultat n°2 : Les critères sont intéressants pour les détails qu'ils offrent. Pour améliorer la grille de lecture, il pourrait y avoir un pourcentage par catégorie de mobilier associé à chaque pratique afin d'appréhender plus visuellement les différences.**

Végétation	Strate Arboré (isolé)	15%	1,5 %
	Strate Arbustive	20%	6,5 %
	Strate herbacée	30%	6 %
	Pelouse de dispersion	<b>Néant</b>	35%
	Milieu humide	25%	1%
	Bois	10%	50%

La végétation est omniprésente dans les deux sites regroupant presque les mêmes milieux et strates végétales. Le JDF (parc) est composé majoritairement de strates herbacées et de milieux humides. Le JDS (cimetière) est composé en majorité de boisements et de pelouses de dispersion

>**Résultat n°1** : La principale ressemblance est l'absence de minéralisation et une végétation sur 100% des deux sites. Néanmoins, la densité des différents milieux et strates est différente. Par ailleurs, le JDS (cimetière) utilise 35% de sa végétation comme support pour la pratique funéraire (pelouses de dispersion) et donc 65% pour un mélange de pratiques telles que la détente, la promenade et la pratique funéraire. Il est un peu plus tranché dans son rapport végétation/pratique. Le JDS utilise également la végétation comme support de plusieurs pratiques (ex : le milieu humide pour le sport (la pêche) et pour la détente (ponton qui permet de s'asseoir)) où tout est plus mélangé telles que la promenade, la détente, le loisir, etc.

La principale différence est que le JDS (cimetière) possède des pelouses comme support de sa pratique funéraire alors que le JDF n'en possède pas.

**Résultat n°2** : Les critères ne sont pas réellement pertinents. Ils offrent une visibilité superficielle et approximative des pourcentages de végétation au sein des sites. En effet, aucun inventaire n'a été réalisé, il s'agit d'une estimation à l'œil nu. Les résultats ne sont pas exactement le reflet de la réalité. La possibilité d'erreur est donc élevée. Il pourrait être intéressant de se rapprocher d'outils qui quantifient la végétation et qui seraient basées sur des données scientifiques.

▪ **Les ambiances paysagères**

	<i>Jardin des Portes de France (JDF)</i>	<i>Jardin du souvenir (JDS)</i>
Ambiances	-Idée de réinterpréter l'histoire/l'évolution du site -Le mystère et l'intimité par la forêt et la zone humide -Ambiance agréable	-Ambiance général de sous-bois Ambiance par entités : -Ambiance apaisante, intimiste et mystérieuse -Ambiance inspirant la pureté -Ambiance japonisante : Jouet avec les reliefs les formes organiques planes ou bombés -Des transitions entre les aires avec des végétaux tout en gardant des fenêtres
Ressentis	-La découverte, car 3 entités différentes -L'ouverture, car une plaine	-La découverte avec les 4 entités différentes -Un lieu 'cocon' enserré de boisement avec l'impression d'être hors de la ville
Vues	4 vues intéressantes grâce à la plaine : -Une sur les terres agricoles et le territoire Belge -Une sur un petit plan d'eau et sur les terres agricoles -Une sur l'étang -Une sur un petit plan d'eau	-Vues dégagées par aires paysagères -Pas d'ouverture sur le paysage alentours

Dans le JDS (cimetière), on retrouve **une ambiance** générale de sous-bois ainsi qu'une ambiance singulière par jardin (jardin humide, jardin du crépuscule, jardin humide, jardin blanc) en plus d'une clairière. Ce qui totalise 6 ambiances potentielles. Aussi, ces ambiances sont principalement amenées par le végétal (par leur forme et leur couleur). Par exemple, dans le jardin blanc pour évoquer la pureté, on retrouve des fleurs de prairies blanches et dans le jardin humide on retrouve des prairies de fleurs bleues avec beaucoup de lumière. Dans le jardin forêt on retrouve des prairies de sous-bois avec beaucoup d'ombre et dans le jardin crépuscule on retrouve des prairies violette symbole de l'éternité pour l'ambiance japonaise tout en jouant avec des îlots bombés et du bambou non traçant. Le JDF

(parc) regroupe 3 grandes entités paysagères (la forêt, le milieu humide et la plaine) aux ambiances différentes. Ces ambiances ont l'avantage d'être d'une superficie plus grande.

Concernant **les ressentis**, il y a l'idée d'intimité, d'espaces 'cocon' et de découverte via les différentes entités présente dans le JDS (cimetière) alors que pour le JDF (parc), il y a la fois une idée d'ouverture sur les plaines et de découverte mais également d'intimité avec les milieux humides.

**Les vues paysagères** sont concentrées dans chacune des entités paysagères dans le JDS (cimetière) alors qu'elles sont plus ciblées sur la partie Est du JDS (plaine, partie où il y a le plus d'ouverture). Les vues dans le JDS (cimetière) sont concentrées sur l'intérieur du jardin du souvenir alors que dans le JDF (parc) elles sont concentrées sur l'intérieur et également sur l'extérieur du site.

**>Résultat n°1 : Les ambiances sont similaires grâce à la présence des 3 mêmes entités paysagères (milieu humide, forêt, plaine/prairie). Néanmoins, le JDS (cimetière) a comme fil rouge une ambiance générale de sous-bois et cumule une ambiance japonisante en plus. Les entités paysagères sont donc plus développées et plus exotiques.**

**Il y a un ressenti général dans le JDS d'intimité et d'effet cocon alors que dans le JDF, il y en a deux différents. La partie Ouest favorise l'effet d'intimité et la partie Est l'effet d'ouverture.**

**Les vues paysagères sont différentes, celles du JDS sont concentrées et propose une immersion 'hors de la ville' tandis que le JDF propose des panoramas sur ce qui compose la ville (terres agricoles) et sur la Belgique.**

**Finalement, Il y a des ressemblances mais qui sont nuancées au niveau des ambiances, des ressentis et des vues. Sans toutefois avoir des différences tranchées.**

**>Résultat n°2 : Les critères « ambiances » et « vues paysagères » sont pertinents. Néanmoins, le critères « ressentis » a été plus difficile à compléter car la nuance entre « ressentis » et « ambiances » est assez subtile. Il faudrait en amont, une définition claire de chaque critère de comparaison pour qu'il n'y ait pas de confusion possible dans l'esprit des différents utilisateurs.**

### 3.3.4 Le cadre réglementaire et l'entretien

- **Le règlement**

Par souci de temps, le point règlement n'a pas pu être abordé.

▪ *L'entretien*

	<i>Jardin des Portes de France</i>	<i>Jardin du souvenir (JDS)</i>
Mode de gestion	Gestion extensive	Gestion différenciée
Moyens humains	1 équipe/roulement secteur nord	1 jardinier à temps complet
Temps passé	<b>Pas d'informations</b>	35 heures/semaine
Moyens matériels	<b>Pas d'informations</b>	<b>Pas d'informations</b>
Gestion de l'eau	<b>Pas d'informations</b>	<b>Pas d'informations</b>
Points d'apports / Gestion des déchets	<b>Pas d'informations</b>	2 points d'apports pour jeter les végétaux une fois par semaine

Le point « entretien » est sujet à un gros manque d'informations notamment concernant « le temps passé » et « les moyens humains ». **La gestion extensive** est appliquée au Jardin des Portes de France et **la gestion différenciée** est appliquée au Jardin du souvenir. Le jardin des Portes de France est entretenu par une équipe de la ville mais par manque d'effectifs et de temps l'entretien est réalisé de façon sommaire. Le jardin du souvenir est entretenu par un maître jardinier à temps complet.

Bien que le site du JDS soit d'une superficie plus petite, avec la diversité des 5 entités paysagères et la présence de plantes amenées quotidiennement par les visiteurs, il y a une charge conséquente d'entretien et un soin particulier à apporter par entité. Alors que le JDF est doté d'une plus grande superficie, l'entretien apporté est plus global.

**>Résultat n°1 :** Le jardin du souvenir fait l'objet de plus de soins de façon général qui sont d'ailleurs adaptés en fonction des entités (totalisant 5 entités différentes) ; il est donc plus qualitatif de ce point de vu que ceux des jardins des Portes de France.

**>Résultat n°2 :** Les critères sont pertinents mais beaucoup ne sont pas complétés puisque les informations sont détenues pas la ville. Ce qui ne permet pas de réaliser une comparaison optimale. Il serait important de prendre contact avec la ville pour obtenir ces informations. Par ailleurs, si l'outil d'aide à la décision est utilisé par des services d'espaces verts des collectivités locales, la mise en contact pour obtenir des informations pourrait être donc beaucoup plus simple.

### 3.3.5 Synthèse des résultats

Cette grille de lecture a permis d'obtenir deux types de résultats. Cette partie synthétise les résultats. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la synthèse du « Résultat n°1 » qui permet de mettre en lumière les points de ressemblances de ces deux espaces, ceux sujets à plus de nuances, les dissemblances et les éléments propres aux cimetières. Dans un second temps, nous appréhenderons la synthèse du « Résultats n°2 » qui met en lumière cette fois-ci le niveau de pertinence des critères à travers 4 niveaux : Les critères sont « pertinents », « un peu moins pertinents », « non pertinents » et « à améliorer ou à créer ».

#### **RESULTAT N°1 : LES DEUX ETUDES DE CAS : LES RESSEMBLANCES / LES POINTS PROPRES AUX CIMETIERES**

##### **LES RESSEMBLANCES MAJEURES :**

- ⇒ **Contexte urbain :** Les superficies sont en cohérence avec la densité de population (parc plus grand pour population plus dense/jardin du souvenir plus petit pour une population moins dense)
- ⇒ **Enjeux écologiques /Biodiversité :**
  - Ils renforcent tous les deux la trame verte et bleu (mais le parc davantage avec sa superficie plus grande).
  - Les actions sont similaires en termes de valorisation de la biodiversité. Il y a une diversité de milieux (humide, boisement, prairie, etc.).
- ⇒ **Accessibilité :** Les modes d'accès et les horaires d'ouvertures sont similaires. L'accessibilité est complète et diversifiée (mobilité douce et dure).
- ⇒ **Usagers :** Les usagers sont les mêmes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées). Néanmoins, les usagers du JDS sont principalement issus du rayonnement intercommunal et parfois de plus loin encore. Alors que pour le JDF, se sont majoritairement des usagers locaux.
- ⇒ **Aménagements paysagers :**
  - **L'insertion paysagère de différentes entités à thème** est réussie dans ces deux sites. Le végétal est omniprésent autour de milieux écologiques variés avec des identités fortes. Ils se veulent immersifs à leur façon avec des ouvertures paysagères différentes.
  - **Les franges** se ressemblent avec une partie urbanisée et une partie plus naturelle.
  - **Les clôtures** sont également pour tous les deux à moitié végétalisées et à moitié composées de clôtures (avec matériaux qui s'intègrent dans le paysage).
  - **Les aires de rassemblements** sont présentes sur les deux sites. On retrouve une aire de rassemblement (abri bois) ainsi que deux parvis dans le JDS et un kiosque et des gradins dans le JDF. Ce qui favorise le rassemblement et le lien social.
  - **La végétation** est la principale ressemblance de ces deux sites. Il y a 0% de minéralisation et 100% de végétation.

### LES RESSEMBLANCES PLUS NUANCÉES :

- ⇒ **Nomination** : Ils sont définis de la même façon, ce sont des « jardins publics » mais d'après les critères des sous-embranchements, le JDF (parc) est qualifié de « parc public » et le JDS de « square ». Leur superficie est différente de 6,2 ha.
  
- ⇒ **Usages** : Ces jardins publics cumulent tous deux plusieurs usages qui permettent de capter une diversité d'individus en fonction de leurs besoins. Ils offrent tous les deux les pratiques de la détente et de la promenade. Néanmoins, par addition d'usages (loisir, récréation, sport, découverte, événements, détente, promenade, promener le chien) le parc serait l'endroit qui satisferait le plus de besoins et donc, qui attirerait le plus d'usagers. Mais il pourrait également être le plus bruyant. Le cimetière propose quant à lui les usages de la détente, de la promenade et de la pratique funéraire. Ces espaces ont à la fois des pratiques similaires et dissemblables mais également des pratiques principales et secondaires. Le parc propose une offre plus équilibrée ce qui se traduit par l'enjeu de capter un grand nombre d'usagers alors que le cimetière est plus spécialisé et limité en termes d'activités de loisirs, les usagers sont donc plus spécifiques.
  
- ⇒ **Aménagements paysagers** :
  - **Les ouvertures paysagères** sont présentes mais différentes. Le JDS offre des vues sur ses propres aires paysagère alors que le JDF offre une double vue avec en plus des ouvertures paysagères sur le contexte alentours.
  - La ressemblance se fait au travers de la mixité d'usages par le biais du **mobilier** urbain notamment concernant les pratiques de détente via les bancs et les tables et à travers la promenade via les entités paysagères, les cheminements, les pontons et l'éclairage. **Il y a un lien fort entre le mobilier et la pratique.**
  - Les deux espaces utilisent **la végétation comme support d'usages**. Le JDS utilise les pelouses pour disperser les cendres alors que le JDF offre des plaines pour pratiquer du sport comme celui du football par exemple.
  
- ⇒ **Les ambiances paysagères** : Les ambiances paysagères sont similaires via les 3 mêmes entités paysagères présentes (milieu humide, forêt, plaine/prairie). Néanmoins, le JDS (cimetière) à comme fil rouge une ambiance général de sous-bois et cumule une ambiance japonisante en plus. Les entités paysagères sont donc un peu plus développées et plus exotiques. Il y a un ressenti général dans le JDS d'intimité et un effet de cocon. Le JDF en propose deux différents en fonction de la partie Ouest avec l'effet d'ouverture et sur la partie Est du parc avec un effet d'intimité.

Les vues paysagères sont différentes, celles du JDS sont concentrées et propose une immersion 'hors de la ville' tandis que le JDF propose en plus un panorama sur les terres agricoles et la Belgique.
  
- ⇒ **L'entretien** : Les deux sites sont entretenus et une gestion leur a été attribuée. Le jardin du souvenir fait l'objet de plus de soins de façon général. Ces soins sont adaptés en fonction des entités (totalisant 5 entités différentes) et sont rendus possibles par la présence d'un maître jardinier posté à temps plein. Il est donc plus qualitatif de ce point de vu que le jardin des

Portes de France. Aussi, son type de gestion aspire à valoriser davantage la biodiversité que celle du JDF. En effet, le JDS à une gestion différenciée alors que le JDF a une gestion extensive.

### LES DISSEMBLANCES :

- ⇒ **Usagers :** Le territoire du crématorium est plus petit mais à un rayonnement reconnu à l'échelle intercommunale alors que le territoire du parc des Ports de France est plus vaste mais a un rayonnement local.
- ⇒ **Aménagements paysagers :**
  - Le JDS possède beaucoup moins d'entrées, soit 7 de moins.

### LES POINTS PROPRES AUX CIMETIERES :

- ⇒ **Enjeux sociaux /Représentations :** Le rapport de l'individu à la mort influence sa représentation du cimetière. Les individus auraient une représentation tranchée. Une partie trouve ces lieux agréables et verdoyants et s'y promène quand d'autres les trouve moroses et ne les fréquentent pas (Tandis que le parc est en général apprécié).
- ⇒ **Accessibilité :** Le crématorium a la particularité de posséder des places de stationnements aux dimensions particulières pour les corbillards.
- ⇒ **Usages :** la pratique funéraire est strictement liée au JDS qui est en lien avec du mobilier funéraire.
- ⇒ **Aménagements paysagers :**
  - Le JDS possède des attraits qui lui sont propre tels que **les espaces inter-tombe** qu'il valorise par de la végétalisation, il n'y a pas d'espaces résiduels.
  - Le mobilier funéraire est propre au JDS et est très dense. On retrouve des cavurnes et des cippes.

Le JDS est un exemple concluant de réaménagement de cimetière-parc dans une certaine mesure, notamment à travers l'aspect végétal sans toutefois atteindre la même qualité d'usages.

### **Résultat n°2 : Le traitement de la pertinence des critères**

Les résultats sont classés de la façon suivante :

- Les critères sont **PERTINENTS > A**
- Les critères sont **UN PEU MOINS PERTINENTS** mais à conserver, ils pourraient être utiles dans d'autres cas > **B**
- Les critères **NE SONT PAS PERTINENTS > C**
- Il manque certains critères / **POINT D'AMELIORATION > D**

	<i>Rubriques/Critère</i>	<i>A - PERTINENT</i>	<i>B – MOINS PERTINENT</i>	<i>C – PAS PERTINENT</i>	<i>D – AMELIORATION / AJOUT</i>
<b>3.1.1</b>	<b>Écologique/Biodiversité</b>	X			<i>-Il pourrait être intéressant d'intégrer un critère concernant la gestion de l'eau car les cimetières sont pour beaucoup fortement imperméabilisés. Il pourrait également être</i>

					<i>intéressant d'ajouter un critère concernant l'imperméabilisation des sols.</i>
	Sociaux/Représentation	X			-Apporter des critères plus nuancés pour les représentations  -Apporter des critères adaptés au contexte des représentation locales (pays/culture)
3.1.2	Accessibilité/mode d'accès	X			-Développer le critère concernant l'écosystème du vélo quand « piste cyclable » et « voie verte » sont validés
	Accessibilité/Temps moyen passé			X –N 'apporte pas de plus-values à la comparaison	
	Usagers (enfants, adolescents, etc.)	X			-Apporter un critère relatif aux pourcentages que représentent les différents types d'usagers
	Usages (détente, loisir, etc.)	X			-Apporter un critère qui permettrait de comparer les fréquences à laquelle viennent les visiteurs d'un cimetière et d'un parc. Aussi, sur un temps long, il pourrait permettre de donner un indice sur l'évolution des représentations affiliées aux cimetières (plus on s'y rend plus on aime le lieu)
3.1.3	Aménagements paysagers	X			-Apporter un critère « cartographies » qui localiserait les aménagements paysagers des différents cas pour comprendre davantage le fonctionnement des sites et s'en servir pour les optimiser davantage ou pour s'en inspirer pour l'aménagement de futurs sites
	Cheminements	X			-Ajouter le critère « mètres linéaires » aux cheminements pour déterminer le potentiel de promenade
	Mobilier	X			-Apporter un critère qui retranscrirait le pourcentage du mobilier par rapport aux usages (ex : lot récréatif 30 % qui se composerait de 6 jeux/ lot sport 10% qui se composerait de 3 petits groupes d'agrès sportifs)
	Végétation			X – Non fiable	-Intéressant mais non fiable car quantifié à l'œil nu. Le critère pourrait se réaliser via des outils scientifiques qui quantifieraient la



					<i>surface de végétation par catégories de milieux ou de strates</i>
	<i>Ambiances paysagères</i>			<i>X – la nuance entre les critères « ambiances » et « ressentis » est trop subtile</i>	<i>-Création d'un document en amont qui définirait clairement les termes et éviterait les confusions dans l'esprit des différents utilisateurs</i>
<b>3.1.4</b>	<i>Entretien</i>		<i>X – Impossible de répondre par manque d'informations</i>		

Figure n°73 : Tableau du traitement de la pertinence des critères. Source : Ophélie Coint

La réflexion menée tout au long de la construction de cette grille de lecture a été confrontées à de nombreuses contraintes.

La première est que cette comparaison est basée sur deux projets d'aménagements qui n'ont pas encore été réalisés puisqu'il s'agit de données issues de deux études de faisabilité. Le jugement s'est donc basé sur des projets pensés « fictivement » ce qui peut limiter le remplissage de certains critères. Il est arrivé que des informations soient manquantes comme le temps d'entretien passé sur le parc par l'équipe d'espaces verts de la ville d'Armentières, ce qui a altéré la qualité de la comparaison. Ensuite, le champ de la « réglementation » n'a pas pu être abordé par soucis de temps. Pour autant, cette dimension est fondamentale concernant le fonctionnement du cimetière et du parc urbain. La grille actuelle est pensée pour comparer un cimetière et un parc et non plusieurs. En effet, la comparaison d'un plus grand nombre de sites enrichirait la comparaison. Aussi, la différence de superficie entre les deux cas d'étude était assez conséquente. Il aurait été préférable que les surfaces soient plus ou moins les mêmes pour plus de cohérence. Aussi, la comparaison se réalise principalement dans le sens où le cimetière devrait ressembler au parc, néanmoins, lors de future comparaison, certains parcs pourraient manquer de 'qualité paysagère' et être plus minéraux. Il faudrait veiller à ce que le parc de référence soit une 'bonne' référence. Enfin, cette grille n'a pas été testée auprès de gestionnaires ni lors d'atelier participatifs son niveau de pertinence est une interrogation. Par ailleurs, une dimension plus ludique devrait être apportée pour qu'elle soit adaptée à un 'travail' en groupe pour les ateliers participatifs. Son format est brut, massif et peu attrayant. Il pourrait être amélioré pour être plus attractif.

## 4 Conclusion générale

Dans le cadre de ma mission de stage, j'ai travaillé sur l'étude de faisabilité du réaménagement du Jardin des Portes de France d'Armentières et sur l'étude de faisabilité du Jardin du souvenir de Vendin-le-Vieil. Ces missions m'ont amené à me demander dans quelle mesure les cimetières pourraient ressembler et être considérés comme des parcs urbains.

Les villes sont sujettes à de nombreux enjeux écologiques, sociaux et d'aménagements comme nous l'avons vu précédemment. Le cimetière est une pièce urbaine à fort potentiel pour lutter contre les impacts négatifs de ces derniers et pour contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants. Néanmoins, les cimetières sont très souvent vieillissants, saturés, fortement minéralisés, écopent d'une représentation des usagers souvent négative liée à leur rapport à la mort. Aussi, pour certains, ils ne sont plus adaptés aux mœurs des temps modernes (hausse de la crémation, besoin de végétation de la part des habitants). Pour se faire, une poignée de collectivités locales et d'acteurs de l'aménagement du territoire prennent conscience de l'enjeu de penser d'une nouvelle façon l'aménagement du cimetière pour tous les bénéfices transversaux qu'il y aurait à y gagner. La solution présentée et portée dans ce mémoire est de faire du cimetière un véritable parc urbain tout en dépassant sa fonction initiale.

Le cimetière possède de nombreuses qualités similaires à celui du parc comme nous l'avons identifié dans la partie 3. Leur composition était semblable à travers les limites, les cheminements, l'éclairage, les franges, certains usages comme la détente et la promenade ainsi que l'omniprésence de végétation. Ce qui constitue une base fondamentale à enrichir et sur laquelle s'appuyer pour penser le cimetière-parc. Mais le cimetière possède également des dissemblances notables avec le parc urbain comme la pratique funéraire et le mobilier qui lui est associé ainsi que la représentation plutôt négative de la part des usagers. Il est à noter que le cas du JDS est un exemple concluant de réaménagement de cimetière-parc notamment à travers l'aspect végétal sans toutefois atteindre la même qualité d'usages.

Le but de cette grille de lecture a été de repérer les critères différents afin de travailler sur ces dernières. Et par ce biais, de réaménager de façon pertinente le cimetière pour dépasser la fonction principale qui lui est attribuée. Pour ce faire, cette grille de lecture pourrait être une base pour constituer un outil d'aide à la décision destiné aux collectivités locales afin de réfléchir à comment aménager ou transformer leurs cimetières en parcs urbains, s'il y a cette volonté politique. L'outil pourrait concerner plus particulièrement les gestionnaires des cimetières et des parcs ainsi que la population.

Les gestionnaires pourraient s'en servir pour comparer les parcs urbains et les cimetières de leurs communes afin de s'en inspirer et de cibler quels aménagements renforceraient les similitudes. Les gestionnaires pourraient organiser les cimetières à travers de nombreux points. Comme par exemple via l'introduction du végétal qui est une composante majeure et flagrante pour tendre vers un parc. Cela pourrait également se faire à travers l'apport de variétés d'ambiances en amenant par exemple une dimension sereine, plus qualitative en jouant sur les courbes et en cassant l'aspect rationnel et linéaire des cimetières. Aussi, ils pourraient diversifier et cumuler davantage les usages comme au sein des parcs. Il serait également possible de prolonger l'enceinte des cimetières comme pour attirer les promeneurs des villes à l'intérieur de ce qui serait devenu un véritable parc urbain. Par ailleurs, ils

pourraient s'intéresser à comment permettre la traversée au quotidien des cimetières en multipliant les points d'accès par exemple (nous avons vu que le JDF avait 7 entrées de plus que le JDS). Une fois similaire, le cadre réapproprié permettrait d'encourager la fréquentation du lieu.

Toutefois, l'implication des gestionnaires n'est pas le seul maillon pour faire évoluer un cimetière en cimetière-parc et pour amener de la fréquentation. En effet, les usagers sont les principaux concernés. Cet outil d'aide à la décision aurait une seconde fonction, celle d'être le support d'ateliers participatifs pour les habitants des communes. Elle pourrait également être accompagnée de maquettes pour amener une dimension visuelle et ludique. Ces ateliers participatifs permettraient d'ouvrir le débat afin de faire évoluer les représentations négatives des cimetières pour certains et de démocratiser la possibilité d'une plus grande variété d'usages.

Finalement, il s'agit ici de re-questionner les façons d'améliorer la qualité de vie des habitants en milieu urbain à travers leur désir de nature en ville sous le prisme de l'aménagement ou du réaménagement du cimetière en cimetière-parc. Cela favoriserait également les liens sociaux et le bien-être mental et physique. Une combinaison d'éléments favoriserait l'évolution du cimetière en cimetière parc comme à travers une prise de conscience des collectivités traduite par une volonté politique et l'apport d'une aide aux gestionnaires via des outils comme la grille de lecture. Mais aussi via la mise en place de débats auprès des habitants pour faire évoluer les représentations négatives des cimetières afin de les aider à se projeter. Et enfin, en démocratisant cette tendance de cimetière-parc en utilisant le benchmark, en déterminant les attentes des habitants et enfin en intégrant les aménagements paysagers nécessaires à cet effet.

## 5 ANNEXE 1 – Grille de lecture (2 ème ébauche)

Rubriques	Critères de comparaison		JARDIN DES P. DE FRANCE	JARDIN DU SOUVENIR
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE</b>				
	La ville		Armentières (22 225 habitants/6,28km2/MEL)	Vendin-le-Vieil (8 419 habitants/ 10,67 km2/CALL)
	Superficie		8 hectares	1,7 hectares
	Contexte urbain		-Insertion dans un tissu urbain résidentiel et en lien direct avec des terres agricoles, une départementale ainsi que la frontière Belge -Aux alentours on retrouve des équipements publics (scolaire, sportifs, espaces verts)	-Insertion dans un tissu dense en lien direct avec des terres agricoles, un boisement, une départementale et un parking de zone commerciale -Aux alentours on retrouve une zone commerciale, une zone industrielle ainsi que des équipements publics (centre pénitencier, centre médico-social, un aéroport)
<b>ENJEUX DE</b>				
<b>DD</b>				
	Écologiques	Biodiversité	-Participe à la continuité écologique avec les prés du Hem et le parc de la Lys -Ouverture d'une zone humide et reprofilage des berges, ajout de prairie humide et fleurie, ajout d'arbres, d'arbustes et de massifs de fleurs.	-Participe à la continuité écologique avec le Bois de Rigault et les terres agricoles -Préservation d'un petit boisement, création d'une mare et ajout de prairies, d'arbres, d'arbuste et de massifs de fleurs.
		Zéro phyto	Oui	Oui
	Sociaux	Représentation	Se voudrait agréable et qui donne envie de venir	Nuancée selon les individus : -Certains aiment les vues paysagères ouverte, la végétation et la lumière -Certains n'aiment pas vis-à-vis de leur rapport à la mort et trouvent l'ambiance « morose »
<b>ACCESSIBILITE</b>				
	Mode d'accès	-Axes routiers importants  -Bus -Pistes cyclables -Stationnements  -Stationnements particuliers -Arceaux à vélo -Voie verte -Itinéraire de randonnée -PMR	-La RD22A scinde le parc (relie au centre-ville et à la Belgique) -3 arrêts de bus à proximité -1 piste cyclable scinde le parc -76 places réparties sur tout le pourtour  -Néant -Néant -Néant - La « belle boucle » traverse le parc -Places handicapés/normes respectées	Départementale D947  -3 arrêts à proximité -1 piste en face du site -16 places employés et 71 places de parking visiteurs dans l'enceinte  -2 stationnements de corbillards -Néant -Une voie verte qui longe le site -Néant -Places handicapées/normes respectées
	Clos/ouvert	Horaires d'ouverture	-Ouvert 24h sur 24	-Ouvert 24h sur 24
	Temps passé moyen		Pas d'informations	Pas d'informations
<b>AMENAGE</b>				
	Thématiques développées		<b>Thème général : immersion au sein de 3</b> paysages offrant ses panoramas et racontant l'histoire du site  <b>3 aires paysagères</b> - Une forêt - Le plan d'eau - La plaine	<b>Thème général : Jardin du souvenir forestier</b>  <b>4 aires paysagères</b> - Le jardin du Crépuscule : Ambiance japonisante, jeux de reliefs et de formes, couleur violette - Le jardin humide : Mare, paysage ouvert et lumineux, couleur bleue - Le jardin forêt : Accolé au bois, présence de nombreux arbres, ombrager, couleur verte - Le jardin blanc : symbole de pureté, couleur blanche + une clairière (lien entre les entités)
	Franges		-Sur la frange Est, il y a des terres agricoles -Sur le reste des franges on retrouve des lotissements et des rues plus ou moins calmes	-Sur la frange Nord, il y a un bois -Sur la frange Est, il y a des terres agricoles -Sur la frange Sud, il y a une départementale et une voie verte -Sur la frange Ouest, il y a une zone commerciale
	Clôtures	-Présence/absence Opaque/transparents -Matériaux	-Des clôtures légères en lien avec le paysage (bois et transparentes) -Des haies opaques pour l'esthétique	-Opaque -Matériaux : • Clôtures rigides treillis soudé • Lisières arborées reconstituées avec des ganivelles • Haies bocagères
	Entrées		-9 entrées réparties sur toutes les faces du site	2 entrées : -Une entrée principale pour véhicules et piétons -Une entrée piétonne
	Allées Principales et secondaires		-3 chemins principaux (un à l'ouest, un au centre et un à l'est du site) -3 chemins secondaires = organisation 11 chemin principal et 1	-5 chemins principaux dans le jardin du souvenir -Plusieurs chemins secondaires dans le jardin du souvenir

			chemin secondaire par entité paysagère)	
	Revêtements		-Sable stabilisé	-Sable stabilisé -Pavage parvis -béton désactivé
	Espace inter-tombe		Néant	-30 centimètres
	Parvis		Néant	-2 parvis pour des rassemblements
	Bâtiment		Néant	-1 bâtiment
	Mobilier urbain	-Aire de rassemblement -Kiosque -Jeux -Agrès sportif -Cabane -Boulodrome -Terrain multisport -Caniparc -Bancs -Table pique-nique -Poubelles -Pontons -Chaises -Cavernes -Cippes tube -Cippes Colonne	-Aire de rassemblement/gradin  -Kiosque -5 structures de jeux -Agrès sportifs -2 Cabanes -Boulodrome -Terrain multisport -2 Canisettes -30 Bancs -5 Tables de pique-nique -10 Poubelles -Plusieurs pontons -X -X -X -X	-Abri bois type pergola  <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> <b>-Néant</b> -24 Bancs -1 table -5 Poubelles -1 Ponton bois -2 chaises -1500 caveaux -600 cippes tube -660 cippes colonne
	Mobilier funéraire			
	Éclairage		-Éclairage de 4 mètres mat en hauteur	Mat solaire 5 mètres : -21 Potelet lumineux -15 Mat solaire
	Bornes de recharge véhicule		Néant	-2 Bornes
	Végétation	Strate Arboré (isolé)	15%	1,5 %
		Strate Arbustive	20%	6,5 %
		Strate herbacée	30%	6 %
		Pelouse de dispersion	Néant	35%
		Milieu humide	25%	1%
		Bois	10%	50%
<b>AMBIANCES PAYSAGERES</b>				
	Ambiances	-Idée de réinterpréter l'histoire/l'évolution du site -Le mystère et l'intimité par la forêt et la zone humide -Ambiance agréable		-Ambiance général de sous-bois Ambiance par entités : -Ambiance apaisante, intimiste et mystérieuse -Ambiance inspirant la pureté -Ambiance japonisante : Jouet avec les reliefs les formes organiques planes ou bombés -Des transitions entre les aires avec des végétaux tout en gardant des fenêtres
	Ressentis	-La découverte, car 3 entités différentes -L'ouverture, car une plaine		-La découverte avec les 4 entités différentes -Un lieu 'cocon' enserré de boisement avec l'impression d'être hors de la ville
	Vues	4 vues intéressantes grâce à la plaine : -Une sur les terres agricoles et le territoire Belge -Une sur un petit plan d'eau et sur les terres agricoles -Une sur l'étang -Une sur un petit plan d'eau		-Vues dégagées par aires paysagères -Pas d'ouverture sur le paysage alentours
<b>USAGERS</b>				
	Enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, familles, animaux domestiques	-Écoliers et lycéens qui traversent le parc quotidiennement du sud au nord -Les individus issus des lotissements alentours -Les individus issus de la ville et d'autres communes		-10 à 12 cérémonies par jour -Capacité de 300 personnes par cérémonie en plus des individus qui viennent spontanément au jardin du souvenir
<b>USAGES</b>				
	Détente (lecture, pique-nique, méditation, etc.)	-Présence de mobiliers comme des bancs, des tables -Différentes entités qui offrent un potentiel de promenade -Des zones de repos « définies » via les pontons/berges et les plaines -Une végétation foisonnante dans un cadre urbain -Un espace conséquent et ouvert sur le paysage -L'ensemble du parc est propice à la méditation via le calme qu'il offre		-Une ambiance agréable ou l'usagers à l'impression d'être est immergé dans un sous-bois -Présence de différents types de mobiliers avec un grand nombre de bancs, de bancs circulaires et de chaises -Plusieurs possibilités de promenades à travers plusieurs entités paysagères (clairières, milieu humide, zones boisées) -Un lieu de recueillement propice à la méditation et au recueillement
	Loisir (jeux)	-Les jeux sont nombreux et sont de petites et de grandes tailles (en fonction de l'âge) -Aussi les plaines permettent de réaliser des activités de jeux à l'initiative des enfants		Néant
	Sport	-Des agrès sportifs permettent aux usagers de faire de l'activité physique -De nombreux usagers viennent courir dans le parc, la superficie et le cadre verdoyant attire		-Possibilité de venir courir mais il n'y a pas d'agrès sportif
	Promener le chien	-Des caniparc sont mis à disposition dans un coin du parc		Néant

	Évènements festifs	-14 juillet célébration de la fête nationale -Le kiosque permet d'accueillir des événements	-La Toussaint, honore les saints et les morts
	Découverte	-La découverte via l'arboretum -Les différentes entités paysagères et les cheminements qui s'étendent sur l'ensemble du site -Les entités intimistes ou il faut marcher pour avoir de la visibilité	-La découverte est créée via les différentes entités paysagères qui sont « closes », il y a une impression de voguer dans des petits espaces différents ou il faut marcher pour les découvrir
	Culture	-Le kiosque et les gradins permettent d'accueillir des événements culturels	<b>Néant</b>
	Traversée utilitaire (raccourci)	-Certains écoliers et lycéens traversent le parc pour se rendre dans leurs établissements scolaires	-Certaines personnes peuvent traverser le jardin du souvenir de la zone commerciale pour arriver à Lens
	Recueillement	-Possibilité de se recueillir dans le parc (le recueillement peut se faire en dehors d'un cimetière)	-Lieu propice pour se recueillir. Les usagers viennent rendre visite aux défunts proche et se recueillir en sa mémoire.
<b>REGLEMENT</b>			
<b>ENTRETIEN</b>			
	Mode de gestion	Gestion extensive	Gestion différenciée
	Moyens humains	1 équipe/roulement secteur nord	1 jardinier à temps complet
	Temps passé	<b>Pas d'informations</b>	35 heures/semaine
	Moyens matériels	<b>Pas d'informations</b>	<b>Pas d'informations</b>
	Gestion de l'eau	<b>Pas d'informations</b>	<b>Pas d'informations</b>
	Points d'apports / Gestion des déchets	<b>Pas d'informations</b>	2 points d'apports pour jeter les végétaux une fois par semaine

## 6 BIBLIOGRAPHIE

Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'URBA), 2021. Les cimetières dans la métropole de Bordeaux. [[https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2021/07/aurba\\_210708\\_cimetiere.pdf](https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2021/07/aurba_210708_cimetiere.pdf)]

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT), 2022. « Espaces de nature en milieu urbain et périurbain ». Création de parcs naturels en milieu urbain. [<https://www.aua-toulouse.org/wp-content/uploads/2022/07/Benchmark-Creation-de-parcs-naturels-en-milieu-urbain-Septembre-2022-2.pdf>]

Agence régionale de la biodiversité (ARB), 2022. « Etude : cimetières vivants – Résultats de l'analyse des données 2020 et 2021 ». [[https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user\\_upload/Synthese\\_resultats\\_analyses\\_donnees\\_2021\\_VF.pdf](https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/Synthese_resultats_analyses_donnees_2021_VF.pdf)]

Agence régionale de la biodiversité (ARB), 2022. *Guide de conception et de gestion écologique des cimetières*. [[https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2022/06/guide\\_cimetiere2022\\_bat\\_web.pdf](https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2022/06/guide_cimetiere2022_bat_web.pdf)]

Alice, 2017. « Anticiper la saturation du cimetière : plus qu'un devoir, une obligation ». *Granimond*. [<https://www.granimond.com/anticiper-saturation-cimetiere-obligation/>]

Alice, 2017. « Columbarium : tout ce qu'il faut savoir sur ce monument cinéraire ». *Granimond*. [<https://www.granimond.com/columbarium-savoir-monument-cineraire/>]

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), (2016). « Situation et enjeux des cimetières intercommunaux ». [<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/situation-enjeux-cimetieres-intercommunaux>]

Baudry, Patrick. (2021). « Le cimetière, une symbolique du lieu », *Essais*, page 19-28. (En ligne). [<https://doi.org/10.4000/essais.8403>]

Bielak, Hélène, 2022. « Nantes. Le cimetière parc paysager, un sanctuaire pour les défunts et les arbres ». [<https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/cimetiere-paysager/>]

Blanchart, Eric. (2013). « Les services écosystémiques ». *Université Virtuelle Environnement et Développement Durable*. [<https://www.supagro.fr/ress-pepites/Opale/ServicesEco/co/ServicesEcosystemique.html#:~:text=La%20notion%20de%20service%20%C3%A9cosyst%C3%A9mique,%C3%AAtre%20et%20%C3%A0%20leur%20d%C3%A9veloppement.>]

Bourdeau-Lepage, Lise. (2019). « De l'intérêt pour la nature en ville ». *Revue d'économie régionale et urbaine* ; page 893 à 911. [<https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2019-5-page-893.htm?contenu=auteurs>]

Boutefeu, Emmanuel, 2007. « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociaux »,

Géoconfluences. [<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>]

Carreras, Pablo. (2016). « Urbanisme et santé : la redécouverte d'un lien fort mais oublié ». *CODRA-Conseil*. [<https://www.codra-conseil.com/urbanisme-et-sante-la-redecouverte-dun-lien-fort-mais-oublie/>]

Caveau funéraire. 2021. Caveau funéraires : l'essentiel à savoir. [<https://meilleures-pompes-funebres.com/marbrerie-funeraire/caveau-funeraire>]

CDG Allier, 2022. « Les cimetières, c'est zéro phyto ». [<https://www.cdg03.fr/les-cimetieres-cest-zero-phyto/>]

Cerema, 2019. « Ilots de chaleur : Agir dans les territoires pour adapter les villes au changement climatique ». [<https://www.cerema.fr/fr/actualites/ilots-chaleur-agir-territoires-adapter-villes-au-changement>]

Cimetière. 2023. *Larousse*.

[<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cimetiere/16027#:~:text=1.,morts%20%3A%20Un%20cimetiere%20de%20voitures>]

CNEWS. 2023. « Obsèques de Pelé : tout savoir sur le cimetière vertical dans lequel reposera le Brésilien ». [<https://www.cnews.fr/monde/2023-01-02/obseques-de-pele-tout-savoir-sur-le-cimetiere-vertical-dans-lequel-reposera-le> »]

Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement (CAUE), 2018. « Du gravier au brin d'herbe, quelles évolutions possibles des cimetières ? » [<https://caue14.com/wp-content/uploads/2021/01/CAHIER-4-cimetiere.pdf>]

Costemalle, Vianney, 2020. Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines. INSEE. [<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684>]

Crémation. 2023. Direction de l'information légale et administrative, *Service public*. [<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1558>]

D.E.A.L. Guadeloupe, 2020. Typologie des urbains à aménager. Livret 2, fiche 2.2. [[https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche\\_2-2.pdf](https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_2-2.pdf)]

Espace public. 2023. Glossaire, *Géoconfluences*. [<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espace-public>]

Euroradio. 2020. « D'où ça vient le parc urbain ? ». [<https://euradio.fr/news/societe/9rkk-dou-ca-vient-le-parc-urbain.html#:~:text=Les%20premiers%20parcs%20%C3%A9taient%20des,celui%20du%20ch%C3%A2teau%20de%20Vincennes.>]

Eyraud, Céline ; Rigot, Joséph. (2010). « Construire le cimetière de demain. [<http://www.cauesavoie.org/wp-content/uploads/ConstuireCimetiere.pdf>]

Flandin, Jonathan, 2015. « Conception et gestion écologique des cimetières ». Agence régionale pour la nature et la biodiversité, *Naturparif*. [<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-24009-guide-gestion-ecologique-cimetieres.pdf>]

FriedWald - Die Bestattung in der Natur. 2023. [<https://www.friedwald.de/>]

Gasnier, Marie. (2016). « Les cimetières intercommunaux, des éléments importants pour l'environnement ». [<https://www.weka.fr/actualite/funeraire/article/les-cimetieres-intercommunaux-des-elements-importants-pour-lenvironnement-5106/?nowprocket=1>]



Grandin, Gwendoline ; et al. 2022. Agence régionale de la biodiversité (ARB). « Renaturer les villes ». [<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/renaturer-les-villes/>]

GrandLyon. 2008. Reconversion de la caserne Sergent Blandan, Conférence-débat, « Réflexion et échanges autour des parcs urbains ».

[[https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/grands-projets/parc-blandan/concertation/20081113\\_gl\\_blandan\\_cr.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/grands-projets/parc-blandan/concertation/20081113_gl_blandan_cr.pdf)]

Hauteville, Jean-Michel. 2019. « Les cimetières naturels en pleine expansion en Allemagne ». Le Monde. [[https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/11/03/les-cimetieres-naturels-en-pleine-expansion-en-allemande\\_6017872\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/11/03/les-cimetieres-naturels-en-pleine-expansion-en-allemande_6017872_3244.html)]

INSEE, (2023). « Évolution du nombre de décès entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 ». [[https://www.insee.fr/fr/statistiques/:~:text=En%202022,%20673%20637%20décès,2019%20\(+%2060%20181%20décès\).](https://www.insee.fr/fr/statistiques/:~:text=En%202022,%20673%20637%20décès,2019%20(+%2060%20181%20décès).)]

Jardin du souvenir. 2023. Définition du jardin du souvenir, Funéraire info. [<https://www.funeraire-info.fr/sepultures/jardin-du-souvenir/>]

Jardin public. 2023. Dans *Wikipédia l'encyclopédie libre*. [[https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin\\_public](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jardin_public)]

Kovacs, Attila ; et al. (2020) : Grand Parc Public Urbain. [[https://nbs-explorer.nature4cities-platform.eu/pdf/fr/PG\\_largepark\\_fr.pdf](https://nbs-explorer.nature4cities-platform.eu/pdf/fr/PG_largepark_fr.pdf)]

L'Observatoire de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage (CAUE), 2022. « Cimetière boisé à la source ». [<https://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/cimetiere-paysager/>]

Larramendy, Sandrine, 2017. « Paysages et entretien des cimetières ». *Plante & Cité*. [[https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/456/paysages\\_et\\_entretien\\_des\\_cimetieres\\_guide](https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/456/paysages_et_entretien_des_cimetieres_guide)]

Long, Nathalie. et Tonini, Brice. 2012. « Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers », *Natures et Métropoles*, Volume 12 (N°2). [<https://doi.org/10.4000/vertigo.12931>]

Mairie de Soyaux, 2023. « Renaturation des cimetières : la nature reprend ses droits au cimetière du Bourg ». [<http://soyaux.fr/renaturation-des-cimetieres-la-nature-reprend-ses-droits-au-cimetiere-du-bourg/#:~:text=Cette%20renaturation%20des%20cimetières%20s,déjà%20entrepris%20depuis%20quelques%20années.>]

Manusset, Sandrine. (2012). « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains ». *Développement durable et territoires*. Vol.3, N°3. [<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9389>]

Meilleures pompes funèbres, 2023. « ENFIN une étude complète sur les crématoriums français ! ». [<https://meilleures-pompes-funebres.com/actualites/etude-crematorium-2022>]

Meilleures pompes funèbres, 2023. « Trouvez les cimetières près de chez vous ». [<https://meilleures-pompes->]

funebres.com/cimetieres#:~:text=Chaque%20commune%20en%20France%20est,moins%20de%201%2C5%20hectares.]

Observatoires participatifs des espèces et de la nature, 2018. « Les cimetières : source inconnue de biodiversité. [<https://www.open-sciences-participatives.org/actu/77>]

ONE France, 2023. « De l'arctique à l'Antarctique : les effets du changement climatique sont déjà à l'œuvre ». [[https://www.one.org/fr/actualites/de-larctique-a-lantarctique-les-effets-du-changement-climatique-sont-deja-a-loeuvre/?gad=1&gclid=Cj0KCQjw3JanBhCPARIsAJpXTx7A75THX9j9mFzRKhXnPAT0\\_aZrBTN9iaDYIKDUnwWpbFtflqReJYaAixnEALw\\_wcB](https://www.one.org/fr/actualites/de-larctique-a-lantarctique-les-effets-du-changement-climatique-sont-deja-a-loeuvre/?gad=1&gclid=Cj0KCQjw3JanBhCPARIsAJpXTx7A75THX9j9mFzRKhXnPAT0_aZrBTN9iaDYIKDUnwWpbFtflqReJYaAixnEALw_wcB)]

Orda, Léantine. 2022. Les différents rites funéraires dans le monde. [<https://alanna.life/blog/article-blog/rites-funeraires-monde.html#:~:text=Dans%20certaines%20communautés%2C%20les%20rites,défunts%20de%20la%20même%20manière.>]

Parc. 2023. *Larousse*. [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/parc/58064>]

Roulin, Séverine. (2020). « J'irai marcher sur vos cendres. Promenade dans un nouveau parc funéraire à Neuchâtel ». *EPFL scientific publications*. [<https://infoscience.epfl.ch/record/281549>]

Sépulture. 2023. *Larousse*. [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sépulture/72222>]

Statista. (2023). « Pars de la population urbaine dans la population totale en France de 2005 à 2022 ». [<https://fr.statista.com/statistiques/473802/part-population-urbaine-france/>]

SudOuest.fr, 2020. « Végétation, eau, matériaux réfléchissants... : comment faire baisser la température dans les villes "radiateurs" ? ». [<https://www.sudouest.fr/environnement/meteo/vegetation-eau-materiaux-reflechissants-comment-faire-baisser-la-temperature-dans-les-villes-radiateurs-1880667.php>]

Vanderbrugge, Denis. (2018). « Les cimetières parisiens sont saturés : qu'en est-il chez nous ? ». *Radio-télévision Belge de la Communauté française - rtbf.be*. [<https://www.rtbef.be/article/les-cimetieres-parisiens-sont-satures-qu-en-est-il-chez-nous-10062862>]

Zylberberg, Sam. 2015. Urbain et Rural : Faire la différence. [<https://jeretiens.net/urbain-et-rural-faire-la-difference/>]